LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Exercice 2025

Acronymes

ADA	Administration des douanes et accises
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
BEI	Banque européenne d'investissement
BPP	*Benelux patent platform*
CAM	Commissariat aux affaires maritimes
CDO	Cellule de développement de l'organisation
CEFN	Comite économique et financier national
CES	Conseil économique et social
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CIDD	Commission interdépartementale de développement durable
CNCD	Conseil national pour la construction durable
CNP	Conseil national de la productivité
COPEL	Comité de Promotion des Exportations Luxembourgeoises
COVID-19	Pandémie d'une maladie infectieuse à coronavirus 2019
CSDD	Conseil Supérieur pour un Développement Durable
CSSF	Commission de surveillance du secteur financier
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'Etat
DG	Direction générale
DMA	*Digital Markets Act*
DSA	*Digital Services Act*
E-DIH	*European Digital Innovation Hubs*
ESA	*European space agency*
ESI	*European Structural and Investment Funds*
ESNA	*Europe start-up nations alliance*
ESRIC	*European Space Resources Innovation Centre*
EUIPO	*European Union Intellectual Property Office*
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEDIL	Voix de l'industrie luxembourgeoise
FNR	Fonds national de la recherche
FSE	Fonds social européen
GAFAM	Acronyme des géants du *web* — Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft
GEM	*Global entrepreneurship monitor*
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupement d'intérêt économique
HCI	Haut comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie
HCPN	Haut-commissariat à la protection nationale
HPC	*High performance computing*
IA	Intelligence artificielle
IGF	Inspection générale des finances
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
ILR	Institut Luxembourgeois de Régulation
IMS	*Inspiring More Sustainability*
INAP	Institut National de l'Administration Publique
INDR	Institut national pour le développement durable et la RSE
IoT	*Internet of things*
IPCEI	*Important project of common European interest*

IPIL	Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
JUB	Juridiction unifiée du brevet
L-DIH	*Luxembourg digital innovation hub*
LCB	*Luxembourg convention bureau*
LCTO	*Luxembourg City Tourist Office*
LFT	*Luxembourg for Tourism*
LHoFT	*Luxembourg house of financial technology*
LIH	*Luxembourg Institute of Health*
LISER	*Luxembourg Institute of Socio-Economic Research*
LIST	*Luxembourg Institute of Science and Technology*
LSA	*Luxembourg space agency*
LTIO	*Luxembourg Trade and Investment Offices*
LUXTRUST	Prestataire de services en matière de services de confiance numérique
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MoU	*Memorandum of Understanding*
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NASA	*National Aeronautics and Space Administration (USA)*
OAI	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
OBPI	Office Benelux de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCEIT	Office du contrôle des exportations, importations et du transit
ODD	Objectifs de développement durable
ODC	Observatoire de la compétitivité
OEB	Office européen des brevets
OFP	Observatoire de la formation des prix
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
OPI	Office de la propriété intellectuelle
ORT	Offices régionaux du tourisme
PAG	Plan d'aménagement général
PCDS	*Product Circularity Datasheet*
PCN	Point de Contact National pour la conduite responsable des entreprises - Responsabilité sociale des entreprises
PDS	Plans directeurs sectoriels
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDD	Plan national pour un développement durable
PNEC	Plan national intégré en matière d'énergie et de climat
PNR	Programme national de réforme
PPP	Partenariat public-privé
PRR	Plan pour la reprise et la résilience
PSC	Programme de stabilité et de convergence
PSZAE	Plan sectoriel Zones d'activités économiques
R&D	Recherche et développement
RDI	Recherche - développement - innovation
RGPD	Règlement général sur la protection des données (UE)
RP-UE	Représentation permanente auprès de l'Union européenne
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises

RTO	Restrictions territoriales de l'offre
SAM	*State aid management*
SBA	*Small business act*
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
SMET	*Single Market Enforcement Taskforce*
SNCI	Société Nationale de Crédit et d'Investissement i
SRE	Service de Renseignement de l'État
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg
SYVICOL	Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises
TBCO	Tableau de bord national de la compétitivité
TCTF	*Temporary Crisis and Transition Framework*
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises
UE	Union européenne
UEL	Union des entreprises luxembourgeoises
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
VBER	*Vertical Block Exemption Rules*
ZAE	Zones d'activités économiques
ZAEN	Zones d'activités économiques nationales
ZAER	Zones d'activités économiques régionales

TABLE DES MATIÈRES

I. **Introduction** 6
II. **Organisation - ministère de l'Économie** 8
1. Direction générale Ressources et compétences 12
III. **Activités - ministère de l'Économie** 19
1. Sujets transversaux 20
2. Direction générale Affaires économiques, compétitivité et prospective 22
3. Direction générale Aides d'État et financement aux entreprises 28
4. Direction générale Énergie 41
5. Direction générale Industrie, nouvelles technologies et recherche 54
6. Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce 70
7. Direction générale Politique européenne et propriété intellectuelle 80
8. Direction générale Tourisme 96
9. Direction générale Zones d'activités économiques 109
10. Affaires générales 117
IV. **Contacts** 127

I. INTRODUCTION

Bien que l'année 2025 ait été marquée par une montée des incertitudes et des risques économiques, les échanges internationaux ont fait preuve d'une résilience notable, surtout au premier semestre, et le niveau d'incertitude est resté inférieur à celui du pic du printemps. Cette amélioration a principalement été due aux accords trouvés à ce moment entre les Etats-Unis et ses partenaires commerciaux, dont l'accord conclu avec l'Union européenne (UE). Mais l'incertitude sur les tarifs douaniers et l'impact de leur relèvement est restée élevée.

L'impact direct de ces tarifs douaniers US sur le Luxembourg est estimé être limité. Mais comme petite économie ouverte, le pays est fortement exposé au ralentissement de la demande internationale et à un risque de contagion via les marchés financiers. Le STATEC a publié début mars 2026 sa première estimation[1] de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) au Luxembourg pour l'année 2025 : une hausse de +0,6%, qui marque une légère accélération par rapport aux années précédentes (+0,1% en 2023 et +0,4% en 2024)[2], restant néanmoins en-dessous de sa croissance historique (+2,9% entre 1995-2024). Le marché du travail, en net ralentissement depuis 2023, a montré des signaux plus positifs en 2025. En effet, les créations d'emploi se sont renforcées au troisième trimestre et le STATEC prévoit une légère accélération de l'emploi pour 2025 (+1,1%), comparé à 2024. Bien que légèrement en hausse par rapport à l'année précédente, le taux de chômage s'est stabilisé en 2025 (5,9%). Ravivée notamment par des effets liés aux prix de l'énergie, l'inflation (IPCN) a aussi légèrement évolué à la hausse en 2025 (+2,2%), tout en restant proche de la cible à moyen terme de la Banque centrale européenne.

Cette période turbulente qui a marqué les dernières années a laissé une empreinte importante dans le paysage économique, à la fois dans l'UE et au Luxembourg, pendant qu'un certain nombre d'opportunités et de défis structurels persistent. A côté de la « gestion des crises », comme la mise en place et l'exécution des diverses mesures de soutien issues des programmes conjoncturels élaborés lors de la crise de l'énergie, le ministère de l'Économie a donc aussi de nouveau concentré une grande attention au potentiel de croissance du Luxembourg à moyen et à long terme.

Le ministère de l'Économie a ainsi continué d'engager des efforts en faveur d'un secteur industriel fort et de soutenir son développement et sa transformation vers le modèle de l'industrie du futur. Les mutations du secteur industriel et de ses chaînes d'approvisionnement ont montré la nécessité d'accompagner l'accélération de la transformation du tissu industriel vers une nouvelle génération d'usine innovante, performante et agile. Depuis maintenant deux décennies, le pays met également en œuvre une multi-spécialisation sectorielle reposant sur des avantages compétitifs liés à l'innovation, la compétence et au savoir-faire, surtout dans certains pôles de compétence à forte valeur ajoutée. Cela inclut, entre autres, le secteur de l'automobile, de la mobilité intelligente et des drones, l'intelligence artificielle et les technologies quantiques ainsi que les technologies de la santé.

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'attraction et la rétention des talents constituent également un enjeu stratégique majeur. Le Luxembourg, en tant que petite économie ouverte, est particulièrement concerné par cette course aux talents. Dans ce contexte, le ministère de l'Économie

[1] Cette première estimation est amenée à être révisée sur base de données observées qui ne sont pas encore disponibles.
[2] STATEC, Statnews n°9, 6 mars 2026
https://statistiques.public.lu/dam-assets/actualite/2026/stn09-comptes-trin/stn09-2026-comptestrim.pdf

se charge de la définition des axes stratégiques pour l'attraction, la rétention et le développement de talents ainsi que de la coordination des actions avec les acteurs publics et privés.

Par ailleurs, l'énergie constitue un intrant essentiel du développement économique et influence la compétitivité des entreprises. Le ministère pilote la politique énergétique nationale, incluant la sécurité d'approvisionnement, la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'électromobilité.

Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent également une place centrale dans l'économie luxembourgeoise : elles constituent un moteur de croissance, d'innovation et d'emploi. C'est pourquoi le ministère de l'Économie veille à stimuler l'entrepreneuriat, la création et la transmission d'entreprises afin de favoriser leur développement. La simplification administrative y joue un rôle stratégique : le ministère de l'Économie pilote des actions visant à rationaliser les formalités, à dématérialiser les procédures et à appliquer le principe « once-only ».

Le tourisme revêt lui aussi un impact économique et social important : générateur de valeur ajoutée et d'emplois, il contribue aussi à la qualité de vie des résidents, des travailleurs frontaliers et des visiteurs, et participe au développement durable du pays. Le ministère s'emploie donc à améliorer les conditions-cadres pour un développement favorable du secteur et encourage une offre touristique de qualité, authentique, durable et accessible.

Enfin, le ministère de l'Économie recourt à la prospective économique et à la veille technologique pour préparer de manière informée l'avenir de l'économie luxembourgeoise et assurer son potentiel de croissance à moyen et long terme. Le développement futur du pays doit reposer sur une économie numérique, durable, décarbonée et circulaire.

ORGANISATION - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

II. ORGANISATION - MINISTERE DE L'ÉCONOMIE

Remarque préliminaire - édition 2025 du Rapport d'activité du ministère de l'Économie

Le ministère de l'Économie met en œuvre la politique économique qui s'occupe des choix stratégiques que l'État doit faire et des instruments qu'il peut employer afin de corriger les déséquilibres conjoncturels et structurels qui peuvent exister au sein de l'économie luxembourgeoise. Les politiques conjoncturelles visent les infléchissements des cycles économiques notamment en matière de croissance, d'emploi et d'inflation tandis que les politiques structurelles visent à aménager l'économie "en profondeur" et à augmenter son potentiel de croissance.

La politique économique doit également œuvrer pour améliorer les conditions micro-économiques des acteurs qui y interviennent. Dans ce contexte, les missions du ministère de l'Économie comprennent, d'un côté, la surveillance générale de la situation et de l'évolution économique au Luxembourg, et, de l'autre, la définition de politiques concrètes qui visent à améliorer les conditions des différents secteurs opérant dans l'économie. L'ensemble des actions menées s'inscrit dans le cadre du développement durable et de ses trois piliers qui sont : la croissance économique, le progrès social et le respect de l'environnement, dans une optique de développement durable.

Pour les rapports des différentes administrations et institutions du ministère de l'Économie, veuillez consulter leurs rapports d'activité respectifs :

- **Commissariat aux affaires maritimes** (CAM)[3]
- **Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services** (ILNAS)[4]
- **Institut national de la statistique et des études économiques** (STATEC)[5]
- **Service national du médiateur de la consommation**[6]

Il en est de même pour une série de Groupement d'intérêt économique (G.I.E.), le cas échéant en collaboration avec d'autres départements ministériels et/ou organisations :

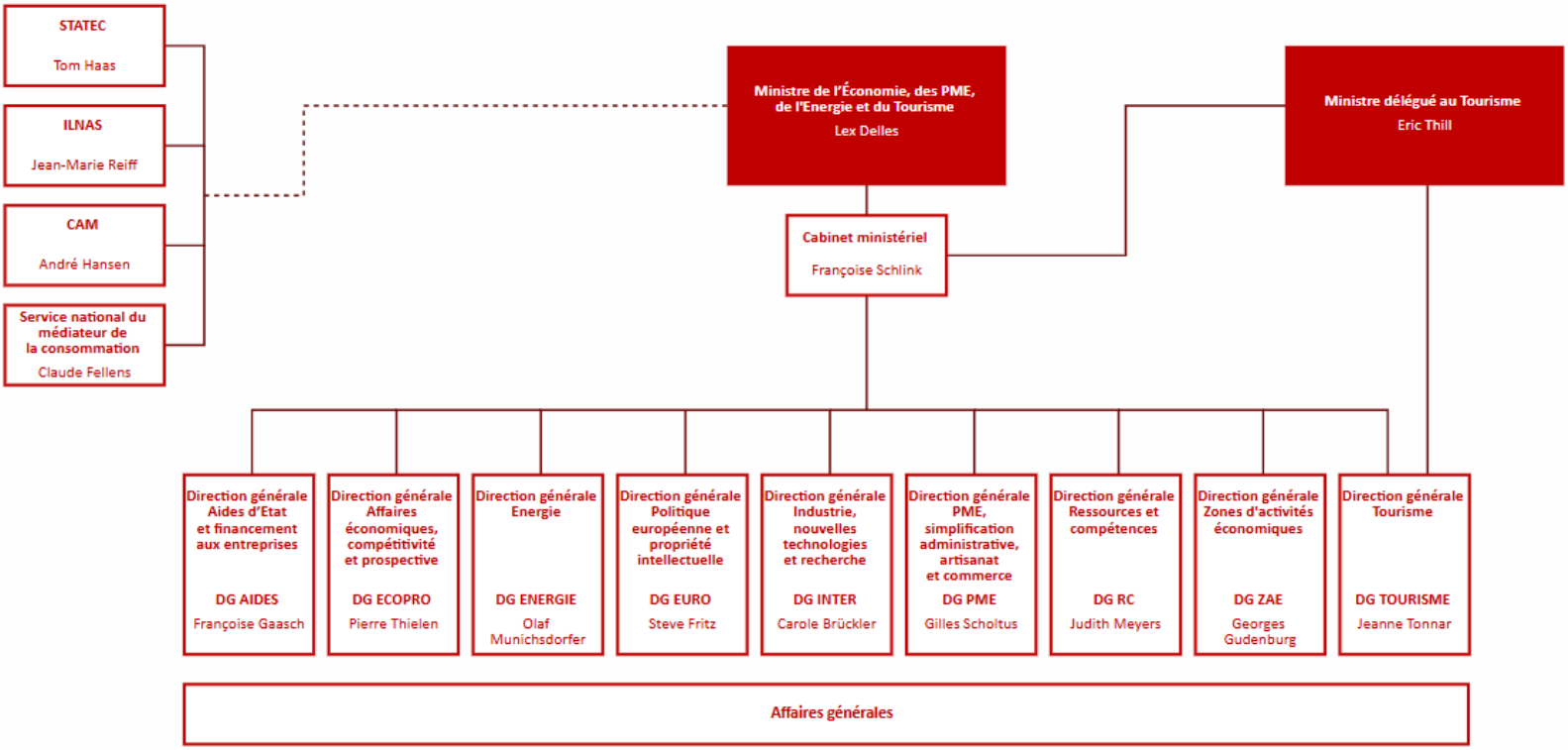
- **Agence nationale de cybersécurité** (LHC)[7]
- **Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance** (ANEC)[8]
- **INCERT**[9]
- **Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg** (IPIL)[10]
- ***Luxembourg@Expo2025Osaka***[11]
- **Luxinnovation**[12]
- ***Neobuild***[13]
- ***Terra matters***[14]
- ***Luxembourg for Shopping***[15]
- **Observatoire national PME**[16]

[3] Pour plus de détails : https://cam.gouvernement.lu/
[4] Pour plus de détails : https://ilnas.gouvernement.lu/
[5] Pour plus de détails : https://statistiques.public.lu/
[6] Pour plus de détails : https://www.mediateurconsommation.lu/
[7] Pour plus de détails : https://lhc.lu/
[8] Pour plus de détails : https://portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/gie-anec.html
[9] Pour plus de détails : https://www.incert.lu/
[10] Pour plus de détails : https://ipil.lu/
[11] Pour plus de détails : https://expopavilion.lu/fr/accueil/
[12] Pour plus de détails : https://www.luxinnovation.lu/
[13] Pour plus de détails : http://neobuild.lu/
[14] Pour plus de détails : https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2023/02-fevrier/14-gie-terra-matters.html
[15] Pour plus de détails : https://letzshop.lu/fr/ueber-uns
[16] Pour plus de détails : https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2021/10-octobre/21-delles-observatoire-pme.html

- ***Luxembourg for Tourism***[17]
- ***Luxembourg convention bureau***[18]
- ***Klima-Agence***[19]

[17] Pour plus de détails : https://www.visitluxembourg.com/
[18] Pour plus de détails : https://www.business-events.lu/
[19] Pour plus de détails : https://www.klima-agence.lu/fr

Organigramme du ministère de l'Économie



1. Direction générale Ressources et compétences

1.1 Ressources humaines

Ce rapport présente un bilan complet des effectifs en place, ainsi que leur évolution au courant de l'année.

Effectif : Au 31 décembre 2025, le ministère de l'Économie compte un effectif total de 279 agents[20] :

- Effectif par Directions générales (DG) :
  - 15 pour le Cabinet ministériel ;
  - 21 pour les Affaires générales ;
  - 42 pour la DG Aides d'État et financement aux entreprises ;
  - 25 pour la DG Politique européenne et propriété intellectuelle ;
  - 29 pour la DG Industrie, nouvelles technologies et recherche ;
  - 34 pour la DG Ressources et compétences ;
  - 30 pour la DG PME, Simplification administrative, Commerce et Artisanat ;
  - 36 pour la DG Énergie ;
  - 6 pour la DG Affaires économiques, compétitivité et prospective ;
  - 18 pour la DG Zones d'activités économiques ;
  - 18 pour la DG Tourisme.

- Effectif pour le Service national du médiateur de la consommation :
  - 5 pour le SNMC.

- Statut : 207 sont fonctionnaires, 64 employés de l'État et 8 salariés de l'État.

- Groupe de traitement :
  - 171 appartiennent à la carrière A1 (niveau *master*) ;
  - 8 appartiennent à la carrière A2 (niveau *bachelor)* ;
  - 66 appartiennent à la carrière B1 (niveau fin d'études secondaires) ;
  - 24 appartiennent à la carrière C1 (cinq années d'études secondaires) ;
  - 2 appartiennent à la carrière C2 (deux années d'études secondaires) ;
  - 8 ont le statut de salarié.

- Répartition par sexe : 138 femmes et 141 hommes.

[20] Cet effectif total n'inclut pas : le personnel des administrations qui dépendent du ministère de l'Économie (STATEC, ILNAS, etc.) ; 2 personnes appartenant à une entreprise étrangère (prêt temporaire de main-d'œuvre).

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'effectif

Statut	Sexe	Groupe de traitement	Total
Employé	**Femme**	A1	19
		A2	2
		B1	10
		C1	12
	Femme Total		43
	Homme	A1	9
		B1	8
		C1	4
	Homme Total		21
Employé Total			**64**
Fonctionnaire	**Femme**	A1	49
		A2	2
		B1	32
		C1	4
	Femme Total		87
	Homme	A1	94
		A2	4
		B1	16
		C1	4
		C2	2
	Homme Total		119
Fonctionnaire Total			**207**
Salarié	**Femme**		**8**
Grand Total			**279**

- Type de contrat (CDI/CDD) : 278 agents sont engagés à durée indéterminée et 1 est engagé à durée déterminée.

- Répartition par âge : L'âge moyen des agents du ministère de l'Économie se situe à 42 ans.
  42 ont entre 20 et 29 ans ; 81 entre 30 et 39 ans ; 83 entre 40 et 49 ans ; 65 entre 50 et 59 ans et 6 agents ont 60 ans ou plus.

- Nationalité : 265 ont la nationalité luxembourgeoise et 14 sont non-luxembourgeois dont 5 français, 2 allemands, 2 belges, 2 portugais et 3 italiens.

Au cours de l'année 2025, le ministère de l'Économie a poursuivi une politique de recrutement active et structurée, visant à répondre à ses besoins en compétences tout en renforçant son attractivité en tant qu'employeur public.

Au total, 55 annonces d'emploi ont été publiées. Ces publications ont suscité un intérêt soutenu, avec environ 1 730 candidatures reçues.

À l'issue des différentes phases de sélection, 49 candidats ont été retenus, dont 32 ont pris leurs fonctions au cours de l'année 2025, l'entrée en service pour les recrutements restants étant fixée pour 2026.

Effectifs entrants en 2025 par entité :

Direction générale	Nombre de postes
Affaires économiques, compétitivité et prospective	1
Affaires générales	2
Aides d'État et financement aux entreprises	6
Cabinet ministériel	2
Energie	5
Industrie, nouvelles technologies et recherche	4
PME, simplification administrative, artisanat et commerce	1
Politique européenne et propriété intellectuelle	4
Ressources et compétences	4
Service national du médiateur de la consommation	1
Zones d'activités économiques	2
Total:	**32**

Effectifs entrants en 2025 par type de contrat :

Type de contrat	Nombre de contrat
Contrat à durée indéterminée	26
Contrat à durée déterminée	6
Total:	**32**

Effectifs entrants en 2025 par carrière :

Carrière	Nombre de postes
A1	22
B1	4
Salarié	2
Contrat appui à l'emploi (CAE)	4
Total:	**32**

Les processus de sélection ont reposé sur une évaluation rigoureuse des compétences et aptitudes des candidats. Différents tests spécifiques ont été réalisés pour la majorité des postes, en partie en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO), afin de guider la sélection et d'évaluer les compétences nécessaires aux fonctions à pourvoir.

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi, de la diversité et de l'insertion professionnelle, le ministère a participé à six événements et forums de recrutement, organisés en collaboration avec l'ADEM, des établissements scolaires et l'Association Nationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales (ANESEC). Ces rencontres ont permis d'échanger avec plus de 200 candidats, de répondre à leurs questions et de présenter les métiers du ministère de l'Économie. Ces événements ont permis de renforcer les viviers de talents ainsi que l'attractivité du ministère et ont également abouti au recrutement de candidats pour des stages et des postes à pourvoir.

Etudiants, stagiaires et CAE : Le ministère de l'Économie donne régulièrement la possibilité à des jeunes d'avoir une première expérience professionnelle. En 2025, le ministère de l'Économie a engagé 13 étudiants pour un *job* d'étudiant, 17 étudiants d'université pour un stage universitaire et 5 jeunes pour un contrat d'appui-emploi (CAE).

Départs : En 2025, le ministère de l'Économie a connu 17 départs (7 changements d'administration, 5 fins de contrat (CDD / CAE / DAP), 7 départs en pension).

Conditions de travail :

- Services à temps partiel : En 2025, 67 agents (21,8%) avaient un service à temps partiel, dont 21 personnes qui travaillaient à 50%, 4 personnes à 60%, 3 à 70%, 12 à 75%, 15 à 80% et 2 à 90%.
- Fonctionnarisations : 2 employés de l'État ont changé de statut selon l'article 80 du statut du fonctionnaire (fonctionnarisation après 15 ans de service), 8 personnes ont changé de statut après avoir réussi l'épreuve d'aptitude générale permettant l'accès au stage du fonctionnaire.
- Télétravail : Sur les 271 agents, 222 avaient une autorisation pour faire du télétravail en 2025 (82%).

Accidents du travail : En 2025, 1 accident de travail et 6 accidents de trajet ont été déclarés.

Formation :

- Formation pendant le stage : 56 personnes étaient en stage ou en période d'initiation au cours de l'année 2025, dont 39 fonctionnaires et 17 employés de l'État :
  24 fonctionnaires stagiaires A1 ; 1 fonctionnaire A2 ; 10 fonctionnaires stagiaires B1 ; 4 fonctionnaires stagiaires C1 ; 11 employés A1 ; 1 employé A2 et 5 employés B1. En tout, 14 cours de formation ont été organisés en interne pour la formation générale au ministère de l'Économie.
- Formation continue : A part les cours organisés dans le cadre de la formation initiale, le ministère de l'Économie a également organisé 10 formations continues *in-house*. 111 agents ont, en outre, suivi des cours de formation continue à l'INAP. 7 agents ont finalement suivi des cours auprès d'instituts de formation extérieurs, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.
- Midi de l'actualité : En 2025, le ministère de l'Économie a lancé une série de "midis de l'actualité" (formations internes à l'attention des agents du ministère pendant l'heure de midi) :

  - Un midi de l'actualité sur la sécurité énergétique (17 mai 2025), consacré aux défis géopolitiques récents, au rôle clé de la transition énergétique et à l'importance d'une approche globale pour garantir durablement la sécurité énergétique du Luxembourg.
  - Un midi de l'actualité sur les aides d'état aux entreprises et leur enjeu pour l'économie luxembourgeoise (24 août 2025) ;
  - Un midi de l'actualité au sujet de « Gestion des déchets, prévention des déchets et économie circulaire » donné par un représentant du SDK (22 octobre 2025) ;
  - Un midi de l'actualité au sujet « Nouvelle plateforme : Geco, Backoffice générique du MECO » (12 novembre 2025) ;
  - Un midi de l'actualité sur l'« Initiative Global Entrepreneurship Monitor (GEM), un programme international de recherche dédié à l'entrepreneuriat, lancé en 1999. Depuis 2013, STATEC, en collaboration avec le ministère de l'Économie et la Chambre de Commerce, mène une enquête spécifique auprès de 2 000 résidents âgés de 18 à 64 ans.

Le GEM documente l'intensité et l'évolution des activités entrepreneuriales, les profils des entrepreneurs, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés.

1.2 Communication interne

Au cours de 2025, 59.512 visiteurs uniques ont visité le site interne du ministère (Intranet). En tout, 1,612.686 pages ont été consultées tout au long de l'année, ce qui correspond à une moyenne de 4.418 pages par jour.

Newsletter : Depuis mai 2022, le ministère de l'Économie dispose d'une newsletter interne, envoyée à l'ensemble de ses agents et résumant les actualités du ministère, de même que tout ce qui a été ajouté sur Intranet. En 2025, 41 newsletters ont été envoyées.

1.3 Bâtiment

En 2025, le service du bâtiment a traité 1.321 demandes reçues via le service de « *ticketing* » mis en place en 2022 pour mieux servir les agents du ministère de l'Économie.

Les quatre ascenseurs et le monte-charge du bâtiment Forum Royal ont été remplacés et les salles de réunions à l'Entresol ont été équipées avec un équipement technique moderne.

1.4 Responsabilité sociétale des entreprises

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne l'intégration volontaire, par les entreprises et/ou institutions, de préoccupations sociales, environnementales et économiques à leurs activités et dans leurs relations avec leurs parties prenantes. La RSE consiste donc à mettre en œuvre le concept du développement durable qui intègre les piliers sociaux, environnementaux et économiques.

Dès 2014, le ministère de l'Économie a commencé à développer une démarche de responsabilité sociétale des entreprises.

En 2015, le ministère a obtenu pour la première fois le label RSE de la part de l'Institut national de développement durable et de la RSE (INDR), renouvelé en 2018, 2021 et 2024.

Depuis 2007, le ministère de l'Économie détient également le label *SuperDrecksKëscht*, qui prouve que le ministère gère ses déchets dans le respect de l'environnement. Il a été renouvelé en 2022. Afin de favoriser davantage une collecte sélective des déchets, tous les étages du ministère de l'Économie sont équipés de poubelles pour déchets ménagers, déchets biodégradables, papier/carton, verre et Valorlux. Le ministère de l'Économie détient en outre le label « *EureWelcome* », attribué à des institutions publiques pour reconnaître leurs efforts en matière d'accessibilité et d'accueil.

En 2024, le ministère de l'Économie a créé un Comité RSE, composé d'un représentant par Direction Générale. Les objectifs du Comité sont notamment de faire avancer le projet RSE du ministère, de préparer la re-labellisation, de mieux sensibiliser en interne et de mieux communiquer vers l'externe. Le comité s'est réuni 4 fois en 2025 et a notamment eu des échanges d'expérience avec les responsables RSE du ministère de la Fonction publique et de la POST.

Quelques projets RSE réalisés au ministère :

- **Projet zéro mégot** : depuis début 2024, le ministère de l'Économie participe au projet « zéro mégot ». Les mégots sont collectés et triés, le tabac est composté et le filtre dépouillé pour être

transformé en mobilier. En 2025, le ministère a collecté 8,5 kg, soit 27.240 mégots. En 2024, la collecte était de 2,4 kg de mégots.

- **Flex carsharing** : le ministère de l'Économie dispose d'un contrat FLEX Business avec CFL qui permet à tous les agents d'utiliser les voitures FLEX pour les déplacements professionnels au Luxembourg.
- **Cours de premiers secours** : Le ministère de l'Économie a organisé un cours de premiers secours dans ses locaux.
- **Quiz** : un quiz a été lancé en interne avec l'objectif de sensibiliser les agents au tri des déchets.
- **Sondage** : un sondage a été lancé afin de voir le niveau d'information, de même que les besoins / idées des agents en matière de RSE
- **Machines à eau** : des machines servant une eau filtrée ont été installées dans les kitchenettes de différents étages afin de réduire la consommation d'eau en bouteille.
- **Imprimantes** : le nombre d'imprimantes individuelles a été diminué au profit d'imprimantes communes.
- **Fruits :** des fruits frais sont mis à disposition des agents du ministère chaque semaine.
- **Amicale** : L'amicale du ministère de l'Économie a organisé en 2025 une dizaine d'événements destinés à entretenir et resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre le personnel du ministère de l'Économie, ainsi que de ses services annexes.
- **Communication** : la RSE a régulièrement été abordée sur Intranet et dans la newsletter interne, mais également sur les réseaux sociaux du ministère.

1.5 Développement de l'organisation

En 2025, la Cellule du développement de l'organisation (CDO) a poursuivi son engagement à soutenir les équipes du ministère de l'Économie dans l'amélioration de leurs démarches visant à renforcer l'efficacité des services offerts aux entreprises. Ainsi, au cours de cette année, la CDO a continué à collaborer étroitement avec les différentes directions générales du ministère ainsi qu'avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). L'objectif a été d'adapter les processus existants, de développer de nouvelles démarches MyGuichet et de proposer de nouveaux outils de gestion interne, matérialisés par les actions suivantes :

- Adaptation des démarches *MyGuichet* existantes : La CDO a conservé un rôle central dans l'adaptation des démarches accessibles via *MyGuichet* en 2025. En partenariat avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), la CDO a réalisé la mise à jour et l'adaptation de plusieurs démarches. Il s'agit notamment de:
  - la démarche relative au recrutement des étudiants dans le secteur du tourisme ;
  - la démarche liée à l'appel à projets de bornes électriques pour un usage privé et public, ou encore pour les projets de bornes électriques pour camions . Des appels à projets auront lieu régulièrement dans les années futures.
  - la démarche "Demande d'attestation d'éligibilité" et "Demande de certificat de bonification".

- Restructuration de la démarche « Demande d'aide en faveur des entreprises » : En parallèle aux adaptations des démarches MyGuichet, la CDO a participé à la simplification de la démarche « Demande d'aide en faveur des entreprises » afin de réduire la charge administrative pour les entreprises et d'améliorer l'expérience utilisateur. Cette simplification s'est traduite par la scission de cette démarche historique en trois démarches distinctes, à savoir une démarche dédiée aux projets de recherche, de développement et d'innovation, une deuxième démarche dédiée aux investissements en faveur de la protection de

l'environnement et du climat et une troisième dédiée aux aides destinées aux PME. Chaque développement a été conduit en veillant à ne solliciter que les données strictement nécessaires et à réutiliser, lorsque cela est possible, les informations déjà disponibles dans les registres ou dans les pièces jointes fournies par les demandeurs. Par ailleurs, un chantier de simplification des textes relatifs au RGPD a été engagé en 2025 et se poursuivra en 2026.

- Démarche "Préfinancement PV" : En 2025, le projet de la mise en place des démarches « Demande d'inscription/de modification au Registre des Installateurs admis à la procédure de préfinancement » et « Demande de préfinancement photovoltaïque » a pu être finalisé. Ce projet est innovant par les fonctionnalités qu'il intègre, à savoir la communication bidirectionnelle avec la plateforme du fournisseur du réseau électrique, ainsi qu'une fonctionnalité d'affichage automatique sur Guichet.lu des entreprises inscrites au Registre des installateurs. La CDO a joué un rôle d'accompagnement et de coordination dans la mise en place de cette démarche, ainsi que dans la phase de tests et de recette.

- Projet « NewSAM » : Le projet New SAM a été initialisé avec le CTIE et a pour objectif de développer, moderniser et de sécuriser un back-office de gestion des aides étatiques en renforçant l'automatisation et la fiabilité des processus et des données existantes. Le projet vise à améliorer la performance opérationnelle, la traçabilité des informations et l'interopérabilité avec MyGuichet et toute autre application disposant d'informations nécessaires au traitement des dossiers. Suivant le principe du « once only », les entreprises ne devront fournir des informations qu'une seule fois à l'administration.

- Projet GECO » : Le projet de « back-office générique du MECO » est né d'une initiative interne de collaboration entre la CDO et le Service informatique (SI) du MECO. Ce back-office vise à moderniser et digitaliser les processus administratifs au sein du ministère de l'Économie. Il centralise les données, les documents et les workflows afin d'améliorer la qualité de l'information, sa traçabilité et la conformité réglementaire. GECO permet l'automatisation de la génération documentaire (PDF, Word, formulaires) ainsi que l'intégration avec des services informatiques du gouvernement existants et d'IA. La plateforme met un fort accent sur la gouvernance des données et l'historisation des changements et le respect des exigences RGPD et d'archivage. Le développement est en cours et devrait être finalisé en 2026 avec la possibilité d'importer des démarches *MyGuichet.*

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ACTIVITÉS - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

III. ACTIVITÉS - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

1. Sujets transversaux

1.1 Cabinet ministériel

Le Cabinet ministériel est en charge de la coordination générale des services dépendant du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. Il assure notamment le suivi des projets législatifs et réglementaires, des questions parlementaires, des demandes de l'*Ombudsman* et des demandes dans le cadre de la législation relative à l'administration ouverte et transparente. Le Cabinet ministériel a notamment aussi assuré les activités suivantes :

- **Communication**

Le service communication est chargé de concevoir et de coordonner l'ensemble des actions de communication et de promotion des différents services du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme à destination des acteurs concernés et intéressés par le monde économique et entrepreneurial (entreprises, investisseurs, grand public, médias, organisations patronales, milieux politiques, etc.). Il se concerte également avec les responsables communication des entités satellites du ministère et assure une communication alignée et cohérente.

En ce qui concerne les attributions relevant du ministre de l'Économie, les activités de communication évoluent constamment et ont gardé un rythme soutenu en 2025. En effet, au cours de l'année 2025, un total de 26 conférences de presse ont été organisées et 207 communiqués de presse ont été diffusés aux médias nationaux et internationaux. L'année 2025 a été marquée par le 40ème anniversaire de l'Accord de Schengen, la deuxième édition du concours « Astronaute d'un jour », la présentation des stratégies « Batterie » et « Automatiséiert Fueren 2028» et la mise en place d'une contribution de l'État aux frais de réseau électrique.

Le service communication a été impliqué au quotidien dans la préparation de discours, d'interventions et de présentations pour le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. Il a assuré de manière continue l'alimentation du site internet ainsi que la gestion, le suivi et les publications régulières sur les réseaux sociaux du ministère de l'Économie. Parmi ses autres activités, figurent le suivi et la réponse aux requêtes émanant de la presse sur les sujets les plus divers, la communication auprès du grand public au sujet des différents dossiers et projets du ministère et la communication autour des activités parlementaires, notamment des interventions en séance plénière ou en commission parlementaire sur des sujets relevant du ministère de l'Économie.

Au cours de l'année 2025, les déplacements du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, que ce soit pour des visites d'entreprises au Luxembourg, pour des missions économiques ou pour assister à des événements et à des réunions à l'étranger ont nécessité une préparation en amont par le service communication aussi bien qu'un accompagnement en matière de communication et la couverture sur les réseaux sociaux. A titre d'exemples, le service communication a accompagné les missions économiques en Espagne et aux Pays-Bas ainsi qu'une visite de travail à Barcelone, au salon Smart Cities

En matière de réseaux sociaux, la popularité et l'audience des canaux du ministère de l'Économie continuent d'augmenter. La page LinkedIn comptabilise désormais près de 27.303 abonnés, tandis que 5.298 personnes suivent la page Facebook et 2.755 sont abonnés au ministère sur Instagram. L'audience de tous ces différents réseaux a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Au cours de l'année 2025, 40 vidéos ont également été mises à disposition du grand public sur le canal YouTube du ministère. (5 mars 2026)

En outre, le service communication exerce différentes fonctions de support aux services du ministère de l'Économie comme la relecture de textes et de publications, la mise à disposition de la revue de presse et le conseil sur les différents moyens de communication possibles.

Le service communication répond aussi aux questions adressées au ministère de l'Économie via l'adresse e-mail générique info@eco.etat.lu. En 2025, plus de 1320 requêtes reçues par ce canal, portant sur des questions procédurales pour démarrer une activité, sur l'opportunité de s'établir au Luxembourg ou sur les sujets les plus divers, ont fait l'objet d'une réponse ou d'un transfert vers l'entité en charge.

Le service communication a également assuré le suivi et la coordination des questions parlementaires, la collecte d'informations pour les réponses et les échanges ainsi que la concertation avec les autres ministères en cas de co-compétence sur une question parlementaire. Au cours de la session parlementaire 2024-2025, il a donc participé à l'élaboration de 168 questions parlementaires pour lesquelles le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme était compétent, dont 86 pour lesquelles le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme a assuré la coordination ou répondu en tant que seul ministre compétent.

1.2. Gestion des données internes

Au cours de l'année écoulée, l'équipe Data a poursuivi ses travaux d'organisation et de valorisation des données au sein du ministère de l'Économie. Une mesure importante a été le lancement du projet de catalogage des données, mené en collaboration avec le LNDS et le ministère de la Digitalisation. Cette initiative, toujours en cours, vise à centraliser et documenter l'ensemble des données ministérielles afin d'en améliorer l'accessibilité, la gouvernance et la réutilisation. Sa finalisation est prévue pour fin 2026.

Un autre axe majeur pour l'équipe Data a été la production de tableaux de bord avec des chiffres clés pour soutenir les directions dans leurs analyses opérationnelles, en leur fournissant des données claires et précises.

D'une part, des visualisations consolidées pour les aides d'État classiques et pour le registre de minimis y connexe ont été mises en place, facilitant le suivi des montants accordés et le respect des plafonds réglementaires.

Pour les nouvelles aides phares comme le préfinancement des installations photovoltaïques et l'aide à la primo-création d'entreprise, des tableaux de bord dédiés ont été développés. Ils permettent de visualiser le volume de dossiers et les montants engagés, mais aussi les indicateurs statistiques pertinents sur le plan politique, comme le respect des délais de traitement ou le nombre de micro-entreprises nouvellement créées dans les secteurs du commerce et de l'artisanat.

Le développement de ces outils s'inscrit aussi dans l'approche du « data-driven policy making », offrant aux directions une base analytique fiable pour appuyer leurs décisions. De plus, la disponibilité de ces données statistiques renforce la transparence et permet d'améliorer la réactivité face aux demandes internes et externes, comme les questions parlementaires.

2. Direction générale Affaires économiques, compétitivité et prospective

2.1. Missions

La Direction générale Affaires économiques, compétitivité et prospective (DG ECOPRO) regroupe les missions de l'Observatoire de la compétitivité, notamment la coordination des politiques économiques dans le cadre de la gouvernance économique internationale et le suivi de la situation économique et compétitive du Luxembourg, ainsi que les travaux de prospective économique réalisés depuis l'étude stratégique « Troisième révolution industrielle-Luxembourg » de J. Rifkin[21] et ensuite par « Luxembourg Stratégie »[22]. En outre, la DG ECOPRO a pour mission transversale d'apporter son soutien à toutes les autres directions générales du ministère de l'Économie dans l'élaboration de leurs politiques en fournissant des chiffres actualisés, des comparaisons internationales ainsi que des connaissances scientifiques du monde économique. Finalement, la DG ECOPRO suit également les travaux d'une série de comités, conseils et institutions pour le compte du ministère de l'Économie (Comité des statistiques publiques, Commission de l'indice des prix à la consommation et Comité d'accompagnement Travail et cohésion sociale du STATEC).

2.2. Affaires économiques

Le volet des affaires économiques concerne principalement les travaux en relation avec des organisations internationales, notamment l'Union européenne (UE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que le suivi des travaux de différents groupes de travail, comités et institutions au niveau national.

- **Union européenne : Semestre européen**

Le Semestre européen vise à une meilleure coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres de l'UE. Au niveau national, la coordination du Semestre européen est assurée via une responsabilité partagée entre le ministère des Finances et le ministère de l'Économie, qui, lui, s'occupe principalement de la coordination du volet structurel.

Depuis fin avril 2024, avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre de gouvernance économique de l'Union européenne (Règlement (UE) 2024/1263), les États membres ne sont plus obligés de présenter annuellement un Programme national de réforme (PNR) et un Programme de stabilité (PSC). Ceux-ci ont été remplacés par un Plan budgétaire et structurel à moyen-terme (PBS), un rapport pluriannuel, et ses rapports d'avancement annuels (RAA). Le PBS du Luxembourg, élaboré en collaboration étroite entre le ministère des Finances et le ministère de l'Économie, a été communiqué le 15 octobre 2024 à la Commission européenne[23]. Ce PBS se compose de deux parties : une partie budgétaire et une partie structurelle contenant des mesures répondant aux recommandations par pays émises à l'égard du Luxembourg en 2024. Le PBS du Luxembourg est en vigueur pour une période de 5 ans (2024-2029).

En avril 2025, le Luxembourg a ensuite soumis son premier RAA à la Commission européenne[24]. Ce RAA vise avant tout à assurer le suivi de la mise en œuvre du PBS. Il fournit principalement des informations sur l'application de la trajectoire des dépenses primaires nettes arrêtée par le Conseil des

[21] Pour plus de détails : https://www.troisiemerevolutionindustrielle.lu/
[22] Pour plus de détails : https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/prospective/luxembourg-strategie.html
[23] Pour plus de détails : https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2024/10-octobre/18-plan-budgetaire.html
[24] Pour plus de détails : https://gouvernement.lu/fr/publications/rapport-activite/minist-finances/mfin/2025-rapport-avancement-annuel.html

ministres de l'UE, ainsi que sur la progression des réformes et des investissements prévus dans le cadre du Semestre européen.

Le gouvernement a aussi rencontré en 2025 à plusieurs reprises les partenaires sociaux, en présence du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, ainsi que du ministre des Finances.

Une première réunion a eu lieu en avril 2025 avant la transmission du RAA 2025 à la Commission européenne. Lors de cette première entrevue, les parties prenantes ont pu faire le point sur le cycle 2025 du Semestre européen ainsi que sur le RAA 2025 du Luxembourg. L'objectif de cette réunion a été d'échanger avec les partenaires sociaux sur la situation budgétaire et les progrès réalisés en matière de réformes et investissements énumérés dans le PBS.

Lors d'une deuxième entrevue en juin, les partenaires sociaux et le gouvernement ont pu faire le point sur le rapport-pays 2025 et les propositions de recommandations spécifiques par pays 2025-2026 pour le Luxembourg dans le cadre du « Paquet de printemps » de la Commission européenne, à la suite de la soumission fin avril par le Luxembourg du premier RAA. L'objectif de cette réunion a été d'échanger sur l'analyse de la Commission européenne et les réponses à fournir aux propositions de recommandations adressées au Luxembourg.

Finalement, en décembre, lors d'une troisième entrevue, les partenaires sociaux et le gouvernement ont notamment évoqué le lancement du nouveau cycle 2026 du Semestre européen avec le « Paquet d'automne » de la Commission européenne, de même que l'avis relatif au projet de plan budgétaire basé sur le budget de l'État 2026. Cette réunion a eu pour objectif de discuter de l'analyse de la Commission européenne et des réponses à fournir aux propositions de recommandations adressées au Luxembourg.

Dans ce cadre, il s'avère aussi utile de rappeler qu'un Comité économique et financier national (CEFN)[25] a été institué en 2017 au Luxembourg, avec notamment pour mission de coordonner les travaux à effectuer dans le cadre des obligations qui incombent au Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière de l'UE. Le CEFN comprend un membre nommé par le ministre ayant l'Économie dans ses attributions.

- **Fondation Bruegel**

Au niveau européen, la DG ECOPRO a représenté le Luxembourg en tant que *State Member* au sein de la **Fondation Bruegel**, un centre de réflexion (*think tank*) créé en 2004 à Bruxelles[26]. Ses travaux couvrent l'ensemble du champ des politiques économiques, dont les politiques industrielles, les politiques budgétaires, ainsi que les aspects économiques des politiques énergétiques ou environnementales.

- **Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE)

La DG ECOPRO suit les travaux de l'OCDE et représente le Luxembourg dans divers groupes de travail.

Dans le Comité de politique économique (CPE), les pays-membres et le secrétariat-général de l'OCDE discutent les développements et politiques économiques. De plus, la DG ECOPRO participe aux travaux du Comité d'examen des situations économiques et problèmes de développement (EDRC)[27].

[25] Pour plus de détails : http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/10/09/a881/jo
[26] Pour plus de détails : https://www.bruegel.org/
[27] Pour plus de détails : https://www.oecd.org/fr/themes/etudes-economiques.html

Dans le cadre des travaux du Comité EDRC, la DG a agi comme point de contact pour l'OCDE et a coordonné la présentation de l' « Étude économique 2025 - Luxembourg »[28] le 28 avril 2025. Cette étude, publiée tous les deux ans sous la responsabilité de l'EDRC, fournit une analyse de la situation économique des pays-membres de l'OCDE, avec un accent sur un volet particulier de la politique économique du pays. Pour cette édition 2025 de l'étude sur le Luxembourg, le chapitre thématique a porté sur les principaux défis à long terme de l'économie : la productivité, la décarbonation et le vieillissement de la population (système de pension de vieillesse). L'étude 2025 est disponible sur le site de l'OCDE[29] en français et en anglais.

- **Conseil économique et social** (CES)

Le CES[30] est l'institution consultative permanente du gouvernement en matière d'orientation économique et sociale du pays. Le CES représente l'organe de réflexion tripartite central et permanent du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle. A la demande du gouvernement ou de sa propre initiative, le CES étudie les problèmes économiques, sociaux et financiers qui se posent et essaye d'y trouver des solutions consensuelles et viables afin de guider le gouvernement dans ses choix. Les réflexions du CES se situent à un stade préliminaire, en amont des arbitrages finaux et des décisions à prendre par le gouvernement et la Chambre des Députés. La DG ECOPRO suit de près les travaux menés par le CES.

En 2025, la DG ECOPRO a alimenté les travaux du CES à plusieurs reprises. Elle a notamment participé à des auditions organisées par le CES, d'une part dans le cadre du projet d'avis (en cours) sur le modèle de croissance du Luxembourg et d'autre part dans le contexte des travaux du CES concernant le Système national d'indicateurs[31].

2.3. Compétitivité

La thématique liée à la compétitivité couvre notamment des activités courantes comme l'évaluation de la position compétitive du Luxembourg à travers des *benchmarks* internationaux, le suivi des travaux du Conseil national de la productivité (CNP) ainsi que l'organisation de séminaires et de conférences en la matière. De manière ponctuelle s'y ajoutent également des projets de recherche thématiques et sectoriels que la DG ECOPRO effectue en interne ou lance avec des partenaires externes.

- ***Benchmarks* internationaux**

Les *benchmarks* internationaux sont des outils utiles pour identifier les forces et faiblesses d'un pays, ainsi que les opportunités et les défis. Ils permettent aux autorités d'évaluer leurs politiques en les comparant aux meilleures pratiques, en vue d'en déduire des champs d'action possibles. Les *benchmarks* sont également des outils de communication remarquables qui favorisent le débat politique et qui ont, à cause de leur important écho médiatique, un impact non négligeable sur l'image de marque d'un territoire ainsi que sur la perception d'investisseurs potentiels et de talents internationaux.

La DG ECOPRO tient à jour un inventaire de *benchmarks* relatifs aux différents domaines et déterminants de la compétitivité, dont l'attractivité territoriale, la digitalisation, l'innovation, les talents, l'environnement des affaires, la gouvernance ou encore la qualité de vie.

[28] Pour plus de détails : https://meco.gouvernement.lu/fr/support/recherche.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiques+2025+04-avril+28-ocde-luxembourg.html
[29] Pour plus de détails : https://www.oecd.org/fr/publications/etudes-economiques-de-l-ocde-luxembourg-2025_18720180-fr.html
[30] Pour plus de détails : https://ces.public.lu/
[31] Pour plus de détails : https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/politique-generale/2016-indicateurs.pdf

En 2025, la DG ECOPRO a de nouveau analysé en détail les résultats du Luxembourg dans le *World Competitiveness Ranking 2025* de l'*International Institute for Management Development* (IMD)[32]. L'objectif a été de mieux comprendre et suivre le classement attesté au Luxembourg au cours des dernières années et d'identifier les forces et faiblesses attribuées au pays par rapport à d'autres petits pays sélectionnés, dans le but de dégager des domaines d'action possibles pour réconforter la compétitivité du Luxembourg.

Concernant les *benchmarks* à orientation sectorielle, la DG ECOPRO a principalement suivi les performances du Luxembourg dans des *benchmarks* relatifs au domaine de l'attraction et la rétention des talents, dont notamment le *IMD World Talent Ranking 2025*, ainsi que des *benchmarks* en matière de digitalisation où la DG ECOPRO a analysé plus en détail une série de *benchmarks* du domaine de l'intelligence artificielle (IA), dans le but d'évaluer, entre autres, si les ambitions formulées dans la stratégie du Luxembourg en matière d'intelligence artificielle[33] correspondent aux constats dressés dans les *benchmarks* respectifs.

- **Conseil national de la productivité** (CNP)

Dans sa fonction de secrétariat du CNP, la DG ECOPRO encadre et anime les travaux du CNP et coordonne la réalisation du rapport annuel.

En 2025, la DG ECOPRO a organisé plusieurs réunions du CNP pour assurer le suivi des travaux. Elle a également de nouveau contribué au rapport annuel du CNP, ensemble avec STATEC *Research*[34], en produisant différentes analyses macroéconomiques sur la productivité du travail et la productivité des ressources et de l'énergie, ainsi que des recommandations pour relancer la croissance de la productivité. En mars 2025, le CNP a présenté et remis son rapport annuel au ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme[35]. Par la suite, ce rapport annuel a été soumis par saisine gouvernementale au Conseil économique et social (CES)[36] pour appréciation, et également notifié à la Commission européenne.

Ce rapport annuel, intitulé "*Revigorer la productivité - éléments pour un plan d'action*", révèle que la productivité du travail au Luxembourg stagne depuis plus d'une décennie. Cette tendance générale masque toutefois des disparités importantes entre les secteurs économiques. Le CNP analyse également la productivité des ressources et de l'énergie dans une perspective de développement durable. Au cours des dix dernières années, le Luxembourg n'a pas encore réussi à dissocier sa consommation de matières premières de sa croissance économique, d'après les données étudiées. Cependant, la productivité énergétique a progressé, même si la proportion d'énergies renouvelables reste limitée. Par conséquent, bien qu'une diminution ait été observée ces dernières années, le pays maintient un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à son activité économique. Le rapport annuel ne se contente pas d'analyser les données macroéconomiques, il propose également des pistes pour relancer la croissance de la productivité. Comme chaque année, le rapport inclut aussi des études de recherche appliquée sur la productivité, réalisées par *STATEC Research* pour le compte du CNP.

De plus, la DG ECOPRO représente le CNP au sein du réseau européen des *National Productivity Boards* et suit les travaux du *Global Forum on Productivity* (GFP), ensemble avec STATEC *Research*. Le GFP,

[32] Pour plus de détails : https://www.imd.org/centers/wcc/world-competitiveness-center/rankings/world-competitiveness-ranking/
[33] Pour plus de détails : https://meco.gouvernement.lu/fr/publications.gouvernement2024+fr+publications+rapport-etude-analyse+minist-digitalisation+2025-luxembourg-ai-strategy-fr.html
[34] Pour plus de détails : https://statistiques.public.lu/en/statistique-publique/statec/red.html
[35] Pour plus de détails : https://meco.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiques+2025+03-mars+07-rapport-annuel-cnp.html
[36] Pour plus de détails : https://ces.public.lu/fr.html

initié en 2015 par l'OCDE, constitue un forum qui sert à discuter et à analyser les facteurs qui sont responsables de l'évolution de la productivité.

Finalement, le nouveau site Internet du CNP a été mis en ligne fin 2025[37].

- **Etude « Déterminants de la rentabilité des entreprises au Luxembourg »**

Le Luxembourg figure depuis longtemps dans le bas du classement UE du taux d'Excédent brut d'exploitation (EBE) de l'économie marchande non financière. Ceci permet-il d'affirmer que les entreprises luxembourgeoises sont moins rentables que les entreprises dans les autres pays de l'UE ? Ou est-ce que c'est plutôt le reflet d'un tissu économique particulier au Luxembourg ? La DG ECOPRO, ensemble avec la DG PME, simplification administrative, artisanat et commerce, a lancé en 2025 un projet de recherche dont l'objectif a consisté à confier à STATEC *Research* l'évaluation de la rentabilité des entreprises au Luxembourg et de ses déterminantes [38].

- **« Etude 4 Frontières »**

La DG ECOPRO, ensemble avec la DG PME, simplification administrative, artisanat et commerce, a lancé en 2025 une mise à jour de l'analyse comparative des prix de produits identiques de grande consommation dans les grandes surfaces alimentaires au sein de la Grande Région. La première édition de cette étude[39] date de 2006, et la plus récente de 2019. Les données, relevées par *NielsenIQ*, permettent de réaliser une analyse de la compétitivité-prix de l'offre commerciale [40].

- **Conférences et séminaires**

La DG ECOPRO a participé à l'organisation de la **Journée de l'Economie**[41] en 2025. Cette conférence annuelle est organisée en collaboration avec PwC, la Fondation IDEA, la Chambre de Commerce et la FEDIL. Les sujets de discussion varient d'année en année. En 2025, elle a eu lieu en mars à la Chambre de Commerce sous le titre « *AI Technologies : Overhyped, imperative or real opportunity?* », en présence du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. L'intelligence artificielle (IA) a connu une évolution considérable ces dernières années. Les technologies d'IA remodèlent les industries et transforment de nombreux secteurs, leur influence s'accroissant sans cesse dans le quotidien. Cependant, à mesure que ces technologies se développent, elles soulèvent aussi des questions cruciales quant à leur véritable impact sur les entreprises et les économies : L'IA est-elle réellement un moteur de croissance économique et d'innovation ? Le Luxembourg, avec son secteur financier solide et son écosystème technologique émergent, est-il bien placé pour explorer et exploiter le potentiel de l'IA ? Quel avenir se dessine pour l'adoption et la réglementation de l'IA au Luxembourg et à l'échelle mondiale ? Cette conférence a permis de débattre de ces questions.

2.4. Prospective économique

Les activités en lien avec la prospective économique de la DG ECOPRO concernent les efforts menés au ministère de l'Économie en vue d'accroître la compétitivité ainsi que la productivité de l'économie nationale à moyen et long terme.

[37] Pour plus de détails : https://productivite.public.lu/fr.html
[38] Pour plus de détails : https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2026/stn18-26-profitability.html
[39] Pour plus de détails : https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/05-mai/15-etude-4-frontieres.html
[40] Pour plus de détails : https://meco.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2026%2B05-mai%2B04-meco-etude.html
[41] Pour plus de détails : https://www.jecolux.lu/events/economyday/index.html

Depuis l'étude stratégique « Troisième révolution industrielle-Luxembourg » de Jeremy Rifkin, et ensuite les travaux menés par « Luxembourg Stratégie », l'orientation est passée depuis 2024 d'une mission de planification davantage générale à une orientation davantage sectorielle. Ceci concerne en particulier les études transversales sur des thématiques d'ordre stratégique en lien avec le développement économique du pays, qui s'appuient à la fois sur des travaux macroéconomiques, sectoriels et au niveau des entreprises. Ces travaux sont alignés avec le suivi des mégatendances.

La DG ECOPRO a travaillé avec le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER)[42] sur l'élaboration d'une nouvelle étude sectorielle analysant l'attraction et la rétention de talents au Luxembourg. Dans un contexte de mondialisation accrue et de concurrence entre pays, l'attraction et la rétention des talents constituent un enjeu stratégique majeur. Le Luxembourg, en tant que petite économie ouverte, est particulièrement concerné par cette course aux talents. Au cours des décennies récentes, le marché de l'emploi luxembourgeois a été caractérisé par une croissance soutenue et par une dépendance marquée à la main-d'œuvre étrangère, à la fois liée à l'immigration et la main-d'œuvre frontalière non-résidente. Maintenir et développer l'attractivité du marché luxembourgeois vis-à-vis des talents étrangers constitue donc une priorité majeure pour le développement économique du pays. Plus particulièrement, ce projet d'étude du LISER vise à analyser les dynamiques d'attraction et de rétention des talents étrangers au Luxembourg, en distinguant les trajectoires des travailleurs immigrés et des travailleurs non-résidents dans le pays[43]. Cette étude du LISER a également comme objectif d'alimenter les travaux et discussions du Haut comité pour l'attraction, la rétention et le développement de talents sous la présidence du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

- **Partenariats internationaux**

La DG ECOPRO est engagée dans divers réseaux professionnels internationaux de prospective pour se tenir informée des innovations dans ce domaine, et est ainsi notamment membre de l'association Futuribles International (France)[44].

[42] Pour plus de détails : https://www.liser.lu
[43] Pour plus de détails : Publication des résultats de la première partie de l'étude LUXTALENT: https://meco.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2026%2B03-mars%2B24-meco-liser-luxtalent.html
[44] Pour plus de détails : https://www.futuribles.com/

3. Direction générale Aides d'État et financement aux entreprises

3.1 Missions

La Direction générale Aides d'État et financement aux entreprises (DG AIDES) assure la mise en œuvre et le pilotage des instruments de soutien public en faveur des entreprises. Elle accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur développement à travers des régimes d'aides destinés à stimuler l'investissement, l'innovation, la transformation et la compétitivité, dans le strict respect du cadre européen des aides d'État.

Par ailleurs, la DG AIDES exerce un rôle central de coordination en matière d'aides d'État. À ce titre, elle assiste les autres ministères et organismes publics luxembourgeois dans leurs relations avec la Commission européenne et veille à la correcte application des règles européennes relatives aux aides d'État.

Enfin, la DG AIDES contribue activement à l'évolution du cadre législatif national des aides aux entreprises. Elle participe à l'élaboration et à l'adaptation des bases légales afin d'assurer l'alignement des régimes d'aides avec les évolutions du droit européen.

3.2 Activités

3.2.1. Coordination et encadrement des aides d'État

En 2025, la DG AIDES a assuré un appui transversal aux autres ministères dans leurs relations avec la Commission européenne en matière d'aides d'État. À ce titre, elle a contribué à l'élaboration et à la notification de plusieurs régimes d'aides, tout en assurant le suivi des procédures et le respect des délais requis. À la demande de différents ministères, la DG AIDES a également rédigé plusieurs avis relatifs à l'application des règles européennes en matière d'aides d'État.

Par ailleurs, la DG AIDES a pris en charge l'échange d'informations entre la Commission européenne et les autorités nationales d'octroi, notamment dans le cadre des obligations de rapport annuel, de transparence et d'audit, contribuant ainsi à une application rigoureuse et cohérente du cadre européen.

Un projet majeur de 2025 a été la préparation de la mise en œuvre du registre européen eAid pour la gestion des aides dites « de minimis ». La DG AIDES a coordonné les travaux avec l'ensemble des ministères, administrations et organismes luxembourgeois concernés afin d'établir des procédures communes et d'assurer une utilisation harmonisée de ce registre. Ces travaux ont porté à la fois sur la vérification préalable du respect des plafonds « de minimis » avant l'octroi d'une aide et sur l'encodage des informations requises conformément aux exigences européennes. Ils ont été menés en vue de la mise en ligne publique du registre européen à partir du 1er janvier 2026, avec pour objectif de renforcer la transparence, d'améliorer la traçabilité des aides et de simplifier la gestion administrative pour les autorités d'octroi et pour les entreprises bénéficiaires.

En parallèle, la DG AIDES a poursuivi sa participation active aux groupes de travail et comités consultatifs au niveau européen. Cette implication a permis de contribuer à l'évolution du cadre réglementaire des aides d'État et d'anticiper les adaptations nécessaires au niveau national.

Dans ce contexte, en 2025, la DG AIDES a notamment assuré la coordination de la position nationale dans le cadre de la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'État visant à soutenir le pacte pour une industrie propre (communication n° 2025/3602). Elle a également été

impliquée dans la coordination de la position nationale dans le cadre des travaux d'amendement des lignes directrices concernant certaines aides d'État dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période postérieure à 2021.

3.2.2. Évolution du cadre législatif et réglementaire

La DG AIDES est chargée de la rédaction de nouvelles lois et de projets de loi, dans le cadre de l'adaptation du droit national aux priorités du gouvernement et aux évolutions du cadre juridique européen. En 2025, elle a contribué à l'élaboration et à l'adoption de plusieurs textes législatifs majeurs.

Parmi ces initiatives, la DG AIDES a déposé en juillet 2025 le projet de loi n° 8597 relatif à un régime d'aides aux investissements pour les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments fonctionnels. Ce projet introduit une loi-cadre sur les aides d'État destinées aux entreprises et aux particuliers, visant à promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments fonctionnels. L'objectif est de soutenir la décarbonation du parc immobilier, conformément au Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), et d'atteindre la neutralité carbone de tous les bâtiments d'ici 2050.

De plus, la DG AIDES est actuellement en train de rédiger (en collaboration avec la Direction générale Énergie) un projet de loi favorisant l'accélération du déploiement de l'hydrogène renouvelable. Ce projet mettra en œuvre des dispositions visant à réduire et à éliminer les émissions de gaz à effet de serre, en soutenant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, conformément à la communication de la Commission européenne sur l'encadrement des aides d'État visant à soutenir le pacte pour une industrie propre.

En outre, les lois suivantes sont entrées en vigueur en 2025 :

- Loi du 6 juin 2025 relative au renouvellement des régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation ;
- Loi du 3 juillet 2025 instituant un régime d'aides pour la transition vers une économie à zéro émission nette ;
- Loi du 18 juillet 2025 portant modification du régime d'aides pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques.

3.2.3. Soutien à la transition digitale des entreprises

Le soutien à la transition digitale a constitué en 2025 un axe prioritaire de l'action du ministère de l'Économie. En ce sens, la DG AIDES a poursuivi une démarche structurée et progressive en faveur de la digitalisation des entreprises, considérée comme un levier central de compétitivité, de productivité et d'innovation.

En 2025, les programmes « Fit4 » dédiés à la digitalisation ont été élargis avec la mise en place du programme Fit4AI, en complément du programme Fit4Digital. Ce nouveau programme répond aux besoins des entreprises souhaitant exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) afin de renforcer leur compétitivité. Le programme Fit4AI propose une évaluation des besoins en matière de l'IA par un expert, l'élaboration d'une feuille de route IA avec un consultant, ainsi qu'un cofinancement des phases d'analyse et de planification.

Le SME Packages – Digital soutient la mise en œuvre concrète des projets de digitalisation des PME. En 2025, son fonctionnement a été adapté afin de mieux correspondre aux besoins réels des entreprises : le système de voucher de 5 000 euros a été remplacé par une aide couvrant 70 % des coûts pour des projets compris entre 3 000 euros et 25 000 euros. Cette évolution permet de financer des projets de différentes tailles.

Par ailleurs, face à l'importance croissante de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité ces dernières années, les SME Packages AI et Cybersecurity ont été lancés en 2025 afin d'accompagner les PME dans ces domaines spécifiques.

Dans le cadre de la loi du 13 mars 2025, qui prévoit la digitalisation complète des fiches d'hébergement au Luxembourg et le remplacement des formulaires papier par un système numérique accessible via Guichet.lu ou une application mobile, une aide temporaire a été mise en place à destination des établissements d'hébergement afin de les accompagner dans la mise en œuvre de la digitalisation des fiches d'hébergement.

De plus, créé en 2019 et hébergé par Luxinnovation, le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH) soutient la transformation numérique de l'industrie manufacturière, dans le cadre de la stratégie nationale pour une économie fondée sur les données. Désigné European Digital Innovation Hub en 2023, il fait partie d'un réseau européen de plus de 250 hubs et propose des services axés sur les compétences numériques, la cybersécurité, l'intelligence artificielle ainsi que l'accès à des infrastructures de test.

En 2025, 15 demandes ont été approuvées, provenant de 5 PME et de 10 grandes entreprises. Ces interventions, correspondant à 39 services fournis par les partenaires du consortium L-DIH, représentent un soutien total de 34 100 euros octroyé sous forme de prestations gratuites.

3.2.4. Soutien à la transition écologique et énergétique

En 2025, la DG AIDES a poursuivi activement la mise en œuvre de régimes d'aides visant à accompagner les entreprises dans leur transition écologique.

Un quatrième appel à projets a été lancé afin de soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques servant principalement à l'autoconsommation des entreprises. La nouveauté par rapport aux appels précédents réside dans l'intégration, pour chaque lot, de sous-lots dédiés aux installations photovoltaïques équipées de batteries, avec des aides plus élevées pour tenir compte des coûts supplémentaires et favoriser l'optimisation de l'autoconsommation et du stockage, en cohérence avec la stratégie nationale « Späicherstrategie Lëtzebuerg ».

Afin d'assurer la continuité du soutien public à la mobilité à zéro émission, la loi du 18 juillet 2025 modifie et prolonge le régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Elle élargit également le dispositif aux infrastructures de ravitaillement en hydrogène, en cohérence avec l'évolution du cadre européen et les objectifs du règlement AFIR[45], notamment en matière de bornes destinées aux poids lourds. Le ministère de l'Économie pourra ainsi lancer de nouveaux appels à projets pour contribuer au déploiement d'un réseau cohérent au niveau européen et soutenir la décarbonation du transport.

Le texte introduit aussi la possibilité de financer des bornes mobiles, pouvant être installées temporairement sur différents sites. Enfin, un régime spécifique pour les PME est mis en place jusqu'au 30 septembre 2026, avec une aide couvrant 50 % des coûts éligibles pour les petites entreprises et 40 % pour les moyennes entreprises.

De plus, un sixième appel à projets a été lancé en 2025 pour soutenir l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec un budget maximal de 5 millions d'euros.

Afin de soutenir la transition écologique et énergétique des PME, le fonctionnement des SME Packages Sustainability a été revu pour mieux répondre aux besoins concrets des entreprises. Le système de voucher de 5 000 euros a ainsi été remplacé par une aide couvrant 70 % des coûts pour des projets

[45] Alternative Fuels Infrastructure - Mobility and Transport

dont le montant se situe entre 3 000 euros et 25 000 euros, permettant de soutenir des projets de différentes envergures.

Dans le cadre de la stratégie de transition vers une économie à zéro émission nette, un appel d'offres a été lancé pour soutenir l'électrification des procédés de production dans l'industrie manufacturière luxembourgeoise. Destiné aux entreprises remplaçant des équipements fonctionnant aux énergies fossiles par des solutions électriques, ce dispositif prévoit un budget total de 132,25 millions d'euros sous forme de subventions, afin de couvrir le déficit de financement des projets sur une période de dix ans.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de la loi du 3 juillet 2025, instaurant un régime d'aides pour la transition vers une économie à zéro émission nette, les entreprises réalisant des investissements productifs dans des secteurs jugés stratégiques pour cette transition peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement, dont l'intensité varie de 15 % à 35 % maximum.

3.2.5. Soutien aux projets de recherche, développement et innovation

Les aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) constituent un levier stratégique pour le ministère de l'Économie, visant à renforcer les capacités d'innovation des entreprises, diversifier l'économie et positionner le Luxembourg sur des segments technologiques à forte valeur ajoutée.

En 2025, la loi du 6 juin 2025 relative au renouvellement des régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation a mis en place un nouveau cadre. Celui-ci prévoit notamment des appels à projets thématiques et compétitifs, destinés à orienter la recherche vers certaines technologies ou secteurs spécifiques, tout en octroyant un soutien supplémentaire aux projets présentant un niveau élevé de risque technologique. Ce dispositif favorise également la coopération entre les organismes de recherche publics et les entreprises, grâce à des appels conjoints organisés avec le FNR.

Afin d'encourager l'innovation dans les procédés et l'organisation dans le domaine de l'économie circulaire, un bonus de 25 % a été introduit pour les projets relevant de cette thématique.

Parmi les principales initiatives lancées en 2025 figurent un appel à projets conjoint AI-HPC, mené avec le FNR, destiné à stimuler l'adoption de l'intelligence artificielle et du calcul à haute performance. S'y ajoute un troisième appel à projets en R&D dans le secteur de la défense, qui soutient des projets collaboratifs en technologies de sécurité, en coopération avec le ministère de la Défense et le FNR.

Par ailleurs, le ministère de l'Économie est chargé de délivrer des agréments aux organismes de recherche privés, permettant aux entreprises et instituts de droit privé d'accueillir des ressortissants de pays tiers sous le statut de « chercheur » (conformément à la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration) ou de bénéficier de l'aide à la Formation-Recherche du FNR (loi modifiée du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche). En 2025, le ministère de l'Économie a traité 33 demandes, dont 4 prolongations. À la fin de l'année, 81 organismes luxembourgeois disposaient d'un agrément délivré par le ministère de l'Économie. La liste complète des entreprises et institutions agréées en tant qu'organismes de recherche privés est consultable en ligne.

3.2.6. Soutien aux start-ups et à l'innovation entrepreneuriale

En 2025, le ministère de l'Économie a renforcé son soutien aux start-ups et à l'innovation entrepreneuriale à travers de nouveaux régimes d'aides et l'adaptation de dispositifs existants, visant à favoriser la croissance des start-ups technologiques à fort potentiel. Ces mesures accompagnent les

premières phases de développement, facilitent l'accès au financement et renforcent l'ancrage des entreprises dans l'écosystème luxembourgeois.

En 2025, la 16e édition du programme Fit4Start a été lancée, avec la sélection de 20 entreprises. Le programme offre aux entrepreneurs un accompagnement sous forme de coaching et de mentoring, un financement sans prise de participation ainsi qu'un accès à des réseaux clés pour soutenir le lancement et le développement de leur activité sur le marché européen.

Cette édition a rencontré un vif succès, avec près de 500 candidatures, soit une hausse de 16 % par rapport à 2024. Plus de 60 % des candidatures provenaient de l'étranger, représentant 61 pays différents au total.

Dans le cadre du régime d'aides aux jeunes entreprises innovantes, un soutien est octroyé aux sociétés de moins de cinq ans ayant récemment bénéficié d'une injection de capital, généralement à la suite d'une levée de fonds ou d'un investissement privé. L'objectif est d'accompagner leur passage à une phase de croissance en accélérant le développement de leurs produits, en renforçant leurs activités de marketing et de vente et en soutenant leur expansion internationale.

Ce mécanisme de cofinancement, qui couvre 70 % du déficit de financement, contribue à rendre les investissements privés plus attractifs et moins risqués. Afin de tenir compte de l'augmentation récente des coûts supportés par ces entreprises, le plafond de l'aide a été relevé de 800 000 euros à 1 000 000 euros.

En collaboration avec la Direction générale Industrie, nouvelles technologies et recherche, un nouveau régime d'aide dédié à la création de spin-offs issues de la recherche publique a été mis en place. Ce dispositif vise à faciliter la transition d'un projet de recherche développé au sein d'un organisme public vers la création d'une structure commerciale viable.

L'aide peut atteindre jusqu'à 200 000 euros et couvrir jusqu'à 80 % du besoin total de financement. Elle permet notamment de soutenir les premières étapes de structuration de l'entreprise, telles que la validation du modèle d'affaires, la protection de la propriété intellectuelle, le développement d'un prototype, ou encore la préparation à une levée de fonds. Par ce biais, le ministère de l'Économie entend renforcer le transfert de technologie et favoriser l'émergence de nouvelles entreprises innovantes issues de la recherche publique au Luxembourg.

3.2.7. Soutien aux petites et moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises (PME) demeurent au cœur du tissu économique luxembourgeois et constituent une priorité de la politique de soutien du ministère de l'Économie. En 2025, l'action de la DG AIDES s'est inscrite dans une approche transversale visant à accompagner les PME dans les transitions digitales et écologiques.

Dans ce contexte, l'offre des SME Packages a été entièrement revue. Le système de voucher de 5 000 euros a été remplacé par une aide couvrant 70 % des coûts pour des projets compris entre 3 000 euros et 25 000 euros, permettant de soutenir des investissements de différentes envergures. Par ailleurs, afin de répondre à l'importance croissante de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, les SME Packages AI et Cybersecurity ont été lancés en 2025 pour accompagner les PME dans ces domaines stratégiques.

En complément des subventions en capital, les entreprises peuvent également bénéficier de crédits d'équipement accordés par la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI), dans la limite des plafonds applicables, rendant ainsi les conditions de financement de leurs projets d'investissement et de développement plus attractives. En 2025, environ 17,8 millions d'euros de crédits d'équipement

ont été octroyés, principalement à des entreprises de l'artisanat (15,4 millions d'euros), suivies du commerce (2 millions d'euros) et du secteur Horeca (0,4 million d'euros).

3.3. Statistiques

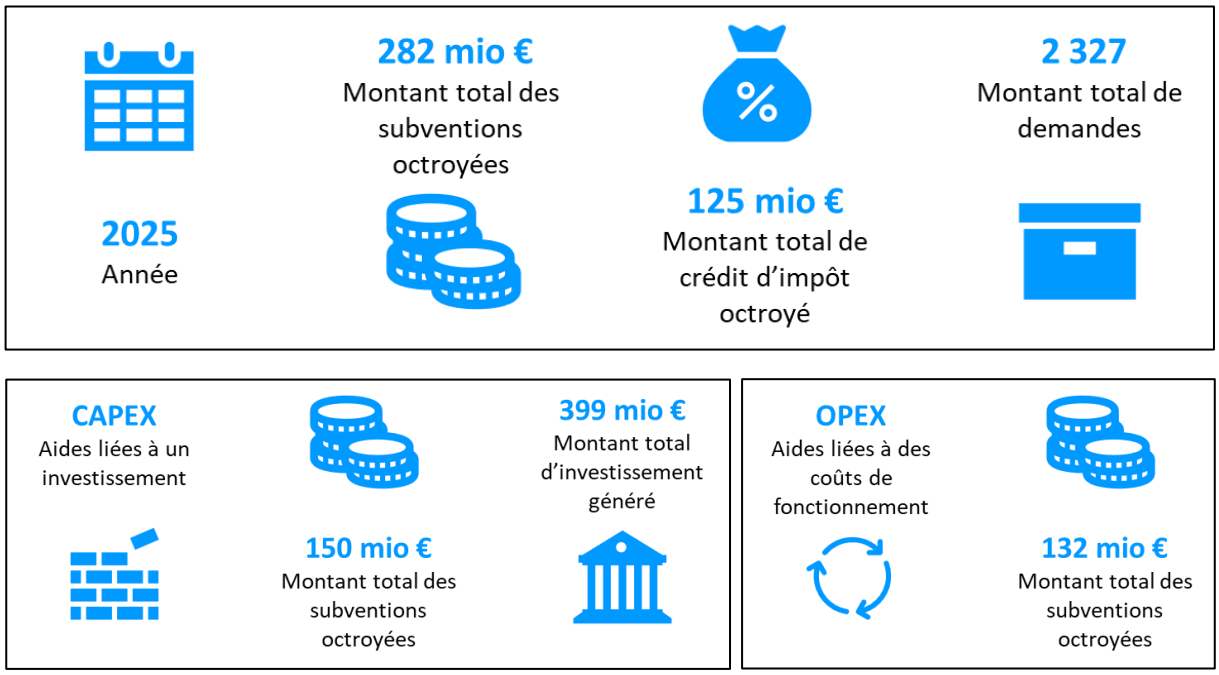
En 2025, la DG AIDES a accordé un total de 2 326 demandes d'aides d'État.

Au cours de l'exercice, un montant global de 315 millions d'euros a été octroyé aux entreprises sous forme de subventions en capital et 125 millions d'euros ont été octroyés sous forme de crédits d'impôt.

Les aides à l'investissement, représentant 183 millions d'euros de subventions en capital, devraient permettre de générer un volume d'investissement total estimé à 460 millions d'euros. Par ailleurs, les crédits d'impôt octroyés sont susceptibles d'entraîner des investissements supplémentaires évalués à 693 millions d'euros.

Enfin, les aides destinées à couvrir les coûts opérationnels des entreprises ont atteint un montant de 132 millions d'euros en 2025.

Figure : *Vue globale du montant total des aides octroyées et du nombre de demandes accordées*

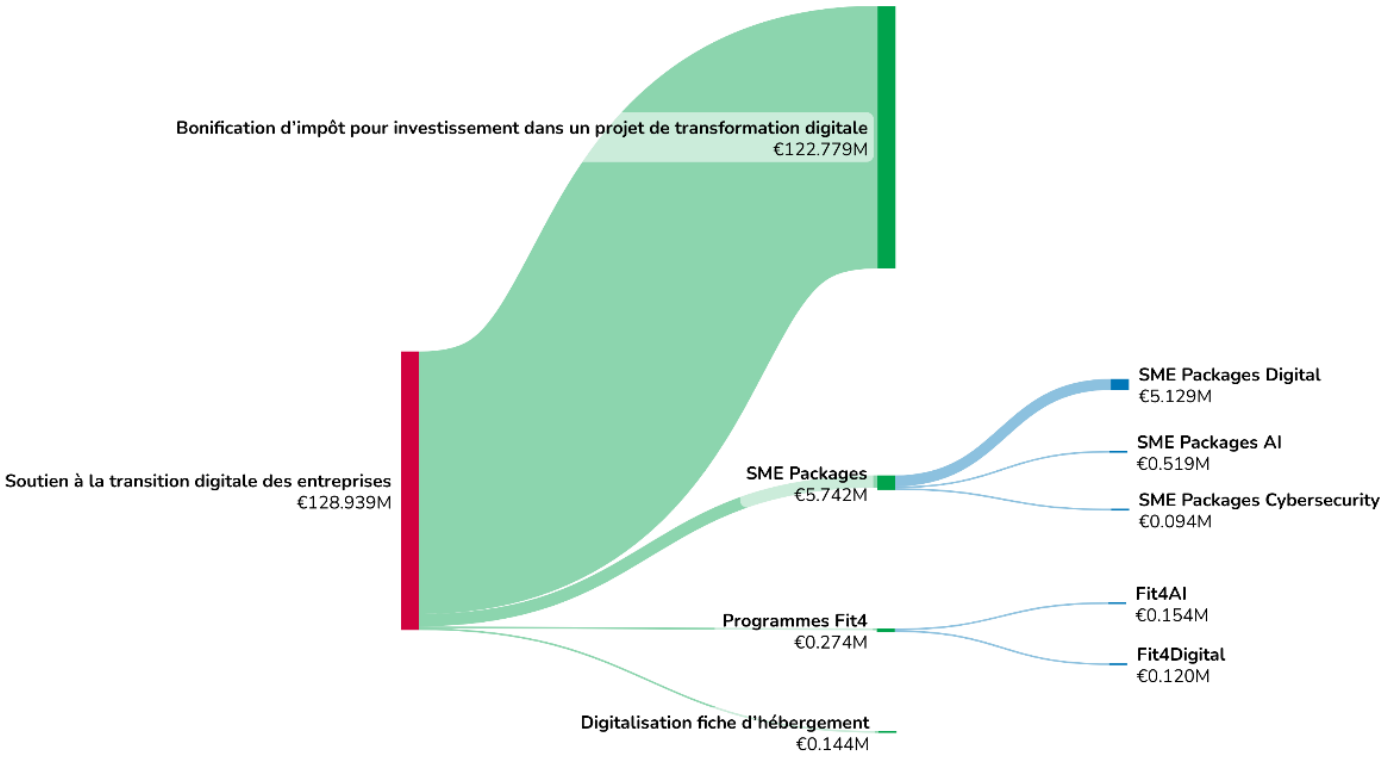


Source : *Ministère de l'Économie*

3.3.1 Soutien à la transition digitale des entreprises

Dans le cadre du soutien à la digitalisation des entreprises, la DG AIDES a accordé un total de 799 demandes en 2025, correspondant à un montant global d'aides de 128,4 millions d'euros, dont 5,6 millions d'euros octroyés sous forme de subventions en capital et 122,8 millions d'euros sous forme de crédits d'impôt. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des montants alloués entre les différentes mesures d'aide dédiées à la digitalisation des entreprises.

Figure : *Répartition des aides octroyées au titre du soutien à la transition digitale des entreprises*



Source : *Ministère de l'Économie*

3.3.1.1. Digitalisation fiche d'hébergement

L'aide temporaire destinée à la digitalisation des fiches d'hébergement a accompagné les établissements touristiques dans la mise en place du nouveau système digital, en facilitant la transmission des données et en contribuant à la modernisation des procédures administratives du secteur.

En 2025, 102 demandes ont été avisées, dont 94 ont reçu un avis favorable, pour un montant total octroyé de 144 179 euros. Parmi les demandes approuvées, 59 % concernaient des hôtels, 21 % des campings, 15 % des auberges et 4 % des hébergements de type « Airbnb ».

3.3.1.2. Programmes Fit4Digital et Fit4AI

Le programme Fit4Digital permet aux entreprises de réaliser, avec l'aide d'un consultant, un diagnostic de leur maturité digitale, couvrant l'infrastructure IT, la sécurité informatique et les logiciels. L'aide se présente sous la forme d'un voucher de 5 000 € par diagnostic. En 2025, 25 demandes ont été accordées, pour un montant total de 125 000 €.

Lancé en 2025, le programme Fit4AI répond aux besoins des entreprises souhaitant exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle pour renforcer leur compétitivité. Il propose une évaluation des besoins en IA par un expert, l'élaboration d'une feuille de route IA, ainsi qu'un cofinancement des phases d'analyse et de planification. En 2025, 8 demandes ont été accordées, pour un montant total de 154 342 €.

3.3.1.3. SME Packages Digital, AI et Cybersecurity

Les SME Packages Digital, AI et Cybersecurity consistent en une subvention en capital couvrant 70 % des coûts éligibles, pour des montants compris entre 3 000 et 25 000 euros, afin d'accélérer la digitalisation des PME luxembourgeoises.

En 2025, le SME Package Digital a rencontré un succès accru, avec 495 demandes accordées, contre 340 en 2024, pour un montant total d'aides octroyées de 4,7 millions d'euros. Par ailleurs, la DG AIDES a accordé 31 demandes dans le cadre du SME Package AI, représentant 0,4 million d'euros d'aides, et 7 demandes pour le SME Package Cybersecurity, correspondant à un montant total de 0,1 million d'euros.

3.3.1.4. Bonification d'impôt pour investissement dans un projet de transformation digitale

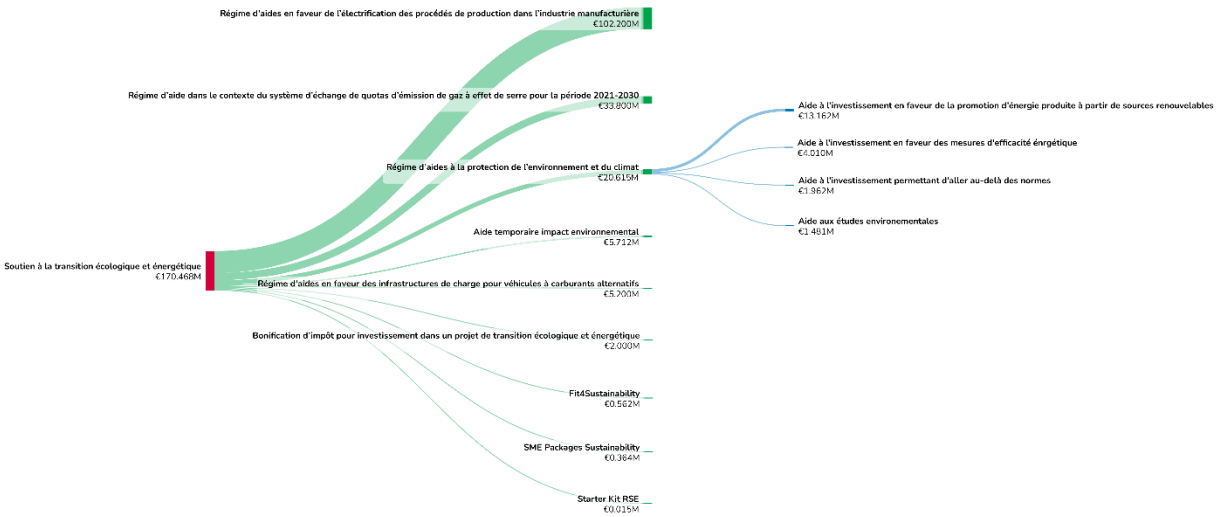
Dans le cadre du Solidaritéitspak 2.0, le gouvernement et les partenaires sociaux ont adopté un ensemble de mesures destinées à accélérer la transition digitale des entreprises. À ce titre, une réforme de la bonification d'impôt pour investissement a été approuvée par la Chambre des Députés en 2023, introduisant un taux de 18 % pour les investissements liés à la transition digitale et élargissant le dispositif aux dépenses opérationnelles éligibles au crédit d'impôt.

En 2025, 145 demandes ont été avisées, dont 139 ont reçu un avis favorable. Les projets approuvés représentent un volume d'investissement total de 682 millions d'euros. Avec un taux de crédit d'impôt de 18 %, le montant total des aides s'élève à 122,8 millions d'euros, répartis sur les exercices fiscaux 2025, 2026 et 2027.

3.3.2. Soutien à la transition écologique et énergétique

Dans le cadre du soutien à la transition écologique et énergétique des entreprises, la DG AIDES a accordé un total de 357 demandes en 2025, correspondant à un montant global d'aides de 172 millions d'euros, dont 170 millions d'euros octroyés sous forme de subventions en capital et 2 millions d'euros sous forme de crédits d'impôt. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des montants alloués entre les différentes mesures d'aide dédiées à la transition écologique et énergétique des entreprises.

Figure : *Répartition des aides octroyées au titre du soutien à la transition écologique et énergétique*



Source : *ministère de l'Économie*

3.3.2.1. Régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat

Dans le cadre du régime d'aides en faveur de la protection de l'environnement et du climat, le ministère de l'Économie octroie des soutiens aux entreprises qui investissent dans des projets environnementaux, tels que les énergies renouvelables, les mesures d'efficacité énergétique, le dépassement des normes environnementales ou encore la réalisation d'études environnementales.

En 2025, 87 demandes ont été avisées, dont 79 ont reçu un avis favorable, pour un montant total d'aides de 20,6 millions d'euros. Ces aides devraient générer un volume d'investissement global de 75,6 millions d'euros.

Dans ce contexte, un quatrième appel à projets visant à promouvoir la production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation a permis de retenir 37 projets sur 45 soumis, pour un montant d'aide de 5,5 millions d'euros. Ces projets devraient entraîner un investissement total estimé à 14 millions d'euros et représenter une puissance installée prévue de 14,5 MWc.

3.3.2.2. Régime d'aides en faveur de l'électrification des procédés de production dans l'industrie manufacturière

Dans le cadre de la stratégie de transition vers une économie à zéro émission nette, un appel d'offres a été lancé pour soutenir l'électrification des procédés de production dans l'industrie manufacturière luxembourgeoise. Au total, sept projets ont été soumis, dont six ont été retenus, pour un montant d'aide octroyée de 102,2 millions d'euros.

Ce soutien se compose de deux volets : d'une part, une aide à l'investissement d'un montant de 13,2 millions d'euros et, d'autre part, une aide couvrant les coûts opérationnels sur une période de dix ans à compter de la mise en service des installations, pour un montant de 89 millions d'euros. Dans ce contexte, un montant total estimé de 271 096 tCO_2eq pourrait être évité sur une période de 10 ans, contribuant ainsi de manière significative aux efforts nationaux de réduction des émissions.

3.3.2.3. Régime d'aides en faveur des infrastructures de charge pour véhicules à carburants alternatifs

Le régime d'aides en faveur des infrastructures de charge pour véhicules à carburants alternatifs vise à promouvoir la mobilité durable et à encourager les entreprises à investir dans des infrastructures de recharge, qu'elles soient privées ou accessibles au public.

En 2025, au total 62 demandes ont été avisés, dont 52 ont reçu un avis favorable, pour un montant total d'aides de 5,2 millions d'euros. Ces aides devraient générer un investissement global de 12,4 millions d'euros et permettre l'installation de 357 bornes de recharge, dont 124 accessibles au public, représentant une puissance installée totale de 24 MW.

La majeure partie des aides a été octroyée dans le cadre du sixième appel à projets dédié aux investissements dans les infrastructures électriques. Un montant de 4,3 millions d'euros a été octroyé à 20 projets ayant reçu un avis favorable, sur un total de 23 projets soumis. Ces projets prévoient l'installation de 232 bornes de recharge, pour une puissance installée totale estimée à 20,4 MW.

3.3.2.4. Aide temporaire impact environnemental

L'aide temporaire à impact environnemental sert à inciter davantage les entreprises à investir dans des mesures qui améliorent substantiellement leur impact environnemental.

En 2025, 139 demandes ont été avisées positivement, pour un montant total d'aides de 11,1 millions d'euros, susceptibles de générer un investissement total de 18,8 millions d'euros.

3.3.2.5. Régime d'aide dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2021-2030

Le régime d'aides d'État lié au risque de fuite de carbone vise à soutenir les entreprises à forte consommation d'énergie, en compensant les coûts liés aux émissions indirectes dues au prix des quotas du système européen d'échange de quotas d'émission (EU ETS).

La loi impose que chaque entreprise bénéficiaire de ce régime s'engage à respecter au moins l'une des mesures suivantes :

- mettre en œuvre les recommandations de l'audit énergétique obligatoire,
- investir au moins 50 % de l'aide dans des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 30 % ou plus l'empreinte carbone électrique en recourant à des sources d'énergie renouvelable.

En 2025, quatre demandes ont été avisées, pour un montant total d'aides de 33,8 millions d'euros.

3.3.2.6. Programme Fit4Sustainability

Le programme Fit4Sustainability offre aux entreprises, avec l'appui d'un consultant, un accompagnement et un cofinancement pour réaliser un bilan de l'impact environnemental de leurs activités, complété par des recommandations visant à réduire cet impact. En 2025, 21 demandes ont été avisées, pour un montant total de 561 876 euros.

3.3.2.7. SME Packages Sustainability

Les SME Packages Sustainability consistent en une subvention en capital couvrant 70 % des coûts éligibles, pour des montants compris entre 3 000 et 25 000 euros, afin d'accélérer la transition écologique et énergétique des PME luxembourgeoises.

En 2025, le SME Packages Sustainability a rencontré un succès accru, avec 27 demandes avisées positivement, contre 17 en 2024, pour un montant total d'aides octroyées de 298 220 €.

3.3.2.8. Starter Kit RSE

Le programme Starter Kit RSE accompagne individuellement les entreprises dans le lancement de leur transition durable, en intégrant des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités. Il vise à préparer les entreprises à atteindre la maturité nécessaire pour engager ultérieurement une démarche de labellisation ESR.

En 2025, la DG AIDES a avisé positivement 4 demandes, pour un montant total d'aides octroyées de 20 000 €.

3.3.2.9. Bonification d'impôt pour investissement dans un projet de transition écologique et énergétique

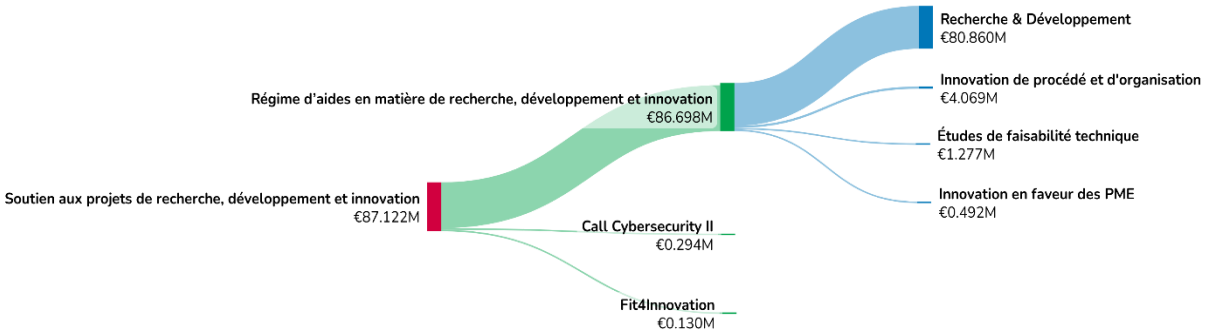
Dans le cadre du Solidaritéitspak 2.0, le gouvernement et les partenaires sociaux ont adopté un ensemble de mesures destinées à accélérer la transition écologique et énergétique des entreprises. À ce titre, une réforme de la bonification d'impôt pour investissement a été approuvée par la Chambre des Députés en 2023, introduisant un taux de 18 % pour les investissements liés à la transition écologique et énergétique.

En 2025, 37 demandes ont été avisées, dont 25 ont reçu un avis favorable. Les projets approuvés représentent un volume d'investissement total de 10,9 millions d'euros. Avec un taux de crédit d'impôt de 18 %, le montant total des aides s'élève à 2 millions d'euros, répartis sur les exercices fiscaux 2025, 2026 et 2027.

3.3.3. Soutien aux projets de recherche, développement et innovation

Dans le cadre du soutien à la recherche, au développement et à l'innovation au sein des entreprises, la DG AIDES a avisé un total de 113 demandes en 2025, représentant un montant global d'aides de 87,1 millions d'euros. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des montants alloués entre les différentes mesures d'aide aux projets de recherche, développement et innovation.

Figure : *Répartition des aides octroyées au titre du soutien aux projets de recherche, développement et innovation*



Source : *Ministère de l'Économie*

3.3.3.1. Régime d'aides en matière de recherche, développement et innovation

Dans le cadre du régime d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, le ministère de l'Économie soutient les entreprises qui investissent dans des activités de R&D et d'innovation, telles que des projets de recherche industrielle, des projets de développement expérimental, des études de faisabilité, des projets d'innovation de procédé ou des initiatives visant à promouvoir l'innovation.

En 2025, 102 demandes ont été avisées, dont 87 ont reçu un avis favorable, pour un montant total d'aides de 87 millions d'euros. Ces aides devraient générer un volume d'investissement global dans des projets de R&D et d'innovation de 192,6 millions d'euros.

Dans ce contexte, un deuxième appel à projets R&D conjoint dans le domaine de la défense a permis de retenir 6 projets sur 17 soumis, pour un montant d'aide de 2,4 millions d'euros.

3.3.3.2. Appel à projets pour des projets de cybersécurité

Le ministère de l'Économie, en étroite collaboration avec le National Cybersecurity Competence Centre (NC3), a lancé le deuxième appel à projets en matière de cybersécurité.

Cet appel à projets vise à encourager les PME et start-up établies au Luxembourg à développer et à adopter des innovations en matière de cybersécurité, afin de renforcer les compétences et de stimuler le développement du marché luxembourgeois de la cybersécurité dans différents secteurs.

Dans le cadre de la deuxième édition de cet appel à projets, 5 demandes ont été avisées positivement en 2025, pour un montant total d'aides octroyées de 294 447 euros. Ces aides devraient générer un volume d'investissement estimé à 467 423 euros.

3.3.3.3. Programme Fit4Innovation

Le programme Fit4Innovation permet aux entreprises, avec l'accompagnement d'un consultant, d'améliorer durablement leur performance afin de renforcer leur capacité d'investissement en innovation. Il comprend une première phase de diagnostic, suivie d'un projet d'accompagnement dans une seconde phase.

En 2025, 6 demandes ont été avisées, dont 5 diagnostics de maturité en innovation et 1 projet de suivi, pour un montant total d'aides de 129 830 euros.

3.3.4. Soutien aux start-ups et à l'innovation entrepreneuriale

Dans le cadre de soutien aux start-ups et à l'innovation entrepreneuriale, la DG AIDES a avisé un total de 412 demandes en 2025, représentant un montant global d'aides de 9,2 millions d'euros.

3.3.4.1. Régime d'aides aux jeunes entreprises innovantes

Dans le cadre du régime d'aides aux jeunes entreprises innovantes, le ministère de l'Économie offre un soutien principalement sous forme de subventions, destinées à couvrir une partie des coûts éligibles.

Le taux maximal de cofinancement peut atteindre 70 % du besoin de financement prévisionnel, sur une période maximale de trois ans.

En 2025, 4 demandes ont été examinées et approuvées, pour un montant total d'aides de 3,2 millions d'euros.

3.3.4.2. Régime d'aides à la primo-création d'entreprise

Étant donné que de nombreuses entreprises nouvellement créées connaissent des problèmes de liquidités dans les premiers mois de leur activité, l'aide à la primo-création d'entreprise les soutient durant cette phase cruciale. Ce régime d'aide, instauré en juillet 2023, permet de stimuler l'esprit d'entreprise et renforcer le secteur des classes moyennes. En 2025, 392 demandes ont été avisées, dont 283 ont reçu un avis favorable, pour un montant total d'aides de 3,4 millions d'euros.

3.3.4.3. Programme Fit4Start

Dans le cadre du programme Fit4Start, qui vise à soutenir les start-ups des secteurs Digital, HealthTech et Space dès leur phase de démarrage en offrant un financement de 150 000 euros ainsi qu'un accompagnement personnalisé, la DG AIDES a avisé positivement 16 demandes, pour un montant total d'aides de 2,6 millions d'euros.

3.3.5. Soutien aux petites et moyennes entreprises

Dans le cadre des régimes d'aides aux petites et moyennes entreprises (PME), la DG AIDES a avisé un total de 559 demandes en 2025, représentant un montant global d'aides de 11,3 millions d'euros.

3.3.5.1. Régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises

Dans le cadre du régime d'aides aux petites et moyennes entreprises, le ministère de l'Économie propose un soutien pour les investissements, les services de conseil, la participation à des foires nationales, ainsi que pour remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles ou pour divers autres investissements.

En 2025, 780 demandes ont été accordées, pour un montant total d'aides de 29,5 millions d'euros. Ces aides devraient générer un volume d'investissement global de 178 millions d'euros.

3.3.5.2. SME Packages Service

Le SME Packages – Service aide les entreprises à identifier des solutions concrètes pour fidéliser leurs clients, en améliorant l'expérience client. Il se concentre sur trois axes principaux : l'atmosphère (parcours et ambiance dans l'espace commercial), la relation clientèle (compréhension et personnalisation du service) et les produits (adéquation entre l'offre, la cible et le rapport qualité-prix).

En 2025, 4 demandes ont été avisées, pour un montant total d'aides de 17 480 euros.

4. Direction générale Énergie

4.1. Missions

Le ministère de l'Économie pilote la politique énergétique nationale, incluant la sécurité d'approvisionnement, la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'électromobilité.

Il gère les aides en matière énergétique et développe des infrastructures intelligentes et économes en ressources.

Il mène également des actions de sensibilisation, de formation et de conseil pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables auprès des particuliers, des entreprises et des communes.

Efficacité énergétique – pilier essentiel de la transition énergétique

L'efficacité énergétique constitue un des piliers de la transition énergétique, contribuant à la réalisation des objectifs climatiques tout en soutenant le développement économique. En effet, la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique stimule l'activité des PME et de l'artisanat, renforçant ainsi l'emploi local.

Le Service efficacité énergétique joue un rôle central dans cet effort, en élaborant, mettant en œuvre et surveillant les politiques et mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique, notamment dans le cadre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). À cette fin, il coopère activement avec les acteurs et parties prenantes, tant au niveau national qu'européen.

Ses missions comprennent la conception et la mise en œuvre de la législation nationale en la matière. Cela inclut notamment la transposition en droit national des dispositions européennes relatives à l'efficacité énergétique (directive (UE) 2023/1791) et à la performance énergétique des bâtiments (directive (UE) 2024/1275) ainsi que le suivi de l'évolution des politiques européennes.

En coopération avec la Klima-Agence, les chambres professionnelles et les fédérations concernées, le Service efficacité énergétique assure l'accompagnement des ménages, des entreprises, des professionnels et du secteur public dans leurs démarches visant à maîtriser, voire réduire, la consommation d'énergie dans les bâtiments, la mobilité et l'industrie. Cela se traduit en particulier par la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments, du déploiement des pompes à chaleur ou encore de l'électrification des procédés industriels.

Énergies renouvelables - Accélérer la transition vers les 100 % renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est crucial en vue d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En effet, le Luxembourg doit viser une couverture à 100 % de la consommation finale d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.

L'approvisionnement énergétique devra être durable, sûr et compétitif dans un contexte de décarbonation et de digitalisation. La transformation du système de production centralisé vers un système plus décentralisé sera un élément clé de la transition énergétique. Le consommateur participera à l'implémentation de la flexibilité de la demande d'énergie pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables.

Le système énergétique sera fortement électrifié. Cette électrification permettra de valoriser au maximum l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Les différents secteurs seront interconnectés afin de permettre l'injection d'une part croissante d'électricité renouvelable dans le réseau et sa valorisation optimale. L'équilibre et la sécurité du système énergétique renouvelable seront assurés par le couplage sectoriel et, à l'horizon 2050, par des technologies H2, p. ex. *power-to-X*.

Secteurs de l'électricité et du gaz naturel – un approvisionnement sûr, compétitif et durable

L'électricité joue un rôle pivot dans notre société en assurant une multitude d'utilisations et de services publics et privés. Ainsi, un marché de l'électricité actif doit être promu et développé. La qualité de l'approvisionnement en électricité au Luxembourg est parmi les meilleures en Europe et il est indispensable que sa durabilité, sa sécurité et sa compétitivité soient assurés à l'avenir. En même temps, le secteur de l'électricité est en phase de transition pour affronter activement les défis découlant de la décarbonation des différents secteurs. En effet, l'électricité est facile à décarboner et peut être utilisée de manière très flexible pour une grande variété d'utilisations finales, comme la mobilité et le transport, le chauffage et le refroidissement, les processus industriels, etc.

Le réseau de transport d'électricité interconnecté permettant de maintenir, voire d'accroître la sécurité de l'approvisionnement du pays et de garantir une intégration optimale dans le marché européen de l'énergie. Les interconnexions avec les pays limitrophes restent primordiales et continueront d'être soutenues par un engagement au niveau européen et régional.

Dans le secteur du gaz naturel, le maintien de la sécurité d'approvisionnement reste primordial dans une phase de transition vers une utilisation énergétique décarbonisée - que ce soit à travers les interconnexions avec le marché européen intégré ou par la sécurisation technique des infrastructures existantes. Alors qu'à l'horizon 2050, l'utilisation du gaz naturel fossile a vocation à disparaître, l'infrastructure gazière existante peut jouer un rôle important dans la transition énergétique, que ce soit pour l'acheminement de gaz décarbonisés (*power to gas*) ou pour celui d'hydrogène vert. Ainsi, l'intégration depuis 2015 des marchés gaziers luxembourgeois et belge dans un seul marché gazier belgo-luxembourgeois continuera à jouer un rôle important à l'avenir.

Électromobilité – Faciliter la décarbonisation du secteur des transports

L'électromobilité joue un rôle important dans la réalisation des objectifs posés par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). Elle contribue à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie dans le secteur des transports, ainsi qu'à la réduction des émissions locales de polluants atmosphériques et du bruit. Pour arriver aux objectifs de décarbonation et d'efficacité énergétique, le PNEC prévoit qu'en 2030, 49 % des voitures du parc automobile soient électrifiées.

Afin d'accompagner la transition vers l'électrification du parc automobile, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure de charge adaptée. Celle-ci doit se composer, d'une part, de solutions de recharge privées, principalement à domicile et sur le lieu de travail, et, d'autre part, de bornes de charge accessibles au public, allant des points de charge lents aux bornes de charge ultra-rapides.

Secteur pétrolier – Revoir les approches dans le cadre de la décarbonation

Alors même que, dans un contexte de transition énergétique, l'importance à moyen terme des produits pétroliers dans le mix énergétique national va diminuer considérablement, il est essentiel de

maintenir un approvisionnement efficace en produits pétroliers durant la phase de transition afin de continuer à assurer la résilience de nos systèmes énergétiques pour les années à venir.

Ainsi, dans le secteur pétrolier, l'objectif à moyen terme est de continuer à assurer la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers tout en tenant compte de la nécessité de décarboniser les secteurs du transport et de la chaleur à l'horizon 2050.

Relations énergétiques internationales et diplomatie énergétique européenne

La Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne est basée à Bruxelles et est le plus grand poste diplomatique du Grand-Duché dans le monde.

Contrairement à une ambassade traditionnelle, qui suit les activités politiques et économiques du pays d'accueil, la Représentation permanente est un poste diplomatique avec une structure plus large, représentant l'ensemble des ressorts ministériels. La Représentation permanente gère les relations que le Grand-Duché entretient avec les institutions européennes : concertations entre les États membres au sein du Conseil de l'UE, relations avec la Commission européenne et avec le Parlement européen.

Les grandes orientations de la politique européenne du Luxembourg, ainsi que la position du Luxembourg dans les différents dossiers négociés au niveau européen, sont décidées au Conseil de gouvernement. Ces positions sont ensuite défendues par les ministres luxembourgeois lors des négociations au sein des différents conseils des ministres de l'Union européenne. La Représentation permanente est amenée à effectuer un travail préparatoire en amont des Conseils des ministres, dans les différentes instances et groupes de travail techniques ; elle représente ainsi les intérêts luxembourgeois au jour le jour.

4.2. Activités

- **Efficacité énergétique**

À la suite de la publication de la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique (visant à réduire la consommation d'énergie à l'horizon 2030 et au-delà) et de la directive (UE) 2024/1275 sur la performance énergétique des bâtiments (visant à décarboner le parc immobilier d'ici à 2050, en augmentant notamment le taux de rénovation des bâtiments les moins performants), l'année 2025 était marquée par les travaux préparatoires en vue de la transposition de ces deux directives. Ainsi, le Service efficacité énergétique a entamé l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'efficacité énergétique. Ce projet de loi poursuit deux objectifs : transposer les deux directives en droit national et créer une base légale en matière d'efficacité énergétique qui est cohérente et conforme aux normes juridiques actuelles en tenant compte des textes légaux existants, notamment la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments.

Au-delà de la préparation du projet de loi relatif à l'efficacité énergétique, le Service efficacité énergétique a contribué à l'élaboration de trois projets de loi et d'un projet de règlement grand-ducal qui se trouvent en cours de procédure législative :

  - Projet de loi relatif à un régime d'aides aux investissements pour des travaux d'assainissement énergétique de bâtiments fonctionnels (projet de loi n° 8597) ;

- Projet de loi instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (projet de loi n° 8585) ;
- Projet de loi concernant l'exploitation des pompes à chaleur (projet de loi n° 8595) ;
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités d'exploitation des pompes à chaleur.

En 2025, les règlements suivants sont entrés en vigueur :

- Règlement ministériel du 24 avril 2025 fixant les facteurs de correction climatique en matière de performance énergétique des bâtiments ;
- Règlement ministériel du 22 juillet 2025 portant modification du règlement ministériel modifié du 15 juin 2021 définissant les mesures et programmes standardisés d'économies d'énergie (règlement appliqué dans le cadre du mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique) ;
- Règlement grand-ducal du 13 août 2025 relatif aux modalités de réception des pompes à chaleur.

Par ailleurs, la préparation de l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 7 août 2015 relatif au fonctionnement du mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique a pu être finalisée, en tenant compte des dispositions nécessaires à la transposition de l'article 9 de la directive (UE) 2023/1791.

En ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi du cadre réglementaire national existant, le Service efficacité énergétique est notamment en charge des réglementations suivantes :

- **Réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments** : Sur le terrain, l'outil principal de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments est le certificat de performance énergétique (CPE). Ce document résume le résultat du bilan énergétique d'un bâtiment qui est calculé à l'aide d'un logiciel spécialisé d'après les spécifications réglementaires et il permet de situer sa performance énergétique. Au cours de l'année 2025, outre le développement du registre présenté ci-après, rendant accessibles les CPE aux propriétaires et locataires respectifs via MyGuichet.lu, l'équipe a participé à de nombreux échanges européens et s'est impliquée dans les consultations relatives aux documents de guidance développés par la Commission européenne, en vue de la transposition de la directive (UE) 2024/1275. Le service a également assuré un suivi continu par rapport aux questions du secteur visant l'application de la réglementation en matière de performance énergétique sur des projets de construction.
- **Mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique** : Outre les travaux mentionnés ci-avant pour optimiser le cadre réglementaire et améliorer la performance du mécanisme, les travaux de gestion courante ont été poursuivis durant l'année 2025, dont notamment la réception de la notification des économies d'énergie, les contrôles réglementaires, le support technique et les échanges continus avec les parties obligées ou encore la prospection continue de nouvelles mesures potentielles et l'amélioration des mesures existantes.

Faisant suite à la publication en 2024 de la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), le Service efficacité énergétique a poursuivi la mise en œuvre des mesures concernant l'efficacité énergétique. Les autres activités et projets principaux de l'année 2025 sont brièvement présentés dans la suite :

- **Développement du registre national de la performance énergétique des bâtiments** : Le projet mené avec le CTIE de création d'un nouveau registre des certificats de performance énergétique (CPE) a poursuivi son développement. La partie technique dédiée aux bâtiments

d'habitation a été finalisée et testée avec les experts. Le cadre légal nécessaire a été engagé. Les travaux techniques pour l'intégration de la partie dédiée aux bâtiments fonctionnels ont également débuté.

- **Promotion de la rénovation énergétique des bâtiments** : Sur la base des expériences collectées dans le cadre de projets pilotes, tels que le projet « Zesumme renovéieren » à Differdange, l'élaboration d'un concept visant à créer une entité nationale d'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments (mesure 327 du PNEC) a été lancée en coopération avec la Klima-Agence et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.
- **Actualisation du contrat-type de performance énergétique pour les organismes publics** : L'ancien contrat-type a été révisé en collaboration avec la Berliner Energieagentur et la Klima-Agence, en tenant compte des exigences de la directive (UE) 2023/1791. Ce contrat type vise à rendre plus accessible et compréhensible le modèle de services énergétiques avec garantie de performance énergétique dans le secteur public.
- **Klimapakt fir Betriber** – Accompagnement de la mise en œuvre et du développement en coopération avec la Klima-Agence, Luxinnovation et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité : Afin de mieux accompagner les entreprises dans leurs efforts de décarbonation, une offre de partenariat était en cours d'élaboration pour les guider depuis l'état des lieux jusqu'à l'implémentation de mesures.
- **Accord volontaire relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la décarbonation dans l'industrie luxembourgeoise** – accompagnement de la mise en œuvre et du développement en coopération avec la FEDIL, la Klima-Agence et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

- **<u>Énergies renouvelables</u>**

Depuis l'entrée en vigueur en décembre 2018 de la directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion des énergies renouvelables, la politique européenne en matière d'énergies renouvelables a fortement évolué, notamment suite à la directive (UE) 2023/2413, révisant celle de 2018.

L'objectif global de l'Union européenne passe de 32 % à 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030 (objectif contraignant), avec un objectif supplémentaire (« *top-up* ») visant 45 %. En conséquence, le Luxembourg relève également ses objectifs de 25 % à 37 % d'énergies renouvelables dans la consommation à l'horizon 2030 dans la mise à jour du PNEC. À côté de l'objectif de 2030, il reste deux autres objectifs intermédiaires à atteindre, à savoir 22 % en 2025 et 28 % en 2027.

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, le cadre légal et réglementaire est régulièrement mis à jour.

Projets de loi en cours en 2025

- **Projet de loi n° 8317 :** Refonte complète de la loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie afin d'adapter le cadre légal aux nouvelles directives européennes et au PNEC 2024. Le texte est toujours en procédure législative.
- **Projet de loi n° 8463 :** Procédure de préfinancement pour les installations solaires photovoltaïques - Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi introduisant une procédure de préfinancement pour les installations solaires photovoltaïques.

Textes législatifs et réglementaires publiés en 2025

- Loi du 31 mars 2025 relative à l'établissement de réseaux de transport d'hydrogène ;

- Règlement grand-ducal du 27 juin 2025 modifiant le règlement grand-ducal du 3 février 2023 fixant les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biocarburants, les bioliquides et les combustibles issus de la biomasse ;
- Loi du 3 juillet 2025 relative au financement de la contribution de l'État au mécanisme des énergies renouvelables de l'Union européenne ;
- Règlement ministériel du 31 octobre 2025 fixant les valeurs du prix de marché utilisées pour le calcul de la prime de marché.

Les tâches et missions du Service énergies renouvelables visent, d'une part, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire national et, d'autre part, la coopération européenne.

Einfach – Séier – Erneierbar : Afin d'accélérer le développement du photovoltaïque et de l'éolien, le Luxembourg a lancé la consultation nationale « Einfach – Séier – Erneierbar », dite « ESE », qui regroupe 51 mesures visant à simplifier les procédures, optimiser l'usage du territoire, renforcer l'acceptance citoyenne, améliorer les aides financières et renforcer le réseau électrique. Les actions clés incluent la réduction des délais administratifs, la digitalisation des autorisations, la clarification des exigences environnementales, la mobilisation de nouvelles surfaces (agri-PV, PV aux abords des autoroutes, installations dans des zones d'activité) et un meilleur accompagnement des citoyens et des communes via des points de contact dédiés.

Photovoltaïque : En 2025, le photovoltaïque continue de jouer un rôle central dans la transition énergétique luxembourgeoise. Après l'année record 2024 avec un ajout de 156 MW de puissance, le résultat officiel pour l'année 2025 sera dans le même ordre de grandeur, voire supérieur, comme le laissent entrevoir les chiffres publiés sur *energieauer.lu* (+160 MW), portés par l'essor de nombreuses petites installations résidentielles soutenues par un système d'aides attractif.

Parallèlement, les deux types d'appels d'offres pour les grandes centrales, l'un fondé sur une aide à l'investissement et l'autre sur une aide au fonctionnement, ont permis de mobiliser de nouvelles capacités. Pour la première fois dans l'appel d'offres « aide à l'investissement », des aides supplémentaires sont prévues pour des projets combinant photovoltaïque et batteries.

Enfin, le Luxembourg poursuit le développement de l'agrivoltaïsme : après un projet-pilote lancé en 2022, un second appel d'offres publié en février 2025 s'est clôturé avec 16 projets totalisant 56,1 MW, confirmant le potentiel de cette approche intégrant production agricole, production d'énergie renouvelable et promotion de la biodiversité.

L'éolien est à côté du photovoltaïque un pilier essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC. Fin 2025, le Luxembourg comptait 73 éoliennes totalisant 226 MW de puissance installée, qui augmentera dans les années à venir grâce à l'installation de turbines plus puissantes et au « repowering », permettant de remplacer plusieurs anciennes éoliennes par un plus petit nombre de machines plus performantes. Cette montée en puissance sera accompagnée d'une simplification des procédures administratives, en particulier pour les autorisations, avec des délais légaux clarifiés ou raccourcis conformément à la directive (UE) 2023/2413 afin d'accélérer le déploiement de nouveaux projets.

Biomasse : En 2025, le Luxembourg renforce la production de bioénergie avec la mise en service d'une centrale à biomasse solide, tout en appliquant les exigences en matière de durabilité de la directive (UE) 2023/2413. Parallèlement, la filière biogaz poursuit son développement. Le PNEC prévoit d'atteindre une production de 330 GWh de biogaz brut d'ici 2030 grâce aux effluents d'élevage et aux biodéchets. En 2025, une petite installation fonctionnant uniquement avec des effluents d'élevage a été mise en service, tandis que d'autres nouveaux projets sont en phase de planification.

Hydrogène : En 2025, le Luxembourg poursuit activement sa stratégie hydrogène adoptée en 2021. La taskforce H2 Luxembourg continue de coordonner les travaux et deux réunions plénières ont eu lieu en 2025, tandis qu'un instrument de subsides, conforme au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) a permis de sélectionner deux projets avec une capacité totale d'électrolyse de 7,5 MW. Ces deux projets ont également été soutenus par des financements européens.

Les travaux de la mise à jour de la stratégie hydrogène ont commencé en 2025. Sur le terrain, la première station de ravitaillement en hydrogène a été mise en service en janvier 2025, vendant environ 6 000 kg d'hydrogène pour contribuer à la décarbonation du transport. Parallèlement, le Luxembourg participe activement aux groupes internationaux sur l'hydrogène afin de défendre ses positions. Enfin, la loi du 31 mars 2025 a permis de désigner Creos Luxembourg Hydrogen SA comme gestionnaire du réseau national d'hydrogène et son projet Hy4Link a été retenu comme Projet d'Intérêt Commun (PIC) par la Commission européenne le 1er décembre 2025.

Énergies renouvelables dans le secteur des transports routiers : En 2025, la part obligatoire de biocarburants dans l'essence et le gasoil routier a été portée à 8,80 %, accompagnée d'une hausse significative des biocarburants avancés, qui passent de 0,4 % à 1,1 %. Par ailleurs, un mécanisme de crédits pour l'électricité renouvelable fournie au secteur des transports routiers, prévu par la directive (UE) 2023/2413, a été introduit afin de permettre aux opérateurs pétroliers de comptabiliser sous forme de crédits, et exprimée en kilowattheure, l'électricité fournie aux bornes de charge accessibles au public.

Géothermie, planification thermique et réseaux de chaleur : En 2025, le Luxembourg avance sur la géothermie, en poursuivant les études préparatoires pour développer la géothermie hydrothermale de moyenne profondeur et en se concentrant sur des sites d'exploration, à Dudelange (« Nei Schmelz ») et Esch/Schifflange (« Metzeschmelz »). Parallèlement, la planification en matière de chaleur et de froid se structure conformément aux directives européennes, avec une analyse méthodologique, le développement continu du « Wärmekadaster » et la préparation d'un cadre réglementaire pour les réseaux de chaleur, incluant une réflexion sur la création d'une société nationale de chauffage urbain. Enfin, les travaux de transposition des directives (UE) 2023/1791 et (UE) 2023/2413 ont été engagés afin de renforcer la décarbonation des réseaux existants, la protection des consommateurs et la valorisation de la chaleur fatale, notamment celle issue des centres de données.

Coopération européenne et au-delà : En complément de ses efforts nationaux, le Luxembourg utilise activement les mécanismes européens de coopération. Le Luxembourg a conclu un accord avec le Danemark couvrant 2021-2025 qui sera étendu jusqu'en 2030 et participe aussi au mécanisme européen des énergies renouvelables de l'Union européenne (REFM), permettant des transferts statistiques importants, en vue d'atteindre ses objectifs en énergies renouvelables. La loi du 3 juillet 2025 relative au financement de la contribution de l'État au mécanisme des énergies renouvelables de l'Union européenne prévoit d'ailleurs une enveloppe de 265 millions d'euros jusqu'en 2028 pour le REFM. Le Luxembourg soutient également un projet éolien offshore en Estonie via le mécanisme « CB RES-CEF » et poursuit sa coopération au Cap-Vert dans le cadre du programme indicatif de coopération (PIC) 2021-2025, tout en préparant le futur programme PIC 2026-2030, alors que l'attribution du reliquat budgétaire pour l'étude de faisabilité sur l'hydrogène reste en suspens.

- **Marchés de l'énergie : électricité, gaz naturel, électromobilité et produits pétroliers**

Électricité

Projet de loi N° 8561 modifiant la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Le projet porte surtout sur des adaptations de certaines dispositions existantes relatives à l'autoconsommation et au partage de l'énergie électrique, ainsi que sur une transposition partielle de la Directive (UE) 2024/1711 modifiant les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944. Il concerne notamment le droit au partage ainsi qu'un cadre permettant aux gestionnaires de réseaux d'offrir des conventions de raccordement flexible à des utilisateurs du réseau dans les zones où la capacité du réseau pour les nouveaux raccordements est limitée ou inexistante. Le Conseil d'État ayant rendu un avis complémentaire le 19 décembre 2025, les dernières étapes de la procédure législative sont en cours et devraient être achevées début 2026.

Loi du 19 décembre 2025 relative à une contribution de l'État aux coûts à transposer en tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques pour l'année 2026. La Direction générale de l'Énergie a élaboré un projet de loi, qui prévoit une contribution pour l'année 2026 d'un montant de 150 millions d'euros aux coûts à transposer en tarifs des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permet de faire baisser considérablement les tarifs à payer par les utilisateurs de réseau et de délester ainsi la facture d'électricité des entreprises et des ménages pour faire face à la transition énergétique reposant en grande partie sur l'électrification poussée de l'économie et le développement de la production d'électricité renouvelable. Cette loi permet notamment une réduction des coûts de réseau électrique pour les ménages de l'ordre de 30 % en moyenne.

« Späicherstrategie Lëtzebuerg » : En date du 9 juillet 2025, le ministre a présenté la feuille de route stratégique pour la promotion et le développement des batteries de stockage d'électricité au Luxembourg « Späicherstrategie Lëtzebuerg ». Cette stratégie décrit le rôle des batteries de stockage dans le système électrique national, identifie les défis à relever et propose vingt mesures concrètes pour accompagner le déploiement de batteries au Luxembourg. Dans ce contexte, un groupe de suivi a été mis en place et se réunira tous les six mois. Il a pour mission d'informer les parties prenantes sur l'avancement des mesures, de faciliter le partage d'expérience et de soutenir le développement du secteur. Un premier échange a eu lieu le 27 octobre 2025 avec près de 100 acteurs du secteur. Une évaluation globale de la stratégie est prévue d'ici mi-2027.

Plan social pour le climat : L'Union européenne a instauré le Fonds social pour le climat (2026-2032) afin d'accompagner les États membres dans des mesures en faveur des ménages et microentreprises vulnérables. Dans ce cadre, le Luxembourg élabore son Plan social pour le climat (PSC), couvrant notamment la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et la mobilité propre. L'élaboration du PSC s'est appuyée sur un large processus participatif, associant des acteurs institutionnels, sociaux, économiques, communaux ainsi que des organisations de la société civile et des citoyens. Le projet, qui était en consultation publique fin 2025, résulte d'une collaboration étroite entre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le ministère de l'Économie, ainsi que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, en partenariat avec la Klima-Agence et le ministère des Finances.

Plateforme de données énergétiques « LENEDA » : La plateforme nationale de données énergétiques LENEDA, développée et opérée par le gestionnaire de réseau de transport Creos Luxembourg S.A. selon les dispositions de l'article 27*ter* de la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, a été officiellement lancée en mars 2025. Le Service des marchés de l'énergie fait partie du groupe de suivi de la plateforme, qui suit activement son développement.

Électromobilité

Infrastructure publique liée à la mobilité électrique : Depuis 2017, les gestionnaires de réseau ont déployé une infrastructure nationale de charge sous les marques « Chargy » et « SuperChargy ». Fin 2025, 666 des 710 bornes prévues « Chargy » et 86 des 90 bornes prévues « SuperChargy » étaient installées. S'y ajoutaient 240 bornes « Chargy OK » intégrées au système central et offrant aux utilisateurs une expérience identique aux 800 bornes publiques. En conformité avec le cadre légal européen et sur la base des nouvelles dispositions de la loi du 13 juin 2023 modifiant la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, la Direction générale de l'Énergie, en concertation avec les gestionnaires de réseau, a mené une double procédure de cession et de concession. La propriété et la gestion des infrastructures « Chargy » et « SuperChargy » ont été transférées au 1er octobre 2025 à un concessionnaire. Pour l'utilisateur, les bornes de charge continueront d'être accessibles avec les mêmes moyens d'identification et de paiement que jusqu'à présent, et les conditions applicables au concessionnaire assureront une continuité dans la qualité de service offerte.

Régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques : Le ministère de l'Économie a lancé en 2025 un appel à projets dans le cadre de la loi du 26 juillet 2022 relative au régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures pour véhicules à carburants alternatifs. Vingt projets ont été sélectionnés, prévoyant l'installation de 232 nouvelles bornes de recharge, dont 124 accessibles au public. Les entreprises retenues recevront une subvention pouvant atteindre 50 % de leur investissement, pour un total de 4,3 millions d'euros d'aides publiques. La loi a été prolongée en juillet, assurant la continuité du régime d'aides et élargissant le soutien aux infrastructures de ravitaillement en hydrogène, afin de favoriser la mobilité durable et d'appuyer les objectifs climatiques nationaux.

Régimes d'aides pour l'acquisition de véhicules routiers à émission nulle neufs : Le régime d'aides prévu par la loi du 8 décembre 2025 relative au renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat est désormais applicable, en particulier son article 6 concernant l'acquisition ou la transformation de véhicules routiers à émission nulle. Des appels à projets seront lancés à partir de 2026 pour les entreprises souhaitant décarboner leur flotte, avec des aides pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts éligibles, correspondant au surcoût entre un véhicule à émission nulle et un véhicule équivalent à moteur thermique. Le dispositif est technologiquement neutre et inclut les véhicules électriques, à pile à combustible hydrogène ou à moteur à combustion hydrogène. Les véhicules éligibles sont principalement ceux des catégories N (transport de marchandises), tandis que les autobus et autocars (M2/M3) ne sont concernés que s'il s'agit de véhicules transformés. Un régime complémentaire sur simple demande est prévu pour les PME, avec une intensité maximale de 60 % pour les petites entreprises et 50 % pour les moyennes, limité à cinq véhicules et 300 000 euros par entreprise.

Produits pétroliers

Suivi et calcul des prix des produits pétroliers (essences, diesel et gazole de chauffage) et des produits de gaz de pétrole liquéfié : Le ministère de l'Économie calcule et publie, sur base du contrat de programme, les prix maxima des produits pétroliers au Luxembourg. Ce calcul requiert un suivi quotidien des cotations des prix des produits pétroliers et des produits du gaz de pétrole liquéfié, afin d'être en mesure de déclencher des baisses/hausses des prix maxima en fonction des règles de calcul reprises dans le contrat de programme réglementant les prix maxima des produits pétroliers au Luxembourg.

Stockage de produits pétroliers : Suivi des obligations de stockage des différents importateurs de produits pétroliers et compilation des données afin de vérifier le respect des obligations nationales et internationales en matière de stockage de produits pétroliers. Dans ce contexte, les stocks de sécurité constitués et maintenus sur le territoire national et régional pour le 3e trimestre 2025 ont été contrôlés durant un audit effectué par un bureau indépendant. Le contrôle documentaire et l'établissement des autorisations pour des stocks de sécurité constitués et maintenus à l'étranger ont été assurés tout au long de l'année.

Étude définissant les éléments constitutifs d'un concept pour les aires de service autoroutières du futur au Luxembourg : La transition vers les véhicules à zéro émission entraînera des changements significatifs pour les aires de service autoroutières. L'étude apporte des éléments de réponse permettant d'anticiper et d'accompagner cette évolution. Elle avait pour objectif de définir les éléments structurants d'un modèle d'exploitation des aires de service autoroutières du futur. Elle inclut des considérations sur l'évolution de la demande de carburants fossiles et de leurs alternatives à faibles ou zéro émission, sur l'adaptation du modèle d'exploitation notamment vers la recharge de tout type de véhicules électriques et sur l'évolution du cadre opérationnel et réglementaire.

Revue quinquennale de la politique énergétique (Energy Polica Review - EPR) par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) : La Direction générale de l'Énergie a préparé et coordonné la revue de la politique énergétique du Luxembourg durant l'année 2025. La revue a été conclue fin septembre par une semaine de réunions durant laquelle des experts de l'AIE ont rencontré de nombreux représentants du secteur énergétique national. Le rapport relatif à cette revue sera publié au cours de 2026.

- **Représentation permanente auprès de l'Union européenne (RPUE)**

En 2025, la politique énergétique de l'Union européenne s'est concentrée sur la mise en place des nouvelles priorités politiques de la Commission von der Leyen, qui a pris ses fonctions à la fin de 2024. Dans la foulée des rapports Draghi et Letta, la question des prix de l'énergie et de ses impacts sur la compétitivité a été au cœur de l'action de l'UE.

D'autre part, le volet relatif à la sécurité énergétique a connu une avancée majeure dans l'optique de mettre fin à la dépendance énergétique envers la Russie avec l'adoption du règlement REPowerEU qui interdit les importations de gaz russe dans l'UE en 2027 au plus tard. Par ailleurs, à la suite du Conseil des ministres de l'Énergie du 16 juin 2025, la présidence polonaise a adopté des conclusions sur le renforcement de l'Union de l'énergie et de la sécurité énergétique.

Les questions relatives à la transition énergétique sont restées très présentes à l'agenda et l'année 2025 a été cruciale pour la mise en œuvre des règlementations issues du Pacte vert pour l'Europe (« *European Green Deal* »). Le Conseil a adopté le 15 décembre 2025, sous présidence danoise, une orientation générale sur le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Une partie de l'enveloppe du MIE pourra être transférée au mécanisme de financement des énergies renouvelables (REFM). Cet instrument bénéficie grandement au Luxembourg, car il lui permet de soutenir des projets d'énergie renouvelable dans d'autres États membres de manière rentable.

Dans ce contexte, le Luxembourg s'est mobilisé en faveur d'une accélération du déploiement des énergies renouvelables, d'un marché intérieur de l'énergie plus robuste, plus flexible et plus intégré, et d'une accélération de l'électrification, trois leviers importants pour contribuer à la sécurité

énergétique, à la décarbonation et à la compétitivité de l'UE. Le Luxembourg s'est également engagé en faveur d'une sortie accélérée de la dépendance aux énergies fossiles russes.

- **Sécurité de l'approvisionnement**

Le ministère de l'Économie a poursuivi en 2025 la mise à jour du plan national de préparation aux risques dans le domaine de l'électricité, conformément au règlement (UE) 2019/941, qui impose aux États membres d'élaborer et d'actualiser régulièrement ce plan. La version actualisée a été transmise à la Commission européenne et partagée avec les États membres pour consultation, en vue de sa finalisation et de sa publication. Cette mise à jour a permis d'actualiser les scénarios de crise électrique, d'intégrer les évolutions nationales récentes, notamment la stratégie nationale de résilience, et de préciser les mesures de prévention, de préparation et de réponse, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes nationales et les acteurs du secteur. Au niveau régional, le ministère a également coordonné, dans le cadre du Forum Pentalatéral de l'Énergie et sous présidence luxembourgeoise en 2025, l'élaboration d'un chapitre commun intégré aux plans nationaux des États membres participants. Le ministère de l'Économie a réalisé en 2025 la révision du plan d'action préventif et du plan d'urgence pour le secteur du gaz, conformément au règlement (UE) 2017/1938 relatif à la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, qui prévoit l'élaboration et la mise à jour régulière de ces documents. Dans ce cadre, le plan d'urgence avait été actualisé en 2022 afin de renforcer la préparation aux situations critiques, notamment dans le contexte de la réduction des approvisionnements en gaz russe, puis le plan d'action préventif avait été mis à jour en 2023, conformément aux exigences réglementaires. À la suite de l'avis rendu par la Commission européenne le 28 novembre 2024, le ministère a révisé les plans en 2025 en intégrant les recommandations formulées, en particulier concernant la description des mesures d'urgence, les aspects régionaux et l'actualisation des données relatives au secteur gazier luxembourgeois. Les plans révisés ont été publiés et transmis aux instances européennes compétentes, conformément au règlement.

Le ministère de l'Économie a organisé en 2025, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Forum Pentalatéral de l'Énergie, un exercice de crise électrique, en collaboration avec six autres pays européens. Ont participé à cette simulation des experts des ministères concernés, des gestionnaires de réseau, des autorités de régulation ainsi que le Secrétariat Benelux, en vue de rendre opérationnelle la coopération régionale, de tester la capacité de réaction face à une crise hypothétique de l'électricité et de renforcer la résilience par des mesures communes. L'exercice s'inscrivait dans la continuité des simulations de crise précédemment organisées par les présidences belge et néerlandaise du Benelux et a mis en évidence l'importance d'une coopération régionale renforcée dans un contexte énergétique de plus en plus complexe.

Le ministère de l'Économie a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de résilience, présentée en octobre 2025 et coordonnée au niveau pangouvernemental par le Haut-Commissariat à la protection nationale. Cette stratégie vise à renforcer la capacité du Luxembourg à anticiper, absorber et surmonter des crises majeures, notamment par la protection des infrastructures critiques et le renforcement de la préparation nationale. Au sein du ministère, la Direction générale de l'Énergie a contribué plus particulièrement aux travaux relatifs à la résilience du secteur énergétique, en apportant son expertise sur la sécurité d'approvisionnement, la continuité des services essentiels et la préparation aux situations de crise dans le domaine de l'énergie.

Relations énergétiques internationales et diplomatie énergétique européenne

Sur le plan international, le Luxembourg a contribué à l'engagement européen dans les organisations internationales qui traitent de l'énergie. Dans le cadre de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), l'UE et le Luxembourg ont réitéré leur soutien aux travaux liés à la décarbonation du système énergétique, un axe de travail fortement contesté par la nouvelle administration américaine. Le Luxembourg a également reçu en septembre 2025 une visite d'experts de l'AIE pour procéder à un examen par les pairs en matière de politique énergétique et de sécurité d'approvisionnement en pétrole et en produits pétroliers.

Le Luxembourg a soutenu l'UE dans son aide renouvelée à l'Ukraine et à la Moldavie en vue de la construction ou reconstruction d'un système énergétique plus résilient et mieux intégré à celui de l'UE. Les ministres ukrainien et moldave ont été invités à plusieurs reprises à participer aux réunions du Conseil Énergie avec leurs homologues de l'UE.

4.3. Statistiques

- **Performance énergétique des bâtiments : Agréments d'experts**

  Depuis la mise en vigueur de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments, 231 experts ont été agréés par la Direction générale Énergie. Ces experts s'ajoutent aux membres autorisés par l'OAI, à savoir 637 architectes et 263 ingénieurs-conseils, de sorte que le nombre total des experts habilités à établir des calculs et des certificats de performance énergétique se chiffre à 1131 experts. Le ministère de l'Économie publie une liste des experts ayant suivi les formations organisées par la Direction générale Énergie. Cette liste comportait, à la fin de l'année, quelque 610 experts : 149 experts pour la formation concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels et 461 experts pour la formation concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation.

- **Mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique**

	Obligation annuelle totale [MWh]	Économies d'énergie réalisées au niveau national [MWh]	Économies d'énergie réalisées, notifiées à la Commission européenne [MWh]
2021	250 000	241 431	239 233
2022	250 000	225 417	192 628
2023	250 000	283 811	248 707
2024	250 000	287 575	203 742

Comme les parties obligées déclarent chaque année jusqu'au 31 mars les économies d'énergie réalisées l'année précédente, les chiffres pour l'année 2025 ne sont pas encore disponibles. Les économies d'énergie notifiées à la Commission européenne ne tiennent pas compte du facteur correctif « Masuttersatzprogramm » introduit pour stimuler les mesures de décarbonation des installations de chauffage.

- **Accord volontaire relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la décarbonation dans l'industrie luxembourgeoise**

L'avis sur l'accord volontaire pour l'année 2024, établi par la Klima-Agence en 2025, indique que :

  - 42 entreprises ou sites étaient adhérents à l'accord ;

- l'objectif de l'indice d'efficacité énergétique commun (98,5 %) a été atteint, avec un indice réalisé de 96,0 % ;
- 38 adhérents respectent toutes les exigences.

- **Énergies renouvelables**

Les données publiées par EUROSTAT en termes d'énergies renouvelables se rapportent toujours à l'année précédente. En 2024, afin de rester sur une trajectoire linéaire après une part de 14,31 % d'énergies renouvelables en 2023 et l'acquisition de 500 GWh de transferts statistiques auprès du Danemark, le Luxembourg a atteint 14,74 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Sur le territoire national, toutes les composantes progressent entre 2023 et 2024 : la part renouvelable dans l'électricité passe de 18,20 % à 20,50 %, dans les transports de 9,12 % à 9,46 %, et dans la chaleur/froid de 15,39 % à 19,03 %, confirmant la dynamique des énergies renouvelables au niveau national.

Il reste à noter que les principaux indicateurs de la transition énergétique au Luxembourg sont accessibles au public via le site www.energieauer.lu.

5. Direction générale Industrie, nouvelles technologies et recherche

5.1. Cellule Automobilité

Missions

La cellule Automobilité œuvre au développement stratégique de l'automobile, de la mobilité intelligente et des drones, un des secteurs prioritaires de la diversification économique du Luxembourg. Cette ambition vise à créer de la croissance, de l'emploi et à développer des solutions d'avenir en s'appuyant sur l'innovation, les données et la coopération public-privé. La cellule soutient l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies en positionnant le pays comme un véritable *living lab* dédié à la mobilité connectée, coopérative et automatisée. Dans ce cadre, elle pilote et alimente des initiatives nationales et transfrontalières majeures, notamment la participation active au site d'essais numérique commun avec l'Allemagne, la Belgique et la France, permettant de tester en conditions réelles les véhicules et services de prochaine génération.

La cellule représente également le Luxembourg au sein d'instances européennes, groupes d'experts ou comités clés. Elle joue un rôle central dans la réflexion nationale autour de la décarbonisation et de la digitalisation des acteurs de la mobilité, en veillant notamment à créer des synergies avec l'initiative stratégique « *Accélérer la souveraineté numérique 2030* ». Enfin, la cellule assure la coordination interinstitutionnelle en matière de conduite automatisée, notamment à travers la présidence du Comité interministériel dédié, garantissant une approche cohérente, sûre et propice à l'innovation. Par ces actions, elle contribue directement à renforcer la compétitivité du Luxembourg et à préparer l'intégration des solutions de mobilité de demain.

Activités

Le ministère de l'Économie a poursuivi le développement stratégique du secteur de l'automobile et de la mobilité intelligente en 2025, consolidant le positionnement du Luxembourg comme territoire d'innovation et d'expérimentation. Après la publication de la stratégie nationale pour la conduite automatisée *Automatiséiert Fueren 2028* il a contribué à l'élaboration du projet de loi encadrant l'introduction progressive de ces technologies sur la voie publique. Dans le cadre de ses missions de coordination, le ministère de l'Économie anime le groupe de travail interministériel dédié à la mobilité intelligente, (WGSM) réunissant acteurs publics, privés et de la recherche afin de soutenir la RDI, d'assurer la cohérence des projets nationaux et d'identifier les synergies entre initiatives. Ces efforts visent également à renforcer la visibilité du Luxembourg à travers de visites ciblées et de contributions à des missions économiques ainsi qu'à des événements spécialisés à l'échelle européenne et internationale.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement opérationnel de l'AutoMobility Incubator sur l'Automobility Campus de Bissen, qui a accueilli huit entreprises innovantes à la suite d'un fort intérêt national et international. La signature d'un accord stratégique entre l'incubateur et l'Automotive Campus Helmond constitue par ailleurs une étape importante soutenant la mise en réseau européenne des acteurs de la mobilité. Enfin, le ministère de l'Économie continue à représenter le Luxembourg au sein d'Euro NCAP, contribuant notamment aux travaux d'un groupe de travail stratégique portant sur la cybersécurité, l'accès aux données des véhicules et la souveraineté des données des consommateurs.

5.2. Cellule Technologies disruptives

Missions

Le ministère de l'Économie se mobilise pour positionner le Luxembourg à la pointe des technologies disruptives et de l'innovation numérique. En ligne avec l'accord de coalition 2023-2028, le ministère de l'Économie poursuit une mission d'excellence qui vise à promouvoir l'innovation responsable et à maintenir le Luxembourg au cœur des technologies émergentes. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'initiative stratégique « Accélérer la souveraineté numérique 2030 », articulant de manière synergétique trois axes stratégiques, à savoir les données, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies quantiques. Le ministère de l'Économie ambitionne d'habiliter l'ensemble des entreprises luxembourgeoises – grandes comme petites – à intégrer ces technologies pour améliorer leur productivité, développer de nouveaux services et optimiser leur activité. En outre, la mission consiste également à surveiller et à promouvoir d'autres technologies émergentes, telles que p.ex. les derniers développements dans le domaine des semi-conducteurs ou de la photonique, et à encourager l'introduction de ces technologies dans le tissu économique national en soutenant la recherche et le développement et en facilitant leur adoption par les entreprises.

Activités

Au cours de l'année 2025, le ministère de l'Économie a participé à la finalisation et à la publication des trois stratégies dédiées au digital, conjointement avec le ministère d'État, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Digitalisation. Cette contribution fournit un cadre clair et ambitieux pour les initiatives à venir jusqu'en 2030 en matière de gouvernance et réglementations en lien avec le digital, de formation, attraction et rétention des talents, de développement des infrastructures numériques de pointe, de mise à disposition de nouveaux services pour accompagner la digitalisation des entreprises, de soutien à l'innovation et d'opportunités de collaboration à l'international sur le plan technologique.

Des projets phares permettant de stimuler l'innovation numérique dans des domaines clés pour l'économie (comme l'énergie, la santé, l'espace, la cybersécurité et la mobilité) ont ainsi été identifiés, et un concept de *Deep Tech Lab* visant à promouvoir la valorisation économique des efforts de recherche publique en matière de *Deep Tech* a été élaboré en partenariat avec les principaux acteurs nationaux concernés.

Concernant la mise en œuvre de la *Luxembourg AI Factory* (L-AIF), la Chambre des Députés a adopté le projet de loi de financement du ministère de l'Économie visant à permettre le développement des activités de la L-AIF, officiellement inaugurée en avril 2025 sous la coordination de Luxinnovation, et l'acquisition future de « MeluXina-AI », le futur supercalculateur optimisé pour l'IA opéré par LuxProvide S.A. et faisant partie du réseau EuroHPC.

Statistiques

Le contexte économique luxembourgeois montre des signaux positifs soutenant les investissements en technologies disruptives. Le secteur technologique confirme l'attractivité du Luxembourg comme pôle d'innovation, avec le renforcement de partenariats avec des acteurs majeurs pour le secteur, permettant une concentration croissante de spécialistes en technologies de l'information, IA et technologies quantiques.

5.3. Cellule Construction durable

Missions
La cellule Construction durable a comme mission de guider et supporter les entreprises du secteur dans l'intégration des aspects de gestion responsable de ressources dans leurs activités, au-delà des questions énergétiques. Ces aspects touchent en premier lieu la décarbonation du bâtiment sur tout son cycle d'utilité, le choix des matériaux et installations techniques pour garantir une haute qualité de l'environnement et de l'air intérieur et l'exploration de procédés de construction plus sobres en ressources, comme la préfabrication ou le réemploi. A travers un échange étroit et continu avec toutes les parties prenantes publiques et privées, des solutions pragmatiques sont explorées, tout en favorisant l'innovation et la productivité dans les entreprises.

Activités
Le cadre réglementaire pour les travaux de la cellule sur la construction décarbonée et saine est fourni en première ligne par la refonte de la Directive Européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DEPB), dont la transposition initialement prévue pour 2026 est assurée par la Direction générale Énergie (Service de l'efficacité énergétique).

En matière de décarbonation, la cellule a poursuivi en 2025 les travaux pour développer les méthodes de calcul pour l'empreinte du bâtiment sur tout le cycle de vie et pour fournir les données nécessaires à ce calcul. Trois projets clés avec des acteurs du terrain, financés à travers le Fonds Climat Énergie (FCE) dans le cadre de la feuille de route construction bas carbone, ont permis d'avancer sur ces questions : Premièrement l'établissement de valeurs génériques pour des Déclarations Environnementales de Produits (DEP), réalisé en collaboration avec le LIST, deuxièmement la collecte d'inventaires de matériaux digitaux pour bâtiments neufs à travers un appel à projets réalisé avec l'OAI et troisièmement la réalisation d'empreintes carbone d'entreprises et de chantiers de construction par CDEC (Conseil pour le Développement Économique de la Construction) pour calibrer ces premiers travaux avec la réalité du terrain. Ces projets nationaux sont complémentés et enrichis par le projet européen INDICATE LIFE, dont le consortium luxembourgeois est piloté par la cellule et auquel participent 4 autres pays européens.

En matière de construction saine, différents projets menés en étroite collaboration avec NEOBUILD G.I.E. ont permis de développer et tester davantage les instruments du livre vert sur la construction et la rénovation saine, pour lequel la publication d'une version 2.0 intégrant ces développements est prévue en 2026. Ainsi des règles harmonisées pour la conception, la maintenance et le nettoyage de systèmes de ventilation mécanique contrôlé (VMC) sont expérimentées et calibrées sur le terrain avec des entreprises et bureaux compétents dans le contexte du projet HERVÉ (Hygiène Entretien Régulation et Ventilations mécaniques, financé par le FCE). Une autre initiative phare est le projet Interreg Grande Région HOM'AIR, auquel NEOBUILD participe en tant que partenaire avec l'appui de la cellule, et qui permettra entre autres d'harmoniser des méthodes d'analyse des polluants chimiques et les valeurs seuils respectives dans les différents pays.

Au niveau international la cellule a contribué à mettre en évidence le savoir-faire luxembourgeois en construction circulaire, en coorganisant en juillet 2025 sur place une conférence sur la circularité du pavillon luxembourgeois à l'EXPO 2025 Osaka, avec les partenaires luxembourgeois et japonais impliqués dans la réalisation de ce projet phare.

Statistiques
Dans le cadre des collaborations avec l'OAI et CDEC susmentionnées les inventaires de matériaux de plus de 40 bâtiments et les empreintes carbones de plus de 20 entreprises ont été collectés. La cellule

a accueilli deux stagiaires (de l'Université du Luxembourg et de l'EPFL Lausanne) pour les former à travers des travaux de projets.

5.4. Cellule Industrie et Supply Chain

• *Comité de coordination pour l'Industrie*

Le ministère de l'Économie est compétent pour le soutien et le développement de l'industrie manufacturière à travers sa politique industrielle s'appuyant sur divers instruments adaptés à chaque étape du cycle de développement d'une entreprise, tels que les zones d'activités pour faciliter une nouvelle implantation ou une extension, les aides d'Etat pour stimuler l'innovation et la décarbonation ou encore le chômage partiel pour soutenir les entreprises en période de difficulté temporaire.

Compte tenu du fait que le pilotage de cette politique et la mise en œuvre de ces instruments relèvent de plusieurs directions générales du ministère (DG AIDES, DG INTER et DG ZAE), un Comité de coordination pour l'industrie a été instauré, dans la continuité du Comité développement industriel. À travers des réunions mensuelles, ce comité assure le suivi et la coordination des projets d'investissement industriel au Luxembourg. Ces réunions ont permis d'offrir un accompagnement ciblé pour chaque dossier sur la base des mesures de soutien du ministère.

• *Haut comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCI)*

Instauré en 2013 afin d'orienter et de coordonner les choix et actions gouvernementales affectant le secteur industriel au Luxembourg, le HCI permet un échange régulier entre des représentants du monde industriel luxembourgeois et les ministres concernés. En 2025, le HCI s'est réuni deux fois sous la présidence du ministre de l'Économie et en présence du ministre des Finances et du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Dans un contexte international marqué par l'instabilité géopolitique et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, les échanges ont porté sur les mesures nationales en matière de soutien énergétique, le paquet fiscal pour renforcer la compétitivité des entreprises, la nécessité de continuer les efforts de décarbonisation ou encore les avancées européennes en matière de compétitivité et de simplification réglementaire. La réunion de mars a été centrée sur la compétitivité du prix de l'énergie, tandis que celle d'octobre a abordé l'avenir du secteur automobile et l'élaboration d'une stratégie pour l'industrie.

• *Stratégie pour l'industrie*

L'industrie constitue un pilier essentiel de la croissance économique, de l'innovation et de la prospérité du Luxembourg. Face aux défis majeurs liés aux tensions géopolitiques, aux engagements climatiques et à l'accès durable aux ressources, le ministère de l'Économie est engagé dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'industrie. Ce travail s'appuie sur les échanges avec les acteurs économiques notamment dans le cadre des réunions du HCI. L'objectif est de définir une vision ambitieuse permettant d'accompagner et de soutenir le développement d'une industrie innovante, décarbonée et résiliente, en ligne avec les orientations de l'accord de coalition 2023–2028 et les ambitions européennes en matière de compétitivité et de souveraineté industrielle.

• *EU Industrial Forum et EU Critical Raw Material Board*

En 2025, le ministère de l'Économie a participé activement aux réunions du « EU Industrial Forum » et du « EU Critical Raw Materials Board ». Le premier est une instance qui accompagne la Commission européenne (DG GROW) dans son analyse des écosystèmes industriels et dans l'évaluation des différents risques et besoins de l'industrie face à la double transition numérique et écologique. Le second appuie l'application du cadre européen sur les matières premières critiques en coordonnant les États membres, en émettant des avis sur les projets stratégiques, les procédures d'autorisation, le suivi des chaînes d'approvisionnement et les partenariats internationaux, afin de sécuriser l'accès de l'UE aux ressources clés.

• *Promotion et accompagnement de projets d'investissement du secteur logistique & supply chain*

En tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises, le ministère de l'Économie a mis de manière régulière en relation des entreprises intéressées à développer au Luxembourg une activité logistique et supply chain avec les acteurs de l'écosystème local. Les entreprises réalisant des projets d'investissement d'entrepôts logistiques ont été accompagnées par le ministère de l'Économie.

L'année 2025 couronne également l'aboutissement du développement des 18 hectares du site Eurohub Centre à Contern en une zone d'activités logistiques, après l'achèvement des derniers travaux en 2024. A côté du site Eurohub Sud à Bettembourg-Dudelange, ces deux sites permettent de promouvoir le Luxembourg comme hub logistique intercontinental et multimodal en Europe.

• *Digitalisation / Décarbonation du secteur logistique & supply chain*

Les entreprises du secteur s'engagent de plus en plus sur la voie de la digitalisation et de la décarbonation de leurs activités. Nombre de projets ont été soutenus par le ministère de l'Économie via notamment les divers régimes d'aides d'État. Dans le cadre du renouvellement de la loi sur la protection de l'environnement et du climat, une aide financière a été mise en place afin de soutenir les entreprises dans l'acquisition de véhicules utilitaires lourds à zéro émission sur base d'une procédure de mise en concurrence. En collaboration avec le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de l'Économie a mené une étude de faisabilité sur les camions de type « *European Modular Systems* » au Luxembourg.

5.5. Cellule Circularité et technologies durables

Missions

La cellule Circularité et technologies durables a pour vocation de soutenir le développement et la structuration des technologies propres au Luxembourg, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de transition écologique, énergétique et économique. Elle accompagne les entreprises actives dans les domaines des technologies environnementales et durables tout au long de leur cycle de développement, en particulier en matière d'innovation, de recherche appliquée, d'industrialisation et d'accès aux marchés internationaux. Le secteur contribue à l'attractivité du Luxembourg en favorisant l'implantation de nouveaux acteurs, en soutenant les partenariats entre entreprises, centres de

recherche et institutions publiques, et en participant à la mise en œuvre des politiques économiques, climatiques et industrielles, tant au niveau national qu'européen.

Un effort considérable est aussi consenti pour la décarbonation des industries pour assurer la réduction des émissions. L'accent est mis sur l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources, tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement et l'utilisation des énergies renouvelables, suivi par l'électrification par de l'énergie renouvelable, l'hydrogène renouvelable et au final la capture et l'utilisation du CO_2 pour certaines activités ne pouvant être décarbonées par d'autres moyens.

La cellule de circularité et des technologies durables promeut le changement de paradigme pour passer à une économie circulaire, particulièrement en tenant compte des principes de conception circulaire de produits, de l'extension de la durabilité et de la prolongation de la durée de vie des produits, les modèles d'entreprise circulaires ainsi que de l'utilisation des données circulaires.

D'autres sujets plus transversaux y sont traités comme l'industrie agroalimentaire et la Smart City.

Activités
Au cours de l'année de référence, la cellule Circularité et technologies durables a mené un ensemble d'actions visant à soutenir la croissance et la visibilité de l'écosystème national des technologies propres. Ses activités ont notamment porté sur l'accompagnement d'entreprises innovantes dans la mise en œuvre de projets de recherche, de démonstration et d'investissement, la participation à des initiatives et plateformes de coopération nationales et européennes, ainsi que l'organisation et la représentation du Luxembourg lors d'événements sectoriels stratégiques.

La mise à jour de la feuille de route de la décarbonation de l'industrie a été suivie avec les autres acteurs clés.

En février 2025 la norme ISO59040 Product Circularity Data Sheet a été publiée grâce aux travaux conjoints du ministère de l'Économie, TerraMatters G.I.E. et de l'ILNAS. En parallèle, un groupe de travail incluant des acteurs privés, a élaboré le premier schéma de certification se basant sur cette norme pour faciliter les premiers audits de parties tierces.

En juin un premier appel Smart City pour les communes a été lancé, conjointement avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en collaboration avec la Klima-Agence, visant les communes. Ce projet s'inscrit dans un cadre où chaque commune ou syndicat de communes peut soumettre un projet et faciliter l'émergence de solutions intelligentes de manière plus régionale avec le souhait de partager les bonnes expériences et les faire valoir à un niveau national. Lors de la première vague, clôturée en novembre, 15 projets dans les thématiques mobilité, ressources et énergie ont été réceptionnés.

5.6. Cellule HealthTech

Missions

La cellule « Technologies de la santé » (HealthTech) vise à créer au Luxembourg les conditions nécessaires pour concrétiser l'ambition gouvernementale de l'accord de coalition 2023-2028 de positionner le Luxembourg en tant que hub européen en matière de développement, d'évaluation et d'adoption des technologies de santé digitale.

Activités

En 2025, conformément à sa mission, la cellule HealthTech a concentré ses activités et projets autour de trois piliers visant à renforcer respectivement ***l'identité, la visibilité et l'attractivité*** du secteur HealthTech luxembourgeois, avec l'objectif de l'engager sur une trajectoire de croissance prometteuse dans les domaines des dispositifs médicaux, du diagnostic *in vitro* et plus particulièrement de la santé digitale, clés pour l'implémentation d'une médecine personnalisée au niveau national.

Ainsi, la cellule HealthTech, en collaboration avec l'équipe Market Intelligence et les experts sectoriels HealthTech de Luxinnovation, a réalisé en 2025 un exercice de recensement qui a permis d'affiner ***l'identité*** du secteur HealthTech luxembourgeois. Fort de 130 entreprises dont un tiers (32%) est actif dans le domaine des dispositifs médicaux, y compris les logiciels à finalité médicale (i.e. technologies de santé réglementées utilisées par exemple pour le diagnostic ou le traitement de maladies), et un autre tiers (31%) dans le domaine des logiciels de santé non réglementés (i.e. technologies de santé sans finalité médicale), ce secteur a créé plus de 600 emplois sur ces 5 dernières années pour atteindre un total de 2500 emplois. Alors qu'en 2020, date du dernier recensement, 28 % de ces entreprises offraient des produits et services digitaux, elles sont près du double à le faire en 2025, reflétant en cela les besoins d'innovation d'un système de santé en transformation.

Tout au long de 2025, la cellule HealthTech a par ailleurs effectué de nombreuses interventions publiques et contribué à l'organisation de missions économiques, foires et visites de travail avec l'objectif de renforcer la ***visibilité*** nationale et internationale du secteur HealthTech luxembourgeois. Parmi ces activités, citons : la European Digital HealthTech Conference à Luxembourg ; les séminaires HealthTech organisés respectivement à Barcelone dans le cadre de la mission économique en Espagne, et à l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles dans le cadre d'une collaboration avec Innovative Medicine Luxembourg asbl ; les tables rondes animées lors de Nexus Luxembourg 2025 et de la Healthcare Week Luxembourg 2025 ; la mission centrée sur la santé digitale organisée à Londres en collaboration avec Luxinnovation, la Chambre de Commerce et l'Ambassade du Luxembourg au Royaume-Uni.

En vue d'accélérer ***l'attractivité*** de l'écosystème HealthTech national pour l'accès au marché européen de dispositifs médicaux digitaux innovants, la cellule HealthTech a activement participé aux réflexions d'un groupe de Travail mis en place par la Division de la Pharmacie et des Médicaments de la Direction de la Santé, et regroupant également le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, le Contrôle médical de la Sécurité sociale et la Caisse Nationale de Santé, afin de définir une feuille de route pour l'implémentation au Luxembourg du règlement (UE) 2021/2282 relatif aux évaluations de technologies de santé visant à améliorer la disponibilité des technologies de santé innovantes en Europe. Ce projet bénéficie du support de la Commission européenne. La cellule a également activement participé aux réunions du groupe de travail interministériel en lien avec l'implémentation du règlement (UE) 2025/327 relatif à l'Espace Européen des Données de Santé (DigiSanté-EEDS) menées par le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale. La cellule HealthTech a également assuré un suivi stratégique des projets House of BioHealth, Bioincubateur et HE:AL Campus visant à la mise en place d'infrastructures d'hébergement attractives pour des entreprises HealthTech.

5.7. Cellule Cybersecurité

Missions

La cellule Cybersécurité a pour mission de garantir un environnement numérique de confiance pour l'ensemble des acteurs de l'économie luxembourgeoise, en veillant à la protection des données, à la

sécurité et à la résilience. À cette fin, elle contribue au développement et à la promotion de l'écosystème luxembourgeois de la cybersécurité, pilier central dans la création de cet environnement de confiance. La cellule promeut également la conception de solutions de cybersécurité abordables pour les petites et moyennes entreprises.

Elle soutient par ailleurs l'économie des données et accompagne des initiatives destinées à encourager l'usage responsable, sécurisé et innovant des données, favorisant ainsi la création de valeur et l'émergence de nouveaux modèles économiques.

La cellule assure en outre la fonction de Délégué à la protection des données (DPO) du ministère de l'Économie, garantissant la conformité avec la législation en matière de protection des données personnelles.

Enfin, elle fournit un support à la transposition des textes législatifs européens et nationaux relevant de ses domaines de compétence, et participe aux projets et groupes de travail liés aux thématiques de sa mission.

La cellule assure la présidence des conseils de gérance des deux G.I.E. « INCERT » et « Luxembourg House of Cybersecurity (LHC) ».

Activités

En 2025, la cellule a participé à la rédaction des stratégies numériques en matière de l'IA, des données et des technologies quantiques. Dans ce contexte, elle a également participé à l'élaboration du projet phare en matière de cybersécurité, « Cybersecurity Flagship Project », en collaboration avec la Luxembourg House of Cybersecurity.

Le « SME Package - Cybersecurity », venu compléter les aides disponibles pour les PME, a été créé afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à renforcer leur niveau de cybersécurité. Cette initiative a contribué à l'émergence sur le marché de solutions de cybersécurité accessibles et adaptées aux besoins spécifiques des PME.

La cellule a participé à la conception de la cinquième édition de la stratégie nationale en cybersécurité qui sera finalisée et publiée en 2026.

Enfin, la cellule a représenté le ministère de l'Économie dans les groupes de travail en lien avec son mandat.

Statistiques

En 2025, l'initiative « SME Cybersecurity Packages » a suscité 100 demandes, parmi lesquelles 59 entreprises ont déjà poursuivi la démarche jusqu'à la dernière étape.

La cellule a donné 30 formations de sensibilisation à divers publics cibles (employés, employeurs, membres de conseils d'administration, agents publics, grand public).

La cellule a participé à plusieurs missions économiques et visites de travail, et a rencontré plus de 70 entreprises dans des entrevues bilatérales.

5.8. Cellule Start-up et Scale-up

Missions

La cellule Start-up et Scale-up a pour mission de développer l'écosystème luxembourgeois de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Elle vise à stimuler la création de start-ups et de spin-offs

innovantes, à soutenir le développement international des scale-ups, ainsi qu'à attirer au Luxembourg des entrepreneurs et investisseurs internationaux.

La cellule assure l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour soutenir les jeunes entreprises innovantes et participe activement à l'évolution des politiques européennes pour les start-ups et les scale-ups. Par ailleurs, elle entretient une collaboration étroite avec les acteurs clés de cet écosystème au niveau national et international afin de favoriser un environnement propice à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la création de start-ups au Luxembourg et en Europe.

Activités

Stratégie

En s'appuyant sur la feuille de route « From Seed to Scale », dédiée au développement de l'écosystème start-up au Luxembourg, le ministère de l'Économie et le ministère des Finances ont conjointement présenté en mars 2025 un plan d'action intitulé "10 points d'action pour les start-ups". Ce plan d'action décrit des mesures spécifiques et tangibles à mettre en œuvre dans le cadre de la législature actuelle. Ces initiatives visent à continuer de fournir un soutien efficace à la communauté des start-ups en phase de démarrage tout en fixant l'objectif clair pour les années à venir d'équiper notre écosystème avec les outils nécessaires pour soutenir les scale-ups dans leur ambition de croître en Europe depuis le Luxembourg.

Infrastructures d'accueil pour sociétés innovantes

Le ministère de l'Économie soutient activement la création d'infrastructures d'accueil pour sociétés innovantes, y compris les start-ups, comme l'incubateur national Technoport qui gère différentes infrastructures d'incubation pour start-ups innovantes, notamment actives dans la DeepTech, situées à Esch-Belval, Foetz et Bissen. Il offre aux start-ups hébergées des espaces de travail adaptés à leurs besoins ainsi qu'un accompagnement professionnel essentiel à leur développement. A travers ses infrastructures, ses services d'encadrement et son réseau d'experts, le il soutient activement les institutions de recherche publique dans la création de spin-offs.

Technoport S.A et Vodafone Procurement Company ont créé en 2017 leur « Joint Innovation Center » nommé Tomorrow Street dont l'objectif est de sélectionner internationalement des scale-ups technologiques à forte croissance et potentiel pour les accompagner dans leur processus de globalisation.

Le ministère de l'Économie soutient aussi deux projets de structure d'accueil développés en partenariat public-privé à travers la mise à disposition d'une garantie locative :

- Le Parc Luxite à Kockelscheuer pour les entreprises du secteur des écotechnologies.
- Le House of BioHealth à Esch-sur-Alzette pour les entreprises actives dans le domaine des technologies de la santé. Un incubateur pour start-ups y est aussi localisé.

Programmes de soutien aux start-ups et scale-ups

Initié par le ministère de l'Économie et géré par Luxinnovation, le programme Fit4Start a pour vocation d'accompagner les start-ups actives dans les domaines du Digital, Health Tech et Space dès leur phase de démarrage en proposant un financement jusqu'à 150.000 euros et un coaching adapté aux besoins

"early-stage". Lancé en 2015, Fit4Start en est aujourd'hui à sa seizième édition, qui a attiré 495 projets issus de 61 pays. Parmi eux, 65 projets ont été retenus pour pitcher devant le jury et 21 start-ups ont été sélectionnées pour intégrer le programme.

En octobre 2025, le ministre de l'Économie a officiellement annoncé le lancement de Fit4Scale, un programme destiné aux start-ups en phase de maturité avancée. Ce programme cible les entreprises ayant déjà levé des financements significatifs, disposant d'un produit ou service déjà commercialisé, s'appuyant sur une équipe structurée et solide, et suivant une trajectoire de croissance rapide avec des ambitions d'expansion internationale. Cinq sociétés ont été sélectionnées par des entrepreneurs expérimentés pour débuter le programme en mars 2026.

Afin de soutenir les entreprises, en particulier celles participant au programme Fit4Scale, dans leur développement en Europe, l'initiative « Entrepreneurs in Residence » (EIR) a été lancée. Elle propose des rencontres et des événements sur mesure, organisés en collaboration avec les ambassades et les clubs d'affaires du Luxembourg dans différents pays européens. Un premier événement EIR s'est tenu à Bruxelles en septembre 2025 avec la participation de trois scale-ups luxembourgeoises.

Soutenu par le ministère de l'Économie, le Benelux Catalyst a permis en novembre 2025 à trois jeunes entreprises innovantes luxembourgeoises de découvrir le marché américain depuis New York. Ce programme de deux semaines aide les start-ups à nouer leurs premiers contacts commerciaux et à évaluer si leur produit est adapté au marché américain.

Soutien au financement de l'écosystème

L'État a investi, aux côtés d'un groupe d'investisseurs privés, dans le Digital Tech Fund, un fonds de Venture Capital d'amorçage géré par Expon Capital. Ce fonds a pour vocation de soutenir le financement et le développement de start-ups actives dans le domaine du digital, un secteur clé de la diversification de l'économie nationale. Opérationnel depuis 2016, le Digital Tech Fund a réalisé 21 investissements, contribuant ainsi à l'émergence et à la croissance d'entreprises innovantes. En 2025, il a notamment investi dans Climate Camp, Invitrolize, Exobiosphere, Kidola et MAIC OS.

Relations européennes

La cellule Start-up et Scale-up du ministère de l'Économie participe activement aux travaux de nombreuses organisations et associations européennes, telles que le Conseil européen de l'innovation (EIC) et la European Startup Nation Alliance (ESNA), contribuant ainsi au développement et à la structuration de l'écosystème européen de l'innovation.

Technoport

Technoport S.A. gère différentes infrastructures d'incubation pour start-ups, d'une surface totale de bureaux et halls industriels de plus de 20.000 m2, localisés à Esch-Belval, Foetz et Bissen. En 2025, Technoport a maintenu une très bonne année en termes de nouvelles demandes et sociétés acceptées. Tout comme en 2024 et grâce notamment à différents programmes d'accélération comme celui d'ESRIC et le développement du secteur de l'automobilité, l'incubateur a pu traiter 157 demandes tout au long de l'année et a accepté un total de 10 nouvelles sociétés, portant le total depuis sa création à 204.

Le secteur de la mobilité (45%) a largement dominé l'année 2025. Les autres secteurs représentés sont le domaine ICT (27%), le space (7%) et l'industrie (6%), suivis par les secteurs de la santé (6%) et de l'environnement (5%). 2025 a en outre vu la sortie de cinq sociétés qui ont quitté la structure avec

succès pour poursuivre leurs développements. Cela porte le total depuis la création du Technoport à 112 sociétés.

L'incubateur héberge, au 31.12.2025, 40 entreprises, dont 19 sur le site de Belval, 13 sur celui de Foetz et huit à Bissen pour un emploi total qui dépasse les 220 personnes. Le taux d'occupation global en fin d'année se situe à 65.89 %. Ce taux, qui peut paraître faible, s'explique notamment par le fait que le site de Bissen n'a été lancé opérationnellement qu'au deuxième trimestre 2025.

Au niveau des collaborations et projets stratégiques le renforcement des synergies et liens avec de multiples parties prenantes de l'écosystème d'innovation et start-up au niveau national et international s'est poursuivi. Dans le cadre du développement de sa stratégie deep tech le Technoport a été accepté au sein de la Deep Tech Alliance (https://www.deeptechalliance.org/) et a organisé différents panels thématiques lors des Luxembourg Venture Days sous sa marque Deep Tech Ventures.

Au niveau international, il faut citer le maintien de l'implication régulière du Technoport dans différents projets et réseaux européens et internationaux et notamment sa nomination au niveau du conseil d'administration de l'International Association of Science Parks (www.iasp.ws) lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Beijing (Chine). A ce poste s'ajoute aussi le maintien de poste au sein du conseil d'administration de l'European Business and Innovation Center Network (www.ebn.eu). Ces postes garantissant une visibilité et un positionnement important pour le Luxembourg à l'échelle internationale. Le Technoport termine l'année avec un effectif de 9 équivalents plein-temps.

Tomorrow Street

En date du 31 mars 2017, Vodafone Procurement Company et Technoport S.A. ont officiellement constitué leur « Joint Innovation Center » nommé Tomorrow Street. L'objectif de Tomorrow Street est de sélectionner internationalement des scale-ups technologiques à forte croissance et potentiel pour les accompagner dans leur processus de globalisation. Les sujets d'intérêt prioritaire retenus par Tomorrow Street incluent l'intelligence artificielle, l'internet des objets et la cybersécurité.

Depuis 2023, Tomorrow Street a organisé trois éditions du programme Scaleup X, qui s'est révélé un canal très efficace pour intégrer rapidement les scale-ups technologiques aux écosystèmes de Vodafone et du Luxembourg. Le programme a permis à plus de 50 scale-ups de participer à son événement annuel au Luxembourg et de les aider à saisir les opportunités offertes par Vodafone. À ce jour, 5 des entreprises participantes ont accepté de nouer un partenariat à long terme avec Tomorrow Street, notamment en créant une entité au Luxembourg. Emplay a en outre remporté un contrat à six chiffres pour la construction de la plateforme d'approvisionnement autonome de Vodafone et s'est constituée en société au Luxembourg en septembre 2025. Le centre Tomorrow Street dispose d'une équipe dédiée qui compte huit employés basés au Luxembourg en fin d'année 2025.

5.9. Cellule Espace et fonds d'investissements

Missions

La cellule Espace et fonds d'investissements s'occupe du développement économique du secteur spatial du Luxembourg en étant l'interface principale de l'agence spatiale du Luxembourg (Luxembourg Space Agency, 'LSA'). Elle est notamment responsable de l'examen des demandes des entreprises d'agréments pour l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace et d'autorisations de prester des activités spatiales (notamment, la mise en orbite d'objets spatiaux) depuis le Luxembourg. Elle coordonne divers projets d'intérêt pour l'écosystème et l'activité spatiale luxembourgeoise, en coordination avec la LSA, ainsi qu'avec d'autres ministères et entités (par ex., MAE, DoD, Luxinnovation…). La cellule est également impliquée dans le développement des financements et

investissements luxembourgeois en matière spatiale, dans un souci de diversification de son économie.

Activités

Evolution de l'écosystème national : Depuis 2016, l'écosystème spatial luxembourgeois s'est fortement développé, passant d'une vingtaine à plus de 80 acteurs publics et privés représentant plus de 1 400 personnes. En 2025, 29 sociétés ont contacté la LSA et 6 se sont installées au Luxembourg, tandis que 56 nouveaux projets ont été analysés via l'ESA, dont 17 sont mis en œuvre dans le cadre du programme national LuxIMPULSE.

Agence Spatiale Luxembourgeoise (LSA) : La LSA met en œuvre la Stratégie spatiale nationale 2023-2027. Cette stratégie vise à développer le secteur spatial de manière durable, en intégrant les enjeux économiques, environnementaux et géopolitiques. Elle met l'accent sur la responsabilité des activités dans l'Espace et sur Terre ainsi que sur l'utilisation raisonnée des ressources spatiales.

SpaceResources.lu - Centre européen d'innovation sur les ressources spatiales (ESRIC) : En 2025, l'ESRIC a emménagé à Belval, lancé la construction de la Dusty Thermal Vacuum Chamber (mise en service prévue en 2026) et poursuivi son soutien à l'innovation via son Startup Support Programme et son accélérateur avec l'ESA.

Volet juridique et règlementaire : La LSA et le ministère des Affaires étrangères ont représenté le Luxembourg dans les principales instances internationales de l'ONU en 2025 sur la durabilité et le cadre juridique international des activités spatiales. Par ailleurs, le Luxembourg poursuit son engagement dans les Accords Artemis afin de promouvoir la coopération technique et la durabilité des activités spatiales.
En 2025 ont également été publiés les règlements grand-ducaux n°301 et n°302 relatifs à la procédure de perception des redevances du traitement des demandes d'autorisation en application de la loi du 15 décembre 2020 sur les activités spatiales, respectivement des demandes d'agrément de missions en application de la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace.

Relation avec l'ESA : Les 26 et 27 novembre 2025 a eu lieu un Conseil ministériel de l'ESA, au cours duquel le Luxembourg a confirmé un engagement financier de 265,1 millions d'euros pour la période 2026-2029, composé de 149,3 millions d'euros pour les nouvelles contributions aux programmes de l'ESA et de 115,8 millions d'euros de nouvelles contributions au programme national mis en œuvre avec l'assistance de l'ESA, LuxIMPULSE. Le Luxembourg poursuit sa collaboration avec l'ESA à travers des investissements ciblés dans des domaines stratégiques, formalisés par sa participation aux programmes obligatoires et facultatifs.

Relation avec l'UE : En 2025, deux Conseils Compétitivité intégrant un volet spatial se sont tenus, tandis que le Groupe de travail Espace du Conseil a poursuivi une activité soutenue. Sous présidence polonaise, les travaux ont abouti à l'adoption de conclusions du Conseil sur l'utilisation des données spatiales au service de la résilience, de la sécurité et de la gestion de crise dans l'UE.
La Commission européenne a par ailleurs présenté en juin 2025 un projet de règlement relatif à la sécurité, à la résilience et à la durabilité des activités spatiales (« EU Space Act »). Sous présidence danoise, le Groupe de travail Espace a engagé l'examen de ce texte, aboutissant à la publication d'un rapport d'avancement, les négociations devant se poursuivre en 2026 sous présidences chypriote et irlandaise.
Enfin, l'année 2025 a également été marquée par les discussions relatives au Fonds européen pour la compétitivité, ainsi que par deux réunions du « STM Stakeholder Mechanism » mis en place par la Commission européenne.

GALILEO : Galileo a maintenu des performances de tout premier plan en matière de précision et de continuité. L'Open Service a poursuivi sa montée en puissance vers la Full Operational Capability, marquée notamment par la mise en service de l'OSNMA, renforçant la résilience du système. Les travaux vers l'Initial Operational Capability du Public Regulated Service ont également progressé, tandis que le lancement de deux nouveaux satellites a consolidé la constellation, en vue de nouvelles améliorations de services d'ici 2026.

EGNOS : EGNOS a maintenu de très bonnes performances sur la majeure partie de sa zone de couverture, malgré des limitations localisées dans le sud-est de l'Europe liées à l'absence de RIMS. Deux incidents ont été gérés efficacement grâce à des équipes réactives, permettant un rétablissement rapide des services. La coordination avec l'ESA, les prestataires et l'industrie a également permis de restaurer la capacité LPV-200 dans tous les aéroports. Malgré des retards dans le développement d'EGNOS V3, les efforts restent concentrés sur la prolongation de V2 et la garantie de la continuité du service.

COPERNICUS : Les activités de développement et d'exploitation des missions Sentinel se sont poursuivies conformément au cadre Copernicus, avec plusieurs lancements réussis en 2025 (Sentinel-1D, -5A, -6B) et des performances globalement nominales des missions en orbite. Le Copernicus Data Space Ecosystem a continué son déploiement, tandis que le programme CSC-4 Phase 3 a été financé à 99 % lors du CM25.

SSA : La composante SSA (Space Situational Awareness) s'articule autour de trois sous-composantes complémentaires. En matière de SST (Space Surveillance and Tracking), l'UE poursuit le renforcement de son autonomie stratégique via le Partnership SST, que le Luxembourg rejoindra officiellement en 2026, sa candidature ayant été acceptée par la Commission en décembre 2025. La contribution luxembourgeoise visera notamment à soutenir le développement de services SSA commerciaux, en lien avec l'AI Factory, pour favoriser des solutions innovantes basées sur l'intelligence artificielle. Parallèlement, les activités relatives au Space Weather (SWE) et aux Near-Earth Objects (NEO) sont confiées à l'ESA, avec pour objectif la mise en place progressive d'un service européen de météorologie spatiale et le renforcement du suivi des risques liés aux géocroiseurs.

GOVSATCOM & IRIS² : En 2025, le Luxembourg a poursuivi sa participation active aux travaux du comité du programme spatial dans sa configuration GOVSATCOM, couvrant la mise en œuvre de GOVSATCOM et du programme de connectivité sécurisée de l'UE, IRIS², intégrant à terme EuroQCI. Concernant **GOVSATCOM**, les travaux ont progressé vers le lancement des services initiaux début 2026, avec la livraison du GOVSATCOM Hub, la désignation de l'EUSPA comme autorité SECMON, l'avancement des sites d'hébergement et la conclusion de contrats de capacités satellitaires, permettant le démarrage des opérations en janvier 2026. Enfin, le projet **IRIS²** est entré en phase de mise en œuvre avec le consortium SpaceRISE, l'élargissement de l'architecture système et le lancement des travaux sur les sites d'hébergement, en préparation du jalon « Rendez-vous 1 » prévu début 2026.

Space Campus: Le 24 juillet 2025, le gouvernement luxembourgeois, Poudrerie de Luxembourg S.A. et CDCL Groupe ont signé un accord de principe formalisant leur collaboration pour le développement du Space Campus.

Coopération internationale : En 2025, la LSA a organisé une mission économique en Espagne, à Madrid et Barcelone. La LSA s'est par ailleurs vue décernér le Prix Marquis de Villalobar en novembre 2025 comme récompense pour son engagement dans la promotion de la coopération entre les écosystèmes spatiaux luxembourgeois et espagnol. L'année 2025 a été marquée par la signature d'un *Memorandum of Understanding* avec l'Agence spatiale coréenne, posant les bases de futures collaborations dans les domaines des activités spatiales.

Développement de talents : La LSA continue de soutenir le développement des talents dans le secteur spatial à travers plusieurs initiatives et le soutien de divers programmes. En 2025, le programme Luxembourg National Graduate Trainees a permis à cinq jeunes luxembourgeois de travailler un an au sein de l'ESA. Parallèlement, la LSA soutient des acteurs locaux tels que l'Asteroid Foundation, Lux Tech School, ESERO, qui sensibilisent les jeunes à l'espace. Enfin, la LSA a organisé la deuxième édition du concours *Astronaut for a Day*, qui a rencontré un franc succès avec 426 candidatures, contre 221 en 2023, et une ouverture à des partenaires européens, renforçant ainsi la coopération internationale.

Evénements liés au secteur spatial : En 2025, le Luxembourg a renforcé sa visibilité internationale dans le secteur spatial à travers une présence active sur de grands rendez-vous mondiaux, notamment via des pavillons nationaux (Space Symposium, Paris Air Show, IAC Sydney, SpaceTech Expo Bremen) favorisant les échanges et partenariats. Cette dynamique s'est illustrée par la célébration des 20 ans du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne et des 50 ans de cette dernière, mettant en lumière la maturité de l'écosystème spatial européen. Elle s'est poursuivie avec le Space Afternoon à l'Expo d'Osaka, dédié aux coopérations avec le Japon, ainsi que la réédition de la Semaine des ressources spatiales en mai 2025, confirmant le rôle stratégique du Luxembourg sur la scène spatiale internationale.

5.10. Talent Attraction

Missions
Le ministère de l'Économie a été chargé de la définition des axes stratégiques pour l'attraction, la rétention et le développement de talents ainsi que de la coordination des actions avec les acteurs publics et privés. Conformément à ce qui est prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, ces axes stratégiques seront adaptés et complétés par des stratégies types spécifiques à chaque secteur. L'avancement des travaux est suivi par le Haut Comité pour l'attraction, le développement et la rétention de talents instauré en 2024 et chargé de définir les orientations stratégiques.

Activités
L'année 2025 a essentiellement été consacrée à une phase de préparation en vue du lancement officiel de la nouvelle marque « Work in Luxembourg ». Cette marque a pour vocation d'agir comme une marque-parapluie, sous laquelle l'ensemble des actions et outils, dans le cadre de la stratégie gouvernementale sur l'attraction, le développement et la rétention de talents, seront regroupés.

Cette période a été marquée par de nombreux échanges, concertations et travaux de réflexion stratégique avec des acteurs publics et privés. En effet, les efforts du Haut Comité pour l'attraction, le développement et la rétention de talents, ont principalement été orientés vers les axes stratégiques 1, 2 et 3 : (1) L'amélioration de la disponibilité de données relatives aux talents afin de mieux cerner le marché et les besoins ; (2) la promotion du Luxembourg comme Talent Hub ; (3) la facilitation de l'accueil des talents internationaux pour rendre le Luxembourg plus attractif.

Concernant **l'amélioration de la disponibilité de données relatives aux talents**, des échanges préliminaires ont été menés avec le ministère du Travail en vue d'une éventuelle collaboration dans le cadre de 'Luxembourg's AI Strategy'. Cette synergie permettrait au ministère de l'Économie d'accéder à des données fiables et pérennes, essentielles pour affiner la stratégie d'attraction, de rétention et de développement de talents.

Parallèlement, le LISER a été mandaté par le ministère de l'Économie en 2025, pour réaliser une étude sur l'attraction et la rétention des talents au Luxembourg, et ce, dans le cadre du projet LUXTALENT (cf. Direction générale Affaires économiques, Compétitivité et prospective). Plus précisément, cette étude vise à analyser les dynamiques d'attraction et de rétention des talents étrangers au Luxembourg,

en distinguant les trajectoires des travailleurs immigrés et des travailleurs ne résidant pas dans le pays. La publication de l'étude est prévue au cours du premier trimestre 2026.

Quant à la **promotion du Luxembourg comme Talent Hub,** des avancées significatives ont été réalisées, notamment à travers la préparation des contenus du portail *Work in Luxembourg*, dont le lancement est prévu au début de l'année 2026. Le portail vise notamment à promouvoir le Luxembourg comme lieu de travail attractif à l'échelle internationale. Développé par Luxinnovation à la demande du ministère de l'Économie, le portail www.workinluxembourg.com a pour vocation première de devenir la porte d'entrée unique vers le Grand-Duché, d'une part, pour les talents internationaux, et, d'autre part, pour les entreprises à la recherche de talents internationaux. Le portail mettra à disposition des talents un *Relocation guide*, tandis que les entreprises pourront y trouver un *Employer toolkit*. Le site sera directement relié à la plateforme de recrutement internationale de l'ADEM, permettant ainsi de mettre en avant les offres d'emploi dans les métiers très en pénurie.

Enfin, afin de **faciliter l'accueil des talents internationaux pour rendre le Luxembourg plus attractif**, les réflexions autour du Talent Desk, initialement prévu dans la feuille de route pour le développement de l'écosystème start-up au Luxembourg « From Seed to Scale », ont été initiées. Celui-ci a pour objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les talents dans leurs démarches d'installation et d'intégration au Luxembourg. Il vise également à soutenir les entreprises en leur permettant de se concentrer sur leurs activités de recrutement à l'international. De nombreux acteurs privés ont été consultés au cours de l'année 2025, en collaboration avec la Chambre de Commerce, afin d'identifier les besoins des entreprises et des talents. Conçu comme composante du Talent Desk, un *Spouse Programme* sera lancé à partir de 2026. En collaboration avec la Chambre de Commerce et le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les premiers travaux ont débuté en 2025 afin de préparer la mise en place de ce dispositif, destiné à faciliter l'intégration professionnelle et sociale des conjoints de talents internationaux, favorisant ainsi leur ancrage durable au Luxembourg.

5.11. Industrie de la défense

Mission

Les pays de l'OTAN et de l'UE doivent intensifier leurs efforts pour garantir la sécurité euro-atlantique. La coopération entre les pays et la complémentarité des efforts de l'UE et de l'OTAN sont cruciales à cet égard. De son côté, le Luxembourg doit être en mesure de protéger ses intérêts essentiels de sécurité. Le Luxembourg doit ainsi disposer des connaissances et des capacités nécessaires pour préserver sa propre sécurité et continuer de contribuer de façon crédible à l'effort collectif.

Une base solide d'instituts de recherche et d'entreprises, garantissant que le Luxembourg possède le savoir-faire, les technologies et les capacités de défense nécessaires est indispensable pour cela. Le Luxembourg devra par conséquent élever son niveau d'ambition dans le cadre de projets multinationaux et améliorer le niveau d'intégration de son industrie dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie de défense de ses partenaires.

Le développement et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense contribuent pleinement à la sécurité, à la résilience et à la prospérité économique du Luxembourg.

Activités/Projets

En 2025, la Direction Générale Industrie, Nouvelles Technologies et Recherche (DG INTER) a ainsi commencé les travaux pour mettre en place un écosystème propice aux entreprises de la défense afin

de soutenir les acteurs nationaux existants et futurs et inviter des entreprises étrangères à s'implanter au Grand-Duché. Les relations avec les acteurs publics (Direction de la défense, ministère des Affaires étrangères, …) et privés clés ont été renforcées. La DG INTER a assuré un rôle majeur dans la préparation de la stratégie « industrie défense » (à publier au premier trimestre 2026) et commencé les activités de prospection. En collaboration avec la Direction de la défense, la Direction générale négocie également des partenariats avec les entreprises internationales permettant de renforcer les activités industrielles au Luxembourg.

La DG INTER s'est par ailleurs vu confier par le Conseil de gouvernement un rôle de coordination interministériel dans la mise en place et l'application d'un cadre juridique relatif à l'encadrement légal des entreprises produisant des produits liés à la défense sur le territoire luxembourgeois.

Ces travaux seront continués en 2026 et les ressources internes pour la mise en œuvre de la stratégie seront renforcées.

Statistiques
Le catalogue « Luxembourg industry and research capabilities for security and defence » publié par Luxinnovation compte bien au-delà de 100 entreprises actives dans le domaine et ce chiffre est en pleine croissance.

6. Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce

6.1. Droit d'établissement des PME

1. Missions

La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce du ministère de l'Économie est l'interlocuteur privilégié des petites et moyennes entreprises et intervient dans cinq principaux domaines d'attributions : le droit d'établissement; les pratiques commerciales et le développement commercial par exemple à travers le cadastre de commerce et le retail report de l'Observatoire national des PME; la simplification administrative en faveur des entreprises ; la digitalisation des PME par exemple à travers la plateforme Letzshop ; le développement durable des PME.

2. Activités

- **Haut comité PME et 5ème plan d'action en faveur des PME**

La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce accompagne les travaux du Haut comité PME, qui est présidé par le ministre de l'Économie et composé des représentants de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des artisans, de Luxembourg Confederation et de l'Horesca. Son objectif est de proposer et de discuter des mesures pour stimuler l'entrepreneuriat, la création et la transmission d'entreprise, et finalement de favoriser le développement des PME.

La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce poursuit, en collaboration avec les partenaires de l'écosystème, les activités et projets du 5ème plan d'action en faveur des PME qui a été présenté le 25 juillet 2023. Ainsi, en 2025, les projets suivants ont été mis en place :

1. Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat : La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a lancé une série d'enquêtes visant à mieux comprendre les habitudes de consommation des résidents, notamment en ce qui concerne leurs préférences d'achat local, dans la Grande Région ou en ligne. Réalisées tous les deux ans, ces études portent traditionnellement sur le commerce, mais intègrent pour la première fois un volet spécifique dédié au secteur de l'Horeca. Menées par l'institut Ilres en collaboration avec Luxembourg Confederation et l'Horesca, ces enquêtes fournissent des éléments précieux pour orienter les actions en faveur du développement des commerces et établissements locaux.
2. Adapter les conditions du travail aux évolutions du marché : L'INDR, avec le support de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce, a poursuivi ses efforts pour promouvoir le Starter Kit RSE, outil essentiel à l'intégration des pratiques responsables dans les entreprises. Des investissements ciblés ont été réalisés afin de simplifier et d'optimiser les processus, offrant ainsi aux PME un accès facilité et une meilleure appropriation des démarches liées à la responsabilité sociétale.
3. Promouvoir une réglementation intelligente : La cellule d'évaluation des entreprises en difficulté a poursuivi ses activités. La désignation d'un conciliateur d'entreprise permet de

détecter les circonstances qui pourraient donner lieu à une probabilité d'insolvabilité et de signaler ainsi aux débiteurs la nécessité d'agir. Ces outils d'alerte, mesures phares d'une réglementation intelligente, permettent donc de limiter le nombre de faillites et soutiendront le maintien dans l'emploi.

4. Améliorer la qualité du service public et promouvoir la simplification administrative : Le ministère de l'Économie œuvre à simplifier les démarches administratives en modernisant les procédures, en favorisant la dématérialisation et en réduisant les délais pour les autorisations d'établissement et les aides d'Etat.
5. Rendre le financement plus accessible aux PME : Une campagne de communication dédiée a été menée afin d'accompagner la refonte des SME Packages. Cette initiative visait à renforcer la visibilité des nouvelles thématiques ainsi que des nouveaux montants et à sensibiliser les entreprises aux améliorations apportées, garantissant ainsi une meilleure compréhension et une adoption facilitée des outils proposés.
6. Soutenir le développement économique et sectoriel du Luxembourg : En complément du Retail Report, publié annuellement depuis 2023 par l'Observatoire national des PME, un premier rapport thématique consacré aux centres commerciaux a été réalisé cette année. Cette initiative marque une étape importante dans l'approfondissement des analyses sectorielles, en offrant une perspective ciblée sur les dynamiques propres aux shopping centers, afin de mieux éclairer les acteurs du marché et soutenir la prise de décision stratégique.
7. Rapprocher davantage l'enseignement du monde des entreprises et accroître la qualification professionnelle des salariés : La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a soutenu ce rapprochement notamment à travers les « *Sustainable Entrepreneurial Schools* » et les projets l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg.
8. Mettre en place un environnement propice à l'innovation et à la recherche : En 2025, le ministère de l'Économie, en partenariat avec la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, a organisé la première édition des Future Ready Days, un événement rassemblant près de 300 participants. Axée sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité, cette rencontre a permis d'associer éclairages d'experts, témoignages d'entrepreneurs, stands d'information et networking, dans l'objectif de renforcer la transition numérique et la résilience des PME.
9. Promouvoir les technologies de l'environnement : Le « *Klimapakt fir Betriber* » a organisé la première édition de la Journée Klimapakt fir Betriber afin de soutenir les entreprises luxembourgeoises dans la transition énergétique et la décarbonation. En parallèle, des roadshows pour présenter les mesures d'aide au développement et des témoignages d'entreprises ont été proposées tout au long de l'année 2025. Le site internet « klimapaktfirbetriber.lu » a vu une croissance substantielle des mesures pratiques et technologiques permettant aux entreprises d'améliorer substantiellement leur impact énergétique, climatique et environnemental. Après la décision du Ministère de l'Économie de prolonger « l'Aide temporaire impact environnemental », 52 entreprises artisanales ont été accompagnées dans le cadre de ce régime d'aide.
10. Permettre aux PME luxembourgeoises de s'internationaliser : La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce soutient les fédérations dans leur participation aux salons internationaux et aux missions économiques à l'étranger.

- **La simplification administrative des PME**

La simplification administrative constitue un enjeu stratégique pour les PME, qui représentent le socle de l'économie luxembourgeoise. Ces entreprises sont souvent confrontées à des démarches complexes et répétitives, mobilisant des ressources importantes. En réduisant ces contraintes, elles peuvent se concentrer sur leur cœur d'activité, améliorer leur productivité et renforcer leur compétitivité.

Pour répondre à ce défi, le ministère de l'Économie a créé une cellule dédiée au sein de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce. Cette structure pilote des initiatives visant à rationaliser les formalités, dématérialiser les procédures et appliquer le principe « Once-Only », afin d'éviter la répétition des informations entre administrations. Ces mesures incluent également des adaptations réglementaires, des améliorations organisationnelles et l'intégration des technologies numériques pour fluidifier les échanges.

L'approche adoptée est participative : en 2025, plus de 180 propositions de simplification ont été recueillies auprès des membres du Haut Comité PME et des représentants des entreprises. Ces suggestions ont été analysées en concertation avec les ministères et administrations concernés pour définir un plan d'action concret.

La simplification administrative ne se limite pas à alléger les démarches : elle favorise la création et la transmission d'entreprises, réduit les coûts pour les PME et facilite l'accès aux aides d'État. En rendant les procédures plus transparentes et accessibles, le ministère de l'Économie contribue à un environnement propice à l'innovation et à la durabilité des entreprises au Luxembourg.

- **Les « *Pakts* »**
  - Le « *Pakt Pro-Commerce* » : Avec ce pacte, le ministère de l'Économie a harmonisé et concrétisé sa collaboration avec Luxembourg Confederation et la Chambre de Commerce pour dynamiser ensemble le commerce national. Le pacte comporte 5 champs d'action :

    1° Le Cadastre de Commerce

    Cette base de données présente une cartographie détaillée de l'offre commerciale nationale, permettant une analyse approfondie des secteurs du commerce et de l'Horeca.

    Localyze.lu est conçu pour aider les entrepreneurs à prendre des décisions autant éclairées que stratégiques tout en étant accessible à toutes les entreprises basées au Grand-Duché de Luxembourg. Cet outil a déjà assisté plus de 268 entrepreneurs, dont 125 dans le commerce de détail, en fournissant des informations stratégiques lors de la recherche d'un emplacement approprié pour l'expansion ou la création d'un nouvel établissement.

    2° Le « *Retail Forum* »

    Le 23 septembre 2025, la 4ème édition du « *Retail Forum* » sous la dénomination « *Le Futur du Commerce* » a été organisée par Luxembourg Confederation avec plus de 230 participants. Cette journée a offert une série de 12 interventions d'experts nationaux et internationaux, couvrant des thématiques clés telles que les nouveaux comportements d'achat, l'expérience client, le digital responsable, la cybersécurité, et les tendances du « *retailtainment* ».

    3° Un soutien aux unions commerciales

    Luxembourg Confederation accompagne activement une sélection d'unions commerciales en leur apportant un soutien administratif, financier et juridique, leur permettant ainsi de se concentrer pleinement sur le développement et la dynamisation du commerce local. En

facilitant la gestion quotidienne des unions commerciales, Luxembourg Confederation contribue à renforcer leur impact et leur efficacité au service du commerce local.

4° La Digitalisation

Luxembourg Confederation s'engage à soutenir les PME dans leur transition digitale. En collaboration avec ses partenaires, elle a proposé des workshops sur les nouvelles technologies numériques afin d'accompagner les entreprises du commerce de détail dans le développement des compétences nécessaires à cette transformation, tout en restant en phase avec les évolutions et attentes du secteur. Ainsi, 45 workshops ont été organisés au cours de l'année.

Par ailleurs, une série d'événements prospectifs a réuni des experts autour des transformations à venir dans le commerce, permettant aux entreprises d'anticiper les changements liés à la digitalisation et de se préparer aux défis du commerce de demain.

Ces initiatives visent à renforcer la compétitivité du commerce de détail et à encourager l'innovation au Luxembourg.

5° Les études sectorielles

Luxembourg Confederation a mené plusieurs études sur le commerce de détail au Luxembourg. Cette démarche vise à mieux comprendre les effets du secteur du commerce et de sa compétitivité.

- Le « *Pakt Pro-Artisanat* » : Ce pacte est une collaboration entre le ministère de l'Économie, la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans et vise surtout à favoriser une plus forte digitalisation des PME artisanales et à les encourager dans le développement durable. Le pacte comporte également quatre champs d'action :

1° La digitalisation

La Chambre des Métiers guide et oriente les entreprises artisanales dans leur transformation digitale. Ceci s'est traduit par de nombreuses initiatives, telles que l'accompagnement des entreprises dans le cadre des programmes « SME Packages ». En 2025, 335 visites d'entreprises artisanales et réunions avec des dirigeants d'entreprises (75% des visites étaient en présentiel) ainsi que 1.415conseils à distance ont été réalisés.

La Fédération des Artisans porte un projet pilote IA, actuellement en phase d'expérimentation, visant à tester l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans des fonctions non productives des entreprises artisanales (administration, communication, gestion interne), avec un objectif de gain de temps et de simplicité d'usage pour les dirigeants. Un cursus de conférences et formations est en phase de préparation pour promouvoir l'appropriation des enjeux numériques à destination des artisans.

2° La transmission d'entreprise

Dans les 10 années à venir, plus de 3.000 entreprises artisanales seront à transmettre. Dès lors, le ministère de l'Économie, ensemble avec ses partenaires, essaient de sensibiliser en permanence les PME à la transmission et à la reprise d'entreprise. En 2025, la Chambre des Métiers a accompagné plus de 220 transmissions d'entreprises. Plus de 380 prises de contact et plus de 115 mises en relation cédant/repreneur ont pu être organisées, notamment via la plateforme nationale www.businesstransfer.lu.

3° Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises

Le programme d'accompagnement pour l'obtention d'un label RSE a été intégré dans les

mesures de guidance et d'assistance orientées vers les PME artisanales qui visent une démarche de transition vers des modèles de fonctionnement plus durables. Ainsi, la Chambre des Métiers a promu ses outils et initiatives sous la marque « Sustainable Handwierk », notamment le « *Starter Kit RSE* » révisé, l'outil de monitoring et d'auto-évaluation digital « *Check Résilience d'une entreprise artisanale* » et son guide pratique « Comprendre la durabilité : stratégie, données et rapport. »

Dans le cadre de l'initiative « *Klimaprogramm Handwierk* », la Chambre des Métiers a accompagné 95 entreprises dans leur transformation énergétique (09/2024-09/2025).

La Fédération des Artisans a initié une charte « photovoltaïque » et collabore à sa mise en place, qui vise à donner certaines garanties aux clients tout en mettant en avant la qualité et le savoir-faire des entreprises locales actives dans ce domaine.

4° La promotion et l'image de marque de l'artisanat

Cet axe prévoit la promotion de l'artisanat auprès du grand public, en vue de le positionner comme un secteur d'avenir offrant des opportunités de carrières aux générations futures. L'initiative « *Make. Shape. Create.* » lancée par la Chambre des Métiers et intitulée « *#MakersOfLuxembourg* » a pour objectif d'améliorer l'image globale de l'artisanat afin de rendre le secteur plus attractif et de motiver plus de jeunes à choisir une carrière en tant qu'artisan.

Le podcast « Komm mol an de Buro » est une initiative de la Fédération des Artisans dédiée aux thématiques entrepreneuriales et à la promotion de l'entrepreneuriat**.** En 2025, six épisodes ont été réalisés, donnant la parole à des artisans, des chefs d'entreprise et des experts.
Le podcast met en lumière les réalités concrètes de la vie entrepreneuriale, les parcours professionnels et les enjeux liés à la création, à la gestion et au développement des entreprises artisanales.

- **House of Entrepreneurship**

La House of Entrepreneurship, lancée en octobre 2016 sous l'impulsion du ministère de l'Économie et de la Chambre de Commerce, en partenariat avec la Chambre des Métiers, fédère l'ensemble des parties prenantes intervenant dans la chaîne de valeur de l'idéation, de la création, du développement et de la transmission d'entreprises au Luxembourg.

La collaboration entre le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers permet de mettre en place un soutien significatif, notamment aux créateurs, aux dirigeants établis et repreneurs d'entreprise. En 2025, la House of Entrepreneurship a ainsi pu offrir un accompagnement personnalisé à 788 porteurs de projets souhaitant créer leur entreprise, ainsi qu'à 613 dirigeants déjà établis.

En plus du guichet au Kirchberg, la House of Entrepreneurship dispose de deux bureaux régionaux : dans le sud, à Esch-sur-Alzette, et dans l'est à Mondorf-les-Bains. Ceux-ci permettent de se rapprocher davantage des entrepreneurs et de faciliter l'accès à l'information. En 2025, il y a eu 1.812 interactions à Kirchberg, 521 rendez-vous à Esch-sur-Alzette et 367 rendez-vous à Mondorf-les-Bains.

Le guichet du service des autorisations de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce auprès de la House of Entrepreneurship est ouvert tous les jours au public.

- **Projets et initiatives**

La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce est à l'origine de bon nombre de projets et soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise, en sensibilisant en particulier les jeunes à l'esprit d'entreprise et au goût du risque, pour encourager ainsi la création d'entreprise.

Luxembourg for Shopping GIE

La plateforme de vente en ligne Letzshop.lu, gérée par le GIE Luxembourg for Shopping, a continué à apporter son soutien aux secteurs du commerce et du Horeca. En effet, l'objectif est de proposer au commerce de détail luxembourgeois une solution de commerce en ligne facile pour un coût raisonnable.

La plateforme a également comme but de sensibiliser les commerçants à la digitalisation et au commerce en ligne tout en leur proposant un accompagnement pour leurs premiers pas dans le commerce en ligne. La plateforme aide notamment à diversifier leurs canaux de distribution, augmenter la visibilité du commerce de détail dans les centres-villes, attirer les clients vers les magasins physiques en présentant en ligne la diversité de leur offre, accroître la visibilité en ligne des commerçants et les doter d'une vitrine digitale avec des photos professionnelles. Pour de nombreux commerces de détail, Letzshop est la première et la seule présence internet, ils deviennent ainsi plus faciles à trouver lors de recherches par des clients potentiels.

Observatoire national des PME GIE

Le GIE Observatoire national des PME a été créé en novembre 2020 et est destiné à promouvoir le commerce et l'artisanat au Luxembourg ainsi qu'en dehors du Luxembourg. Il concourt à la mise en œuvre des politiques générales de promotion des PME et facilite la mise en œuvre de différentes mesures pour l'encadrement de la politique des PME. Le GIE émane du « *Pakt Pro-Commerce* » et a pour objet la gestion et le développement continu d'une base de données et d'une plateforme permettant de cartographier l'offre commerciale existante sur le territoire national. En 2025, 14 communes sont partenaires du cadastre de Commerce.

Les actualisations et évaluations régulières de données permettent d'identifier les changements et tendances de l'infrastructure d'approvisionnement ainsi que d'anticiper à temps les défis. Le rapport annuel sur la vente au détail notamment le « *Retail Report* »[46], qui résume les enseignements les plus importants tirés du Cadastre de Commerce, doit servir de base à cet effet. En 2025, en plus de la publication annuelle du « *Retail Report* », une étape significative a été franchie avec la réalisation d'un premier rapport thématique dédié aux centres commerciaux. Ce rapport approfondit l'analyse des spécificités et des tendances propres à ce segment, renforçant ainsi notre capacité à fournir des informations stratégiques ciblées pour accompagner les acteurs du marché.

Un autre objectif important du GIE est la gestion d'une plateforme permettant de promouvoir et faciliter la transmission d'entreprises sur le territoire national : www.businesstransfer.lu.

« Sustainable Entrepreneurial Schools » : La promotion de l'esprit d'entreprendre dès le plus jeune âge

Le programme « *Sustainable Entrepreneurial Schools* » est un label du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et du ministère de l'Économie, en collaboration avec l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg et a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat au niveau de l'enseignement secondaire ainsi que d'encourager la « *Sustainable*

[46] https://retailreport.eco.etat.lu/

Entrepreneurial Competence » qui est la compétence de promouvoir un comportement autonome, durable et responsable au niveau de la société.

En date du 23 octobre 2025, 18 lycées ont été récompensés pour leurs efforts au cours de l'année scolaire 2024/2025 et ont reçu le label « *Sustainable Entrepreneurial School* ». Au cours de l'année 2024/2025, le projet s'est étendu à sept lycées et est actuellement mis en œuvre dans neuf établissements qui intègrent activement l'entrepreneuriat dans leur quotidien scolaire.

- **Événements et campagnes**

En 2025, la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a mis en place plusieurs campagnes de communication pour soutenir et promouvoir diverses initiatives.

Afin de renforcer la visibilité et l'accessibilité des « *SME Packages* » pour les petites et moyennes entreprises, une campagne de communication ciblée a été mise en place en collaboration avec la House of Entrepreneurship et la House of Sustainability de la Chambre de Commerce ainsi que la Chambre des Métiers.

En 2025, le ministère de l'Économie a organisé, en partenariat avec la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la première édition des « *Future Ready Days* ». Cet événement a réuni près de 300 participants autour des enjeux stratégiques liés à la transformation numérique des entreprises, notamment l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Conçu comme un espace d'échanges et de sensibilisation, il a combiné interventions d'experts, témoignages d'entrepreneurs et sessions de networking, favorisant ainsi la diffusion des connaissances et le partage de bonnes pratiques.

Le jeudi 3 avril 2025, la première Journée « Klimapakt fir Betriber » a réuni de nombreux acteurs économiques et institutionnels autour des opportunités offertes par la transition énergétique et la décarbonation pour les entreprises.

- **International**

« Small Business Act »

Le « *Small Business Act for Europe* » (SBA) encadre la politique européenne en faveur des PME depuis 2008. Afin d'assurer la mise en œuvre rapide et adéquate, des SME Envoys (délégués spéciaux pour les PME) ont été désignés dans chaque État membre en 2011, parmi lesquels des représentants de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce. Les SME Envoys se réunissent régulièrement afin de partager leurs expériences et de se livrer à des échanges de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du SBA et plus particulièrement en ce qui concerne les priorités dégagées lors du réexamen de ce texte. Lors de ces réunions, ils ont l'occasion de confronter leurs points de vue et leurs expériences non seulement en interne, mais également avec les représentants des organisations européennes qui s'engagent pour l'entrepreneuriat et les PME.

Au niveau national, ils travaillent en étroite collaboration avec les chambres et fédérations professionnelles, en particulier pour la mise en œuvre du SBA. Ainsi, les priorités du SBA ont été reprises dans le 5ème plan d'action en faveur des PME.

« Global Entrepreneurship Monitor »

Le Luxembourg participe à l'étude annuelle « *Global Entrepreneurship Monitor* » depuis 2014. Au niveau national, l'analyse est réalisée par le STATEC en collaboration avec l'Université du Luxembourg. La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce et la Chambre de Commerce ont apporté leur soutien financier. Le Luxembourg continuera à participer à l'étude, dont

les résultats aideront le gouvernement à déterminer les actions à mener en matière de promotion de l'entrepreneuriat.

3. Statistiques

- **Autorisations d'établissement**

Il est important de disposer et de maintenir un environnement économique avec des règles s'appliquant de manière équitable à toutes les entreprises. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accès à une activité commerciale ou artisanale est subordonné à la possession d'une autorisation d'établissement délivrée par la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce.

En 2025, la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a connu un nombre constant de dossiers en matière d'autorisations d'établissement (12.562 demandes en 2025 contre 12.578 demandes en 2024).

Un total de 11.206 autorisations a ainsi pu être délivré à l'issue de l'instruction administrative (contre 10.963 en 2024), dont 3.495 autorisations dans le secteur de l'artisanat (contre 3.455 en 2024), 7.402 autorisations dans le secteur commercial (contre 7.151 en 2024) et 309 en vue de l'exercice d'une profession libérale (contre 357 en 2024).

Secteurs d'activité	Artisanat	Commerce	Prof. libérales	Total
Autorisations délivrées	3.495	7.402	309	**11.206**
Autorisations refusées	998	298	60	**1.356**
Autorisations demandées	**4.493**	**7.700**	**369**	**12.562**

Dossiers d'autorisation d'établissement traités[47]

1ère demande d'autorisation d'établissement	6.815
Modification d'autorisations d'établissement	4.517
Total dossiers de demandes d'autorisations d'établissement	**11.332**
Annulations d'autorisations d'établissement	2.341
Révocation d'autorisations d'établissement	1.711
Total dossiers traités	**15.384**

- **Demandes de prestataires étrangers pour services occasionnels**

Les activités d'entreprises artisanales transfrontalières qui ne sont pas établies au Luxembourg, mais qui y prestent des services, sont soumises à une déclaration préalable donnant lieu à l'émission d'un certificat de déclaration préalable. Ainsi, 4.258 demandes de certificats ont été soumises en 2025 (contre 4.335 certificats en 2024). Cette diminution de plus de 1,8% s'explique entre autres par la crise dans l'immobilier et dans la construction. Au total, 3.965 demandes ont été délivrés et 293 refusés.

47 Un dossier est réceptionné par courrier ou via le portail du Guichet Unique. Un numéro de traitement unique lui est assigné. Chaque dossier est traité dans son ensemble et peut contenir une ou plusieurs demandes d'exercice d'activité. Un dossier peut par exemple concerner une personne qui veut exercer trois activités dans des secteurs différents. Dans ce cas ce dossier contient trois demandes, par exemple une demande dans le secteur de l'artisanat, une demande dans le secteur du commerce et une dernière pour une profession libérale. Chaque demande peut, après traitement, aboutir à la délivrance d'une autorisation ou à un refus.

Etant donné que ces certificats ont une durée de validité limitée à un an, il est pertinent de préciser que les renouvellements de certificats représentent environ 73 % du total des demandes, contre 27 % pour les premières demandes de certificats.

- **Les évolutions**

En 2025, la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a réalisé les projets suivants :

- La notification de prestations de services occasionnelles et temporaires au Luxembourg via une nouvelle démarche sur MyGuichet et non plus par échange de courriels et par formulaire.
- L'intégration de la demande d'annulation dans la démarche MyGuichet.
- La mise en place d'une API (Webservice) pour ainsi devenir « paperless » vis-à-vis des autres administrations. En effet ces dernières ne recevront plus des copies des autorisations d'établissement ainsi que des arrêtés d'annulation en version papier pour les en informer, mais pourront désormais consulter les informations dont elles ont besoin pour les intégrer directement dans leur back-office.

- **A l'écoute du monde économique**

La Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce est en contact permanent avec le monde économique en général et plus particulièrement celui des petites et moyennes entreprises. Pour permettre aux PME l'entrée en contact, plusieurs moyens de communication ont été mis en place. Ainsi, mis à part la voie classique du courrier postal, les PME peuvent contacter la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce via une *hotline* spécialement mise en place pour traiter les questions relatives aux autorisations d'établissement. En 2025, les agents de la Direction générale ont répondu à un total de plus de 11.000 appels (contre 12.600 en 2024).

Par ailleurs, plus de 29.700 courriels ont été reçus en 2025 à l'adresse e-mail dédiée aux questions relatives aux autorisations d'établissement (contre 32.300 en 2024).

Etant donné que la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce participe au projet de la House of Entrepreneurship, elle y dispose d'un bureau. C'est ici que les agents de la Direction générale ont pu accueillir 986 petites et moyennes entreprises (contre 1.092 en 2024).

La diminution de 8,1% du nombre d'e-mails, ainsi que la diminution de 9,7% du nombre de rendez-vous à la House of Entrepreneurship entre 2024 et 2025 est une suite logique du nombre croissant de clients qui utilisent la démarche via MyGuichet pour faire leur demande initiale, une modification ou bien encore une annulation d'une demande d'établissement. Comme cette démarche a été améliorée en 2023, elle permet à l'utilisateur de comprendre son fonctionnement de manière intuitive.

La possibilité du paiement du timbre de chancellerie directement en ligne ; de la réception des communications de l'administration dans la messagerie sécurisée de MyGuichet ; de la réception de l'autorisation d'établissement directement dans l'espace professionnel sont les avantages qui ont fait changer les habitudes des entreprises.

Les chiffres sur l'utilisation en sont la preuve avec un pourcentage de 45,1% en 2023, de 52,4% en 2024 et de 66,7% en 2025.

- **Heures d'ouverture des magasins de détail**

Le ministère de l'Économie octroie les autorisations pour les ouvertures dominicales et les ouvertures nocturnes, tel que prévu à l'article 7 de la loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat.

Concernant les autorisations d'ouvertures dominicales et/ou d'ouverture nocturnes, le ministère de l'Économie a accordé les dérogations suivantes :

- 13 communes ou localités ont été autorisées à ouvrir leurs magasins certains dimanches de l'année;
- 19 communes ont été autorisées à ouvrir leurs magasins tous les dimanches ;
- 4 dérogations ont été accordées pour l'ouverture de leurs magasins certains dimanches de l'année formulées sur base de demandes émanant de l'association des exploitants de magasins d'ameublement, de Luxembourg Confederation ou des distributeurs de voitures automobiles ;
- 16 agréments pour une ouverture événementielle pendant 24 h en continu (une fois par année) ont été délivrés.

Le 18 décembre 2025, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi n° 8472, qui réforme le régime des heures d'ouverture des commerces et des entreprises artisanales au Luxembourg. Cette loi constitue une réponse à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle du 17 mars 2017 en matière de respect des principes de l'État de droit en termes d'égalité de traitement. Elle vise par ailleurs à rétablir la cohérence normative en mettant fin à une situation où les dérogations étaient devenues la règle plutôt que l'exception.

- **Voyages à forfait et les prestations de voyage liées**

En matière de voyage à forfait et de prestations de voyage liées, la loi du 25 avril 2018 a été votée le 17 avril 2018. Dans ce cadre, le point de contact de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce a pour mission de surveiller les organisateurs et professionnels de voyage à forfait et de prestations de voyage liées. A ce titre, le nombre d'organisateurs et de professionnels couverts par une garantie rapatriement et insolvabilité s'élevait à 38 en 2025, 42 en 2024 contre 55 en 2023 et 63 en 2022.

Les garanties des voyages à forfait reposent sur les résultats financiers passés et les perspectives à venir.

Bien que le marché soit de moins en moins concurrentiel, cette tendance ralentit en 2025.

Le projet de réforme de la directive 2015/2302 portant sur les voyages à forfait et les prestations de voyages liées est en phase de finalisation auprès des instances européennes. Le texte sera publié au Journal Officiel de l'Union européenne au cours de l'année 2026.

7. Direction générale Politique européenne et propriété intellectuelle

7.1 Service du Marché intérieur et de la concurrence

Le Service du Marché intérieur et de la Concurrence (« le Service ») a poursuivi ses missions clés dans la promotion des positions luxembourgeoises dans les négociations d'une série de propositions législatives de la Commission européenne, l'élaboration de législations nationales et le contrôle de l'application des règles relatives au marché intérieur.

Travaux menés au niveau européen

L'année a été marquée par un suivi actif des travaux menés au niveau européen, notamment dans le domaine du marché intérieur, au sein de la filière « Compétitivité » du Conseil de l'UE. Dans ce contexte, le ministre de l'Économie a représenté le Luxembourg à quatre réunions du Conseil « Compétitivité » à Bruxelles et une réunion informelle des ministres responsables pour le marché intérieur et l'industrie.

Le 28 juillet 2023, la Commission européenne a proposé un nouveau **règlement sur la sécurité des jouets**. Cette proposition vise à moderniser le cadre législatif actuel pour protéger les enfants contre les risques liés aux jouets, notamment en ce qui concerne la présence de nouvelles substances chimiques ou la prise en compte des problématiques liées aux jouets connectés. Le Luxembourg soutient pleinement les objectifs de cette initiative et, dans le cadre des trilogues à venir, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence œuvrera pour que soit maintenue une cohérence entre ce règlement et les règles déjà en vigueur, en particulier dans le domaine de la surveillance du marché et en lien avec le règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques (*Digital Services Act*, DSA).

Le 12 septembre 2023, la Commission européenne a présenté une nouvelle **proposition de règlement relative aux retards de paiement** dans les transactions commerciales. En remplacement de la directive actuelle datant de 2011, la Commission européenne propose un règlement qui raccourcit davantage les délais maximaux pour payer les factures. Cela concerne aussi bien les autorités publiques qui font appel à une société privée que les entreprises entre elles. La Commission propose de fixer les délais de paiement à 30 jours maximum, un paiement systématique des intérêts de retard et la mise en place d'autorités nationales de surveillance. Les négociations sont actuellement dans l'impasse en raison de l'opposition, de la part de plusieurs États membres, à la création d'une agence européenne pour les retards de paiement, à la fixation d'un délai de paiement strict de 30 jours ou encore au recours à un règlement plutôt qu'une directive. De son côté, le Luxembourg soutient les objectifs de cette proposition tout en soulignant l'importance de trouver un juste équilibre, de ne pas restreindre de manière démesurée la liberté contractuelle et d'éviter des charges administratives et financières trop lourdes, notamment pour les petites et moyennes entreprises, afin d'assurer le respect des obligations. Le Service du Marché intérieur et de la Concurrence continue à suivre l'évolution de ce dossier au niveau européen.

Le Service du Marché intérieur et de la Concurrence poursuit activement ses efforts pour trouver une solution structurelle concernant les **restrictions territoriales de l'offre (RTO)**, qui entravent en général

l'approvisionnement des entreprises luxembourgeoises auprès du fournisseur de leur choix dans le pays de leur choix. Des démarches ont été lancées, notamment à travers une étroite collaboration avec les partenaires Benelux, pour faire en sorte que la future Commission européenne (2024-2029) s'attaque à cette thématique en proposant une solution européenne. A cet égard, le Luxembourg et 7 autres États membres ont été à l'initiative d'une note conjointe appelant la Commission européenne à agir dans le domaine des RTO lors du Conseil Compétitivité du 24 mai 2024. L'initiative a été soutenue par 11 États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Pologne, et a été accueillie favorablement par la Commission européenne qui s'est montrée ouverte à combler si nécessaire les lacunes dans les règles existantes. La Commission européenne a lancé une étude du problème en collaboration avec les États membres dans le cadre du **« Single Market Enforcement Taskforce » (SMET)**.

Créé en 2020 par la Commission européenne, le SMET, un comité de haut niveau rassemblant les directeurs « marché intérieur » des 27 États membres, a pour objectif l'identification et l'élimination des barrières au marché intérieur résultant de règles nationales jugées disproportionnées ou excessives par la Commission européenne. Le ministère de l'Économie, *via* le Service du Marché intérieur et de la Concurrence, assure la représentation du Luxembourg au sein du SMET. En 2024, les travaux du SMET se sont notamment focalisés sur la simplification administrative en faveur des prestataires de services transfrontaliers, la facilitation d'ouverture de comptes bancaires pour les consommateurs et personnes morales (ex. entreprises, associations et ONG), les restrictions territoriales de l'offre, la notification des règles techniques ou encore la mise sur le marché des biopesticides. Le SMET a clôturé les travaux dédiés à la réduction des charges administratives concernant les installations d'énergies renouvelables, ainsi que ceux relatifs à la lutte contre les discriminations à l'IBAN. Enfin, le SMET s'est réuni avec le réseau SOLVIT à Bruxelles en novembre 2024 afin d'échanger sur de possibles actions conjointes visant à sensibiliser les autorités des États membres de l'UE sur le respect et la bonne application du droit de l'Union européenne.

En plus de ces réunions, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence a participé, au niveau européen, au groupe à haut niveau « Compétitivité et Croissance », à différents groupes de travail du Conseil (Marché intérieur, Concurrence) ainsi qu'à différents groupes d'experts de la Commission européenne (p.ex. directive « services », services numériques, qualifications professionnelles, droit de la concurrence, reconnaissance mutuelle). Enfin, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence a participé aux travaux du Benelux dédiés au marché intérieur et aux restrictions territoriales de l'offre.

Travaux menés au niveau national

Pour ce qui est de la sécurité et du contrôle des services numériques, la **mise en œuvre du Digital Services Act** (ci-après « DSA ») constitue une grande priorité à la fois aux niveaux européen et national, étant donné que le DSA est destiné à créer un cadre juridique durable et opérationnel visant à renforcer la sécurité des services numériques offerts en Europe, notamment à travers la suppression et la prévention de contenus illégaux (tels que les produits dangereux, l'incitation à la haine, les contenus terroristes, etc.). Suite aux travaux du Service du Marché Intérieur et de la Concurrence, un projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés en septembre 2023 (PL 8309). Il a fait l'objet d'amendements parlementaires en septembre 2024 afin de prendre en compte l'avis du Conseil d'État rendu en juillet 2024. Les amendements parlementaires ont donné lieu à un avis complémentaire du Conseil d'État rendu le 4 février 2025. S'ensuivra l'adoption formelle de la loi par la Chambre. Le projet

de loi désigne l'Autorité de la concurrence comme autorité compétente et définit les procédures et les responsabilités de la mise en œuvre pratique du DSA au niveau national.

En matière de surveillance du marché des produits non-alimentaires, le projet de loi 8376 a été déposé en avril 2024 à la Chambre des Députés. Ce projet de loi a pour objectif de mettre en œuvre le **règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits** (« RSGP »). Le règlement complète le cadre législatif en matière de surveillance de marché existant, prévoit de nouvelles obligations pour les acteurs de la chaîne de distribution – notamment à l'égard des fournisseurs d'une place de marché en ligne – et renforce les pouvoirs des autorités de surveillance du marché afin d'améliorer la libre circulation dans le marché intérieur de l'UE de produits de consommations sûrs et d'offrir un niveau de protection élevé aux consommateurs. Le projet de loi désigne l'Institut luxembourgeois de normalisation, d'accréditation et de surveillance (« ILNAS ») en tant que point de contact pour le « Safety Gate » (base de données européenne de notification des produits dangereux) et lui confère les pouvoirs prévus par le RSGP. Le règlement est entré en application le 13 décembre 2024. Le Conseil d'État a rendu un avis complémentaire le 10 décembre 2024 et les dernières étapes de la procédure législative sont en cours.

Le Conseil de l'Union européenne a poursuivi au cours de l'année 2024 les négociations sur la **proposition de règlement établissant un instrument du marché unique pour les situations d'urgence (« Single Market Emergency Instrument » / SMEI)** adoptée par la Commission le 19 septembre 2022. Renommée « IMERA » (« **Internal market emergency and resilience act »**), l'initiative, qui a trouvé sa genèse lors de la crise sanitaire, a pour objet de mettre en place un mécanisme pour réagir rapidement aux situations d'urgence et aux crises qui menacent le fonctionnement du marché intérieur. Le règlement (UE) 2024/2747 établissant un cadre de mesures pour renforcer la résilience du marché intérieur et permettre une réaction rapide en cas de crise, a finalement été adopté le 9 octobre 2024. Ce règlement a été complété par le paquet législatif « IMERA Omnibus ». Ce paquet législatif est composé du règlement (UE) 2024/2748 et de la directive (UE) 2024/2749, dont l'objectif est de modifier seize législations sectorielles en matière de produits de l'UE en y ajoutant des procédures d'urgence en cas de crise menaçant le marché intérieur. Le Service du Marché intérieur et de la Concurrence s'occupe de mettre en œuvre le paquet législatif IMERA et IMERA Omnibus au Luxembourg.

Le Service du Marché intérieur et de la Concurrence a également travaillé sur la mise en œuvre de plusieurs législations sectorielles en matière de produits :

- **Le règlement (UE) 2024/3110 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 établissant des règles harmonisées de commercialisation pour les produits de construction**, qui actualise le cadre réglementaire des produits de construction, en modernisant les processus de normalisation de ces produits afin qu'ils tiennent davantage compte de considérations environnementales.
- **Le règlement (UE) 2023/1230 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2023 sur les machines**, qui vient également moderniser les procédures de mise sur le marché des machines et des quasi-machines.
- Le **règlement (UE) 2024/1781 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception pour des produits durables** (« *Ecodesign for Sustainable Products Regulation* », ESPR) a été adopté dans le cadre du *European Green Deal*. Le règlement prévoit de nouvelles exigences

d'écoconception visant à rendre les produits plus durables et circulaires sur le plan environnemental.

Dans le cadre de la **veille législative**, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence s'assure que les autorités luxembourgeoises procèdent aux notifications de certaines législations nationales conformément aux règles européennes visant à assurer le bon fonctionnement du marché intérieur :

- Trois projets de règles techniques ont été notifiés à la Commission européenne en 2024. La directive (UE) 2015/1535 impose en effet aux États membres de notifier à la Commission européenne tout projet législatif réglementant les services de la société de l'information ou la fabrication, la commercialisation ou l'utilisation de produits.
- Deux notifications ont été émises en vertu de la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur (directive « services »).

Dans ce contexte, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence a organisé, le 14 novembre 2024, en collaboration avec la Commission européenne (DG GROW), une réunion de sensibilisation sur les obligations de notifications des règles techniques relevant de la directive (UE) 2015/1535 et des notifications relevant de la directive 2006/123/CE. Cette réunion avait pour objet de présenter aux autorités luxembourgeoises les obligations qui leur incombent dans le cadre de ces deux textes lorsqu'elles adoptent de nouvelles législations.

Dans le cadre de son rôle de point de contact national, le Service du Marché intérieur et de la Concurrence a également actualisé la base de données européenne des professions réglementées suite à la suppression, modification ou création de nouvelles réglementations professionnelles.

SOLVIT Luxembourg

SOLVIT Luxembourg est un service public gratuit destiné aux citoyens et aux entreprises qui a pour mission de résoudre à l'amiable les problèmes liés à une mauvaise application de la législation européenne par une administration publique d'un autre État membre de l'UE. Au Luxembourg, le centre SOLVIT national, qui fait partie du réseau européen de centres SOLVIT, est rattaché au Service du Marché intérieur et de la Concurrence.

En 2024, un total de **135 dossiers a été traité par SOLVIT Luxembourg**, ce qui correspond à une hausse de 8 % en comparaison à 2023. Avec un taux de résolution de 88% des litiges, la performance de SOLVIT Luxembourg dépasse la moyenne européenne, qui se situe autour de 80%.

SOLVIT Luxembourg a ouvert en majorité des dossiers à l'encontre d'autres États membres de l'Union européenne. Ces dossiers ont été introduits soit par des entreprises établies au Luxembourg, soit par des citoyens luxembourgeois ou européens, résidant ou travaillant au Luxembourg, qui ont rencontré des difficultés dans d'autres États membres de l'Union européenne. SOLVIT Luxembourg a également reçu 26 demandes émanant d'entreprises et citoyens non luxembourgeois qui ont rencontré des difficultés au Luxembourg. Pour ces demandes, SOLVIT Luxembourg est parvenu à apporter une solution à chaque problème soulevé grâce à l'excellente coopération des autorités luxembourgeoises.

En 2024, le centre SOLVIT Luxembourg a traité des dossiers avec 19 centres SOLVIT de l'Union européenne. À l'instar des années précédentes, ses partenaires les plus récurrents sont ses pays voisins, à savoir la France, la Belgique et l'Allemagne. Ces chiffres s'expliquent par les relations étroites qu'entretient le Luxembourg avec ces pays en matière d'échanges commerciaux et de mobilité

professionnelle (travailleurs frontaliers). SOLVIT Portugal constitue également un centre avec lequel SOLVIT Luxembourg traite de nombreuses plaintes, en raison du nombre important de résidents luxembourgeois d'origine portugaise.

Bien que SOLVIT Luxembourg soit en majorité saisi par des citoyens, le centre accueille un nombre croissant de dossiers de la part des entreprises. Ainsi, en 2024, SOLVIT Luxembourg a reçu en moyenne plus de demandes de la part des entreprises que les autres centres SOLVIT de l'Union européenne, ces dernières représentant 19% des dossiers traités au Luxembourg contre 5% pour le reste du réseau. SOLVIT Luxembourg est notamment venu en aide à une entreprise luxembourgeoise qui rencontrait des difficultés administratives concernant l'affiliation à la sécurité sociale de ses travailleurs frontaliers au Luxembourg.

S'agissant des requérants citoyens, les matières dans lesquelles le centre SOLVIT Luxembourg intervient le plus sont les problèmes relatifs aux pensions et aux allocations familiales.

Le 24 mai 2024, SOLVIT Luxembourg a publié son rapport annuel détaillé pour 2023.

Au cours de l'année 2024, SOLVIT Luxembourg a également participé à divers événements, tant au niveau national qu'européen, tels que des workshops organisés par la Commission européenne avec l'ensemble du réseau SOLVIT, des événements organisés par la Chambre de commerce et la FEDIL, en vue de promouvoir ses services auprès des entreprises ou encore la Fête de l'Europe organisée par la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg.

7.2 Politique régionale

- **Exécution du programme « Investissement pour la croissance et l'emploi » (2014-2020)**

Le programme opérationnel FEDER dont l'allocation budgétaire s'élève à 19,5 millions d'euros pour un coût total estimé à 48,2 millions d'euros, se concentre, à parts égales, sur deux objectifs thématiques: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ainsi que la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs.

L'autorité de gestion assure la mise en œuvre de l'instrument « investissement territorial intégré ». Ainsi, la Ville de Dudelange a été désignée comme "Organisme Intermédiaire", sur avis de l'organisme d'audit (Inspection générale des Finances - IGF) par décision ministérielle (12/2016), avec un budget fixé à 1,2 million d'euros. La stratégie urbaine de la Ville de Dudelange et le guide "Méthode et critères de sélection" font partie intégrante de la convention. La Ville de Dudelange a sélectionné deux projets, faisant partie de sa stratégie urbaine: « Validation du potentiel de géothermie profonde à Dudelange par sondage à moyenne-profondeur » et « Aménagement d'une zone de rencontre (*Shared Space*), *Niddeschgaas* à Dudelange » du porteur « Ville de Dudelange ».

Au 31 décembre 2025, 26 projets ont été sélectionnés et conventionnés.

Une liste exhaustive des projets peut être consultée sur Internet[48].

[48] Pour plus de détails : http://fonds-europeens.public.lu/fr/fonds-europeens/feder.html

Jusqu'au 31 décembre 2025, 21 demandes de paiement ont été déclarées à la Commission européenne pour un montant total de 48,17 millions d'euros, dont 23,74 millions d'euros relèvent de l'axe 1, dédié à renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, et 22,09 millions d'euros relèvent de l'axe 2, visant à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. Le solde de 2,34 millions d'euros (FEDER 1,17 millions d'euros) couvre les dépenses encourues par l'assistance technique. L'entièreté de l'allocation financière pour le Luxembourg a donc pu être consommée.

En relation avec la pandémie, un nouvel instrument de l'UE a vu le jour, à savoir « *REACT-EU* ». Le règlement « *REACT-EU* » a octroyé une allocation financière pour 2021 à hauteur de 139,8 millions d'euros au Luxembourg, disposant que cette allocation financière soit investie et gérée par les trois Fonds européens suivants : Fonds européen de développement régional (FEDER), sous l'autorité du ministère de l'Économie ; Fonds social européen (FSE), sous l'autorité du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ; Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), sous l'autorité du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les autorités de gestion des fonds respectifs ont proposé la distribution suivante :

- 69,67 millions d'euros pour le FEDER, alloués à parts égales, soit quelque 35 millions d'euros, au projet « *Vaccination COVID-19* », géré par le ministère de la Santé, et 35 millions d'euros au projet « E-Bus RGTR », géré par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics. La Commission européenne a procédé à la négociation de vaccins auprès de différents fournisseurs. Il est prévu que les Etats membres de l'UE s'approvisionnent directement auprès de cette dernière, au *prorata* de leurs populations.
- 69,67 millions d'euros pour le FSE qui affectera sa partie au financement du chômage partiel.
- 460.000 euros pour le FEAD qui l'affectera aux demandes d'aide résultant de ménages particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Le montant alloué au FEDER a fait l'objet de la création d'un nouvel axe au niveau de son programme opérationnel qui a subi une modification au cours du dernier trimestre 2021. Le comité de suivi ayant marqué son accord formel le 10 décembre 2021, l'adoption de cette modification par la Commission européenne a finalement été reçue le 3 février 2022.

Au cours de 2023, l'autorité de gestion du FEDER a payé le solde du projet « Vaccination Covid-19 » pour un montant total de 34,67 millions d'euros au Trésor de l'État luxembourgeois, couvrant une partie des dépenses liées à la campagne de vaccination contre la COVID-19.

En décembre 2023, à la suite de ses contrôles auprès de l'Administration des transports, l'autorité de gestion FEDER a demandé le transfert de 18,41 millions d'euros à la Commission européenne. Ces fonds ont été transférés au Trésor au cours du mois de janvier 2024. Au cours de l'exercice 2024, un solde de 5,84 millions d'euros a été contrôlé et demandé à la Commission européenne. À la suite d'une sous-consommation du projet de quelque 10,7 millions d'euros, l'autorité de gestion a demandé au Comité de suivi la permission de transférer ces fonds au projet COVID-19. Cette autorisation a été obtenue et le programme opérationnel a par la suite été modifié et adopté par la Commission européenne au cours du mois de janvier 2025.

Au cours de l'audit mené par l'IGF, un doute sur l'éligibilité de certaines dépenses est apparu. Suite à une analyse approfondie, le SPR est venu à la conclusion que bon nombre de courses planifiées comme électriques auraient été réalisées de manière thermique et ont du coup été facturées de manière incorrecte.

Par conséquent, le ministère de l'Économie a effectué une dénonciation au Parquet luxembourgeois, avec pièces à l'appui (trois classeurs détaillant son analyse) en date du 17 décembre 2024 de manière concomitante avec le ministère du Transport.

En décembre 2025, l'AG FEDER a reçu le rapport final d'audit de la part de l'IGF et un montant de 15 millions d'euros a été retenu comme non-éligible. Comme pour la sous-consommation décrite ci-dessus, l'AG FEDER a réussi à négocier le transfert de ces fonds au projet de vaccination Covid-19, évitant qu'ils ne tombent en économie. Ce montant transféré a finalement été déclaré à la Commission européenne fin décembre 2025, soldant ainsi les engagements financiers REACT-EU. Actuellement, le SPR travaille sur la clôture du programme opérationnel 2014-2020, incluant le programme REACT-EU, prévue pour le 15 février 2026.

En date du 6 décembre 2025, l'autorité de gestion FEDER a présenté l'avancement du programme opérationnel et analysé les données financières et les indicateurs de performance. En conclusion de cette présentation, le comité de suivi, auquel la Commission européenne a assisté en tant qu'observatrice, a donné son approbation pour l'exercice 2025.

- **Politique de cohésion pour la période 2021-2027**

La Commission a adopté le programme opérationnel en date du 16 décembre 2022 pour un budget de 19,68 millions d'euros. L'accent est mis sur une continuation de la politique et stratégie d'investissement. Le programme est constitué des deux axes prioritaires suivants : « Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC » (9,04 millions d'euros) ; et « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone » (4,24 millions d'euros).

À ces deux axes prioritaires s'ajoute un axe spécifique dédié au Fonds pour une transition juste (FTJ), avec une dotation initiale de 5,27 millions d'euros. Cet axe supplémentaire se concentrera surtout sur des projets soutenant l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable. En date du 2 septembre 2024, la Commission européenne a accepté un premier transfert inter-fonds de 1,4 million d'euros en provenance du FSE vers le FTJ, et un deuxième transfert à hauteur de 0,35 million d'euros, accepté en date du 17 décembre 2025, le portant donc à un montant total de 7,02 millions d'euros. Finalement, un montant de 1,14 million d'euros est dédié à l'assistance technique, couvrant les frais de mise en œuvre du programme. Au 31 décembre 2025, 19 projets avaient été sélectionnés et conventionnés. Ainsi, fin 2025, 96,5% de l'allocation financière avait été engagée, avec un taux de consommation de 21%.

- **Politique de cohésion pour la période 2028-2034**

La Commission européenne a présenté à l'été 2025 une proposition de futur budget européen pour la période 2028-2034, qui doit maintenant être discutée et négociée entre le Parlement européen et les États membres. Cette proposition place les Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) au cœur du futur cadre budgétaire.

Ces plans regrouperont l'ensemble des fonds européens dits « en gestion partagée », c'est-à-dire gérés conjointement par la Commission européenne et les États membres.

Chaque État membre devra élaborer un seul plan unique, articulé en chapitres régionaux et sectoriels, soumis à la Commission pour validation, dans le but d'éviter les redondances entre fonds et maximiser l'impact de chaque euro du budget européen.

- **Activités législatives**

  - **En matière de brevets d'invention de de certificats complémentaires de protection**

« Paquet brevets » de la Commission européenne

Le 27 avril 2023, la Commission européenne a présenté une série de propositions de règlements européens visant à moderniser l'environnement des brevets dans des domaines spécifiques.[49]

- Brevets essentiels aux normes (standard essential patents, SEP)[50]

Les SEP protègent des inventions faisant partie d'une norme technologique, principalement dans les domaines de l'internet, de la téléphonie mobile ou des objets connectés, ainsi que les algorithmes de compression de données audio/vidéo. Vu le statut incontournable de ces droits exclusifs, les licences sur ces brevets devront être octroyées dans des termes spécifiques : *fair, reasonable and non-discriminatory* (FRAND). La proposition de règlement européen de la Commission européenne visait à rendre plus transparent et équitable l'octroi de licences sur les SEP, en introduisant des procédures d'enregistrement et d'examen des droits concernés et en offrant des services de conciliation entre les titulaires de brevets et les utilisateurs de la technologie protégée.

Le 11 février 2025, la Commission européenne a annoncé le retrait de la proposition de son programme de travail[51]. La raison invoquée dans le programme de travail pour le retrait de cette proposition de règlement européen est l'absence de consensus prévisible. La Commission européenne évaluera s'il convient de présenter une autre proposition ou de choisir une autre approche concernant les brevets essentiels aux normes.

Le Parlement européen, qui avait donné un avis favorable sur la proposition en février 2024, a introduit un recours le 14 novembre 2025 devant la Cour européenne de justice contre la décision de retrait de la proposition par la Commission européenne[52]. Le Luxembourg aurait préféré qu'un examen plus approfondi soit mené par les instances du Conseil de l'Union européenne avant qu'un retrait de la proposition soit envisagé.

- Licences obligatoires pour lutter contre les crises sanitaires

Les lois sur les brevets des Etats membres de l'Union européenne ont toutes des dispositions, sur des licences obligatoires qui pourront être accordées en cas de crise sanitaire pour assurer une production suffisante de médicaments, vaccins et d'autres produits médicaux.

Ces procédures nationales de délivrance de licences obligatoires qui devront fonctionner en parallèle sont toutefois peu utilisées en pratique. La Commission européenne a proposé, par le biais d'un règlement européen [53], un système de licence obligatoire européenne délivrée de manière centrale

[49] Une présentation de ce paquet peut être consultée au lien suivant : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_2454.

[50] COM/2023/232 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux brevets essentiels à des normes et modifiant le règlement (UE) 2017/1001 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52023PC0232)

[51] Commission work program 2025, annex page 24 : https://commission.europa.eu/document/download/7617998c-86e6-4a74-b33c-249e8a7938cd_en?filename=COM_2025_45_1_annexes_EN.pdf

[52] C/2026/89 - Recours introduit le 14 novembre 2025 – Parlement européen/Commission européenne (Affaire C-727/25) : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=OJ:C_202600089

[53] COM/2023/224 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'octroi de licences obligatoires pour la gestion de crise et modifiant le règlement (CE) nº 816/2006 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52023PC0224)

pour toute l'Union européenne. Les discussions sur la proposition ont abouti à l'adoption formelle du règlement le 16 décembre 2025.

Le règlement (UE) 2025/2645 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2025 relatif à l'octroi de licences obligatoires pour la gestion de crises et modifiant le règlement (CE) n° 816/2006[54] entrera en vigueur le 19 janvier 2026.

Ce règlement européen instaure une procédure européenne centralisée permettant à la Commission européenne d'octroyer des licences obligatoires sur des brevets en cas de crise majeure (sanitaire, environnementale ou sécuritaire) affectant l'Union européenne.

Le Parlement a arrêté sa position, le 14 mars 2024, en première lecture. Les trilogues entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont débuté le 10 décembre 2024. Un compromis a été trouvé dans le cadre du troisième trilogue, le 21 mai 2025.

Les discussions sur la proposition ont abouti ensuite à l'adoption formelle du règlement le 16 décembre 2025, le Luxembourg a soutenu l'adoption de cette proposition de règlement européen. Le texte a été adopté à l'unanimité.

- Certificats complémentaires de protection

Les certificats complémentaires de protection (CCP) sont des droits de propriété industrielle qui prolongent la durée de certains brevets (dont la durée maximale de protection est de 20 ans), pour compenser la durée de protection perdue à cause d'une procédure obligatoire d'autorisation de mise sur le marché. Ces certificats existent actuellement pour les médicaments et les produits phytopharmaceutiques et prolongent au maximum 5 ans les brevets ayant atteint la durée maximale de protection de 20 ans. Ce sont pour le moment des titres nationaux délivrés séparément dans chaque Etat membre. Au Luxembourg, l'Office de la propriété intellectuelle est en charge de cette tâche.

La Commission européenne propose d'harmoniser le système des CCP via la mise à jour de deux règlements européens existants[55] et l'introduction de deux nouveaux règlements européens[56]. Les deux premiers règlements concernent respectivement les médicaments et les produits phytopharmaceutiques et créent une procédure centralisée pour accorder les CCP nationaux.

Deux autres règlements européens créent un certificat complémentaire de protection unitaire pour ces deux types de produits, qui vise à prolonger la durée du nouveau brevet unitaire.

Au cours de l'année 2025, les négociations au sein du Conseil de l'Union européenne ont été focalisées sur les textes prévoyant la création d'un CCP unitaire. Des discussions techniques supplémentaires s'avèrent cependant nécessaires avant qu'un consensus ne puisse le cas échéant être trouvé sur ces deux propositions.

---

[54] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502645

[55] COM/2023/231 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments (refonte) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2023%3A231%3AFIN)
COM/2023/223 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques (refonte) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2023%3A223%3AFIN)

[56] COM/2023/221 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection unitaire pour les produits phytopharmaceutiques (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52023PC0221)
COM/2023/222 final - Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le certificat complémentaire de protection unitaire pour les médicaments, et modifiant les règlements (UE) 2017/1001, (CE) nº 1901/2006 et (UE) nº 608/2013 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2023:0222:FIN)

Le Luxembourg soutient la mise en place d'un système simple, prévisible et juridiquement solide. Par ailleurs, le système adopté doit garantir que la Cour unifiée du brevet est compétente pour les actions en appel et pour les actions d'invalidité. Les travaux se poursuivront en 2026.

- **En matière de dessins ou modèles**

- Révision du cadre législatif relatif aux dessins ou modèles

Compte tenu de l'importance économique croissante de la protection des dessins ou modèles pour encourager l'innovation et le développement de nouveaux produits de conception attrayante, il est de plus en plus nécessaire d'assurer une protection juridique accessible, moderne, efficace et cohérente des droits liés aux dessins ou modèles dans l'Union européenne.

La Commission européenne a mené une consultation publique sur le sujet du 29 avril au 22 juillet 2021. Le rapport de synthèse de cette consultation a été publié le 3 septembre 2021[57]. La Commission européenne a ensuite publié une proposition de directive[58] ainsi qu'une proposition de règlement[59] le 28 novembre 2022.

Ces deux textes ont pour objectif d'introduire des règles révisées en matière de dessins ou modèles afin de rendre la protection des dessins ou modèles dans l'ensemble de l'Union européenne moins coûteuse, plus rapide et plus prévisible. Ils visent à moderniser le cadre qui régit actuellement les dessins ou modèles communautaires et les régimes nationaux correspondants qui ont été créés et harmonisés il y a environ 20 ans. Les règles révisées devraient dès lors contribuer à améliorer les conditions d'innovation des entreprises.

Après 10 mois de négociations au sein du Conseil de l'Union européenne, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté à l'unanimité une orientation générale le 25 septembre 2023. Les deux textes ont été adoptés le 10 octobre 2024 et ont été publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 18 novembre 2024.

Le règlement européen[60], qui concerne les dessins ou modèles nommés « dessins ou modèles de l'Union européenne » délivrés par l'EUIPO, est applicable depuis le 1er mai 2025. La Directive européenne[61] devra être transposée par les Etats membres avant le 9 décembre 2027. Le Luxembourg continuera à travailler en 2026 sur la mise en application au niveau national de la directive européenne.

- **En matière d'indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels**

En novembre 2019, l'Union européenne a adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Ce traité a ouvert la voie à une

[57] https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12610-Propriete-intellectuelle-Revision-des-regles-de-l%E2%80%99UE-en-matiere-de-dessins-et-modeles-industriels-reglement-sur-les-dessins-ou-modeles-/public-consultation_fr

[58] Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la protection juridique des dessins ou modèles (refonte)
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0667&qid=1673619884516

[59] Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) nº 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et abrogeant le règlement (CE) nº 2246/2002 de la Commission
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0666&qid=1673619884516

[60] Règlement (UE) 2024/2822 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2024 modifiant le règlement (CE) no 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et abrogeant le règlement (CE) no 2246/2002 de la Commission : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?Uri=OJ:L_202402822

[61] Directive (UE) 2024/2823 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2024 sur la protection juridique des dessins ou modèles (refonte) : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202402823

protection par le biais d'appellations d'origines et d'indications géographiques pour tout type de produits, y compris les produits artisanaux et industriels.

Le 13 avril 2022, la Commission européenne a publié une proposition de règlement européen relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil et la décision (UE) 2019/1754 du Conseil.

Ce règlement[62] est entré en vigueur le 16 novembre 2023 et est applicable depuis le 1er décembre 2025.

Le Grand-Duché du Luxembourg ne dispose pas d'un système de protection spécifique préexistant des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et doit prévoir la mise en place d'un nouveau cadre législatif luxembourgeois dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen.

En vue de recueillir l'avis de toutes les parties intéressées, le ministère de l'Économie a lancé une consultation publique, ouverte du 26 avril au 1er juillet 2024, afin d'identifier les potentiels produits qui répondraient aux conditions prévues par ce règlement européen et pour évaluer le potentiel de ce nouveau régime au niveau national[63]. Le bilan de cette consultation publique a été dressé par le ministère de l'Économie[64].

Il ressort de cette consultation que l'intérêt local pour la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels est faible au Luxembourg. Conformément au règlement (UE) 2023/2411, le Luxembourg a introduit auprès de la Commission européenne une demande de dérogation visant à permettre le dépôt des demandes d'enregistrement directement auprès de l'EUIPO. Cette dérogation a été accordée au Luxembourg par la Commission européenne le 6 juin 2025[65]. Avec ce règlement européen, le Luxembourg est tenu d'introduire en droit luxembourgeois certains aspects de cette protection afin de pouvoir assurer une bonne mise en œuvre du règlement européen.

Le projet de loi n° 8673[66] portant mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2411 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/1753 et portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS a été adopté par le Conseil de gouvernement le 12 décembre 2025, et a été déposé à la Chambre des députés le 19 décembre 2025.

[62] Voir: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202302411

[63] https://meco.gouvernement.lu/fr/le-ministere/domaines-activite/propriete-intellectuelle/consultation-publique.html

[64] https://meco.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiques+2024+09-septembre+09-bilan-consultation-publique.html

[65] Communiqué de presse de la Commission européenne : « L'UE lance l'enregistrement des dénominations de produits artisanaux et industriels dans le cadre du nouveau système d'indications géographiques » : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_2831

[66] Projet de loi portant mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2411 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/1753 et portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS : https://www.chd.lu/fr/dossier/8673

- **Activités de promotion et de sensibilisation**

  - Plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle pour renforcer la résilience et la reprise économique dans l'UE et fonds européen de subvention « *Ideas powered for Business* »

Le 25 novembre 2020 la Commission européenne a publié un plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle pour aider les entreprises, et plus particulièrement les PME, à tirer le meilleur parti de leurs inventions et de leurs créations. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, le « chèque PI » instauré en 2020 par les instances compétentes de chaque État membre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (« European Union Intellectual Property Office », ou EUIPO) et la Commission européenne, a été prolongé et adapté pour répondre au mieux aux besoins des PME. Il a été décidé au niveau européen d'adapter les services offerts au fur et à mesure, en prenant en compte les besoins des utilisateurs. Il a ainsi été décidé d'ajouter à partir de 2023, la possibilité d'obtenir le remboursement de 50% des taxes de dépôt en matière d'obtentions végétales. En 2024, les services offerts ont été étendus à des services supplémentaires en matière de brevets.

Le Luxembourg a réitéré son soutien envers cette initiative en novembre 2025. Il a été décidé de reconduire ce plan pour l'année 2026. Des discussions seront menées concernant les suites à donner à cette initiative.

- **Formations**

  - Sessions de formation et de présentation du Fonds PME 2025

Ces sessions ont été organisées par l'Office de la propriété intellectuelle et l'Institut de la propriété intellectuelle Luxembourg (IPIL). Elles ont eu pour but de sensibiliser les PME à cet outil de soutien européen et tout en abordant des problématiques liées à la propriété industrielle propres aux start-ups et PME. Deux sessions ont été organisées en 2025.

La première session, qui s'est tenue le 19 juin 2025, a été organisée en collaboration avec l'université du Luxembourg (Uni.lu). Elle s'est déroulée dans les locaux du SnT, à Kirchberg. Intitulé « Propriété intellectuelle et intelligence artificielle », ce séminaire a permis de sensibiliser les start-ups à la propriété intellectuelle dans le cadre de l'utilisation et du développement de l'intelligence artificielle. 20 participants y ont pris part.

La seconde session a eu lieu le 24 septembre 2025. En collaboration avec la House of Startups, l'événement a pris place dans ses locaux à Luxembourg. Les participants ont reçu une introduction aux différents droits de la propriété intellectuelle et ont appris comment tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la propriété intellectuelle pour développer leurs activités. La formation a été suivie de sessions individuelles de 30 minutes. Cette seconde session a réuni 8 participants.

  - Les « *Afterworks* de la Propriété Intellectuelle »

L'Office de la propriété intellectuelle et l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL) ont organisé, en coopération avec 1535° creative hub à Differdange, la 19e édition des « Afterworks de la propriété intellectuelle » le 20 novembre 2025, sur le thème « Création et défis futurs – La propriété intellectuelle dans les industries créatives ». Ce séminaire a permis aux artistes et aux entrepreneurs des industries créatives de recevoir des témoignages sur la propriété intellectuelle, sa gestion et ses enjeux. Cet Afterwork a permis de réunir 23 participants.

- **Conférences**

- Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle (23 avril 2025)

La dix-septième édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle a été organisée par l'Office de la propriété intellectuelle et l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL) au siège social de POST Luxembourg. Comme chaque année, cet événement dédié à la propriété intellectuelle a rassemblé les autorités nationales compétentes, des experts, des praticiens, des chercheurs et des entreprises pour faire le point sur l'actualité dans ce domaine.

Intitulée « La propriété intellectuelle dans l'entrepreneuriat et le commerce : du timbre-poste aux technologies émergentes », cette édition a mis en lumière l'importance stratégique de la propriété intellectuelle, quels que soient les modèles économiques adoptés. Cet événement a réuni 141 participants.

- La conférence luxembourgeoise sur la jurisprudence européenne en propriété intellectuelle (JEuPI) (26 septembre 2025)

L'Office de la propriété intellectuelle et l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL) ont organisé le 26 septembre 2025 la troisième édition de la conférence luxembourgeoise sur la jurisprudence européenne en propriété intellectuelle (JEuPI).

Cet événement biennal a réuni des intervenants prestigieux et un public de professionnels autour du thème « Variété et cumul des droits en propriété intellectuelle » pour analyser les évolutions jurisprudentielles et les enjeux actuels en matière de propriété intellectuelle.

La conférence a exploré les interactions entre différents régimes de protection, tels que les droits d'auteur, les dessins ou modèles, les marques et les indications géographiques. Les discussions ont mis en évidence les défis liés à la coexistence et à la complémentarité de ces droits dans un contexte économique et technologique en mutation. Cet événement, organisé à la Chambre de Commerce, a réuni 119 participants.

- Conférence « IP Tertulia » (12 juin et 29 novembre 2024)

Les conférences « IP Tertulia » sont des tables rondes organisées par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle et l'Institut de la Propriété intellectuelle du Luxembourg (IPIL). Ces tables rondes visent à réunir les référendaires du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour de Justice de l'Union européenne, les agents de l'EUIPO, les professionnels et les experts en propriété intellectuelle au Luxembourg.

En 2025, deux « IP Tertulia » ont été organisées au centre de conférence du Sofitel et du Novotel Kirchberg. Le thème de la première session était « Les exigences de l'utilisation effective dans la législation de l'UE sur les marques : questions clés sélectionnées ». Le thème de la seconde était « Why style matters : the role of graphic features in EU trademark law ». 45 personnes ont participé à la « IP Tertulia » de juin. La conférence de novembre a accueilli 54 participants.

- Formation offerte à la House of Training

En collaboration avec la House of Training, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et le ministère de la Culture proposent une formation qui répond aux besoins des artistes et créatifs qui visent à professionnaliser leur travail créatif. Dans le cadre de cette initiative, une formation

appelée « Le droit d'auteur comme outil de protection des artistes et créatifs » est offerte conjointement avec la SACEM Luxembourg. La session prévue pour 2025 a été organisée le 19 mars 2025. Une session supplémentaire de la formation « Le droit d'auteur comme outil de protection des artistes et créatifs » a été proposée pour tout public intéressé le 29 octobre 2025.

- Formation offerte à l'INAP

Deux sessions de la formation appelée « Le droit d'auteur au Luxembourg » ont été organisées en 2025. Les sessions se sont tenues le 16 juillet et le 12 novembre 2025.

- **Gestion administrative des brevets d'invention (*Benelux Patent Platform*)**

La plateforme des brevets Benelux (*Benelux Patent Platform – BPP*) est un projet à grande échelle mis en œuvre dans les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) dans le domaine des brevets d'invention. Elle consiste en une série d'outils informatiques et une infrastructure soutenant la mise en place, le traitement et le suivi de chaque élément clé du brevet à travers toutes les étapes du cycle de vie du brevet. Ce projet est piloté par un Project Board et il est déployé progressivement en plusieurs étapes.

Considérant la portée politique de cette coopération, le Conseil de Gouvernement a dûment été informé de la portée et des objectifs du projet le 29 juillet 2011[67]. La BPP est entrée en production au Luxembourg le 16 janvier 2017.

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation de la mise en œuvre du nouvel outil de dépôt en ligne des brevets nationaux et des certificats complémentaires de protection "eFiling". La nouvelle plateforme a été déployée dès le 14 mars 2025 permettant ainsi le décommissionnement de l'ancien outil « eOLF » le mois suivant.

Le processus lié aux demandes et réception des rapports de recherche pour les brevets nationaux a été automatisé avec des services d'échanges électroniques avec l'OEB dédiés, sécurisés et totalement intégrés avec la BPP. Ces évolutions ont ainsi permis de dématérialiser l'ensemble de la procédure.

À compter du 3 décembre 2025, l'Office de la Propriété Intellectuelle du Luxembourg (OPI) a également rejoint le Service d'Accès Numérique (Digital Access Service, DAS) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui facilite l'échange sécurisé de documents de priorité entre offices de propriété intellectuelle à travers le monde. Ce système permet aux déposants d'éviter la fourniture répétée de copies certifiées et simplifie les démarches administratives.

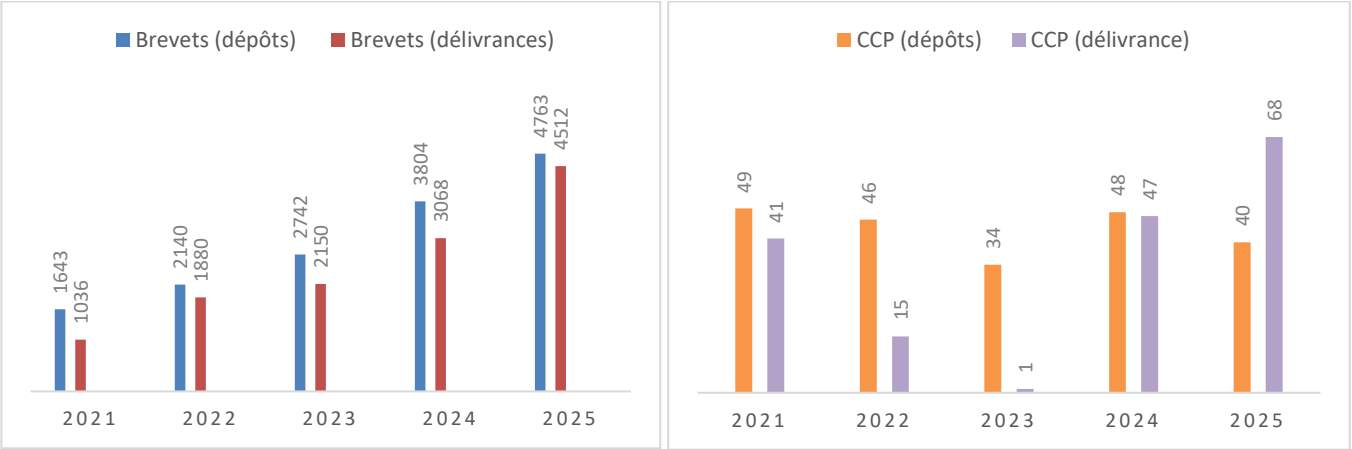
L'accent a également été mis sur l'optimisation et la simplification des processus et workflow existants dans la BPP afin d'améliorer l'expérience utilisateur des agents de l'Office.

Enfin, des projets innovants ont été initiés afin d'évaluer les apports potentiels de l'intelligence artificielle dans les domaines fonctionnels couverts par la BPP. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des évolutions futures de la BPP.

[67] Séance du 29 juillet 2011 - ÉCON. 34/2011.

- **Statistiques (brevets et certificats complémentaires de protection)**

Graphique #1 : Brevets nationaux et certificats complémentaires de protection (CCP) : évolution des données depuis 2021 (dépôts et délivrances)



Source : Ministère de l'Economie (*Benelux Patent Platform* – MI-01)

Le module « *eRegister* » de la *Benelux Patent Platform (BPP)* reprend les données du registre public des brevets et permet ainsi d'en tirer toute une série de statistiques[68].

Par ailleurs, en matière de brevets, d'autres statistiques sont régulièrement mises à jour par l'Office européen des brevets (OEB) ainsi que par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)[69].

Enfin, le forum nommé « IP5 » et regroupant les cinq offices de brevets considérés comme étant les plus importants au monde publie également des statistiques relatives aux brevets, à une plus grande échelle[70].

Tableau #1 : Recettes et encaissements liés à la gestion des brevets d'invention : évolution des données depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	2025
Recette totale :	€ 3.600.878,00	€ 3.778.159,00	€ 3.855.125,25	€ 3.869.997,00	€ 3.899.653,50
Nbre total d'encaissements :	27.126	28.543	29.209	30.397	31.273
dont redevances pour rapports de recherche :	480	530	549	595	798

Source : Ministère de l'Economie (*Benelux Patent Platform* – MI-03)

[68] Pour plus de détails : https://patent.public.lu/fo-eregister-view/about/home.action?locale=fr
https://patent.public.lu/fo-eregister-view/search/advanced?locale=fr
[69] Pour plus de détails : https://www.epo.org/about-us/annual-reports-statistics.html
http://www.wipo.int/ipstats/fr/index.html
[70] Pour plus de détails : https://www.fiveipoffices.org/statistics/statisticsreports

Statistiques (marques Benelux, i-DEPOT Benelux)[71]

Tableau #2 : Marques Benelux et de l'Union européenne : évolution des dépôts depuis 2021

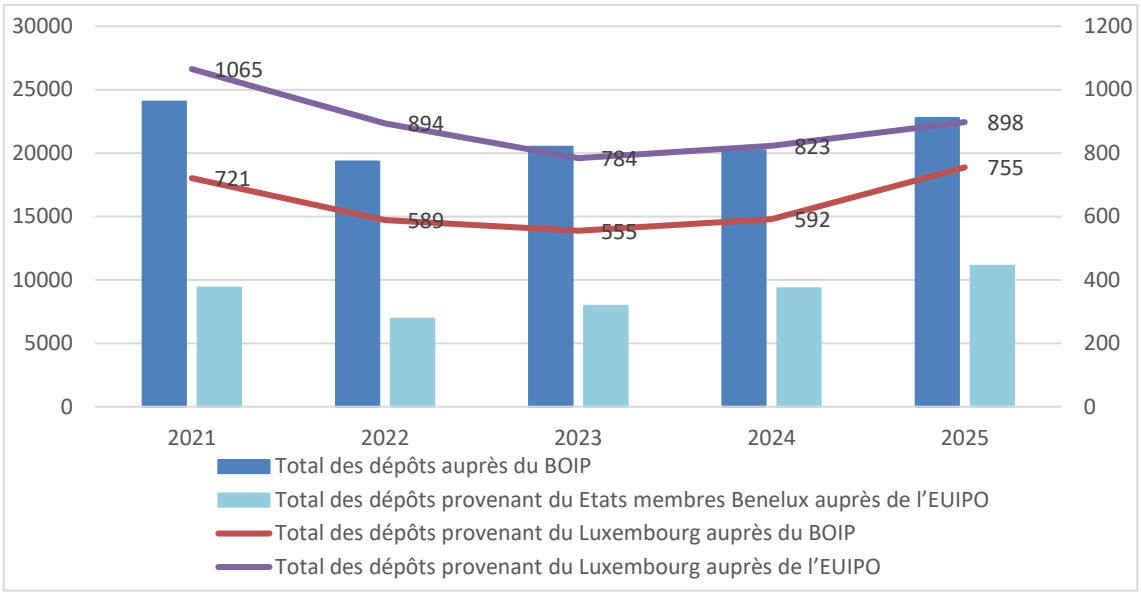
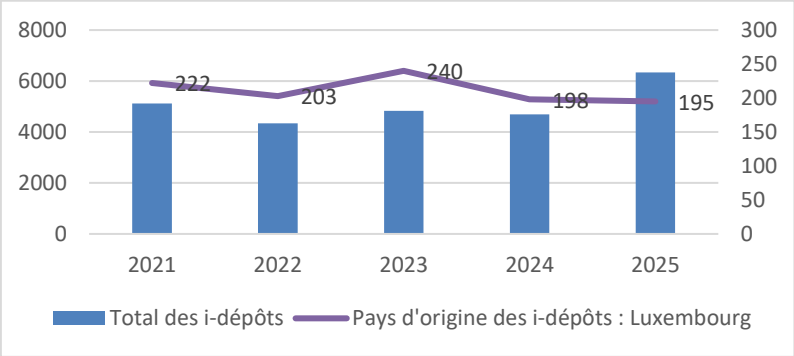
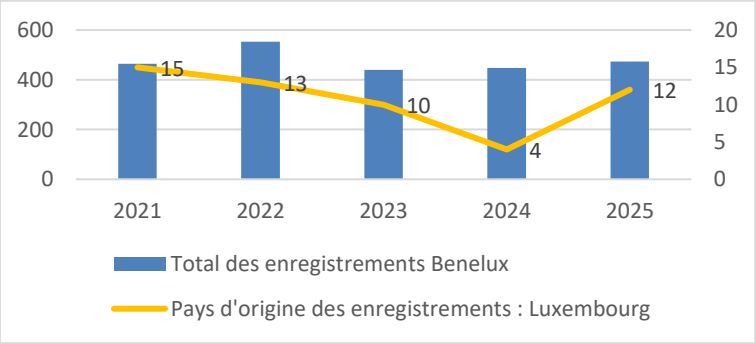


Tableau #3 : i-DEPOT Benelux : évolution des chiffres depuis 2021



- **Statistiques (dessins ou modèles Benelux)**

Tableau #4 : Dessins ou modèles Benelux : évolution des enregistrements depuis 2021



[71] Sources :
Office Benelux de la propriété intellectuelle (tableaux #2, #3, #4, #7, #8)
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (tableaux #5, #6, #9, #10)

8. Direction générale Tourisme

8.1. Missions

La Direction générale Tourisme est en charge de la politique générale du tourisme, des stratégies de développement pour le tourisme de loisirs et les business events, et de la politique de promotion de la destination Luxembourg.

Elle soutient le développement de l'infrastructure touristique et est responsable de la gestion des aides destinées aux porteurs de projets et aux acteurs touristiques. Elle vise à améliorer les conditions-cadres en vue d'un développement propice du secteur et encourage le développement d'une offre touristique de qualité, authentique, durable et accessible.

8.2. Activités

8.2.1. L'investissement dans le tourisme : un investissement dans la qualité de vie

Programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

La loi du 16 mai 2023 autorise le gouvernement à subventionner l'exécution d'un 11ème programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, grâce à une enveloppe de 70.000.000 d'euros. Les communes, les syndicats de communes, les syndicats pour l'aménagement et la gestion d'un parc naturel, les associations sans but lucratif et fondations œuvrant en faveur du tourisme ainsi que les GIE peuvent bénéficier de ce régime d'aide.

En 2025, 481 projets étaient engagés dans le cadre du 11ème programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. A noter que 196 dossiers avaient été reportés du 10ème au 11ème programme quinquennal. Au cours de l'année 2025, 134 nouveaux projets d'investissements ont été présentés à la Direction générale Tourisme dans le cadre de la loi précitée, dont 61 projets communaux et 73 projets d'associations sans but lucratif et de fondations œuvrant en faveur du tourisme ainsi que de GIE. Au 31 janvier 2026, des subventions à hauteur de 30.919.082 d'euros ont été liquidées.

Subsides aux syndicats d'initiative, aux asbl et aux communes exerçant une activité notable en faveur du tourisme en 2025

Au Luxembourg, le secteur du tourisme est étroitement lié au bénévolat qui est une force motrice majeure à travers le pays. Afin d'épauler les syndicats d'initiative et les asbl œuvrant en faveur du tourisme avec un grand nombre de bénévoles, la Direction générale Tourisme a participé aux frais en relation avec leurs projets touristiques p.ex. : publicité pour des manifestations touristiques et réalisation de supports de communication à intérêt touristique. En 2025, un montant total de 948.000 euros était disponible pour soutenir le bénévolat dans le cadre de ses activités touristiques. De même, 16 projets portés par des communes ont été soutenus.

8.2.2. Tourisme de loisirs : Mënschen, Regiounen an Ekonomie

La stratégie de développement touristique

Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie et la société luxembourgeoise : il crée de la valeur économique et contribue à améliorer la qualité de vie des résidents et la qualité de séjour des visiteurs. Face à l'évolution rapide des attentes et des pratiques touristiques, le Luxembourg a élaboré une stratégie présentée en 2022, centrée sur trois objectifs : améliorer la qualité de vie, offrir des expériences authentiques et enthousiasmantes aux visiteurs, et renforcer le secteur économique grâce à des acteurs performants.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie se décline en plusieurs axes, sur lesquels la Direction générale a continué de travailler en 2025 : moderniser l'offre touristique, renforcer la résilience des entreprises du secteur, promouvoir la durabilité et l'accessibilité, encourager une digitalisation inclusive, etc.

Tourism Academy : une plateforme de formation pour le tourisme

En 2025, une plateforme de formation digitale centralisée dédiée au secteur touristique a été créée en collaboration avec le Luxembourg Digital and Media Design Centre GIE : tourismacademy.lu.

Elle compte actuellement cinq modules d'e-learning d'une durée d'une à deux heures, conçus pour les futurs guides touristiques. Ces contenus ont été élaborés en collaboration avec des spécialistes des différents domaines concernés.

Au cours des prochaines années, la plateforme sera continuellement enrichie afin d'intégrer de nouvelles offres de formation et de regrouper, en un seul endroit, l'ensemble des formations pertinentes pour le secteur touristique.

Formation de base pour guides touristiques

En collaboration avec la House of Training, la Direction générale Tourisme a lancé une formation de base destinée aux personnes souhaitant s'engager en tant que guide touristique. Cette formation d'environ 25 heures combine modules en ligne et cours en présentiel. Elle couvre la géographie, la géologie, l'histoire, la culture et l'économie du Luxembourg, ainsi que des thématiques transversales telles que l'accessibilité et la gestion de groupe, tout en permettant aux participants de rencontrer les acteurs clés du secteur. Plus de 380 personnes ont manifesté leur intérêt et 100 ont pu s'inscrire pour cette première session. D'autres sessions suivront.

Cette formation vise à fournir les connaissances fondamentales nécessaires pour exercer en tant que guide touristique au Luxembourg. À son issue, les participants peuvent approfondir les spécificités régionales, par exemple via des formations proposées par les offices régionaux du tourisme, le Luxembourg City Tourist Office ou d'autres acteurs du secteur.

Projet d'un hébergement touristique à Lultzhausen

Les études liées au projet d'hébergement touristique de Lultzhausen ont progressé sur plusieurs volets, notamment la mobilité, la planification urbanistique et l'analyse budgétaire.

Un concept de mobilité a été élaboré pour anticiper la future déviation du CR314 par les Ponts & Chaussées, incluant la suppression du parking existant et la création d'un nouveau parking public.

Plusieurs variantes de connexion entre la zone hôtelière et les infrastructures voisines ont été étudiées. Parallèlement, les calculs de surface construite brute et les impacts sur la capacité d'hébergement ont

été affinés, permettant d'évaluer différentes options architecturales ainsi que leurs implications financières.

Une analyse budgétaire détaillée a été menée, intégrant coûts de construction, aménagements intérieurs, honoraires et projections d'exploitation, complétée par des scénarios financiers basés sur différents taux d'occupation.

Enfin, la planification globale a été structurée dans une chronologie pluriannuelle intégrant les études techniques, les procédures urbanistiques, ainsi que les étapes du concours d'architecture. Les prochaines étapes portent sur la poursuite des études, les échanges avec les Ponts & Chaussées, les adaptations du PAG et la préparation du cahier des charges.

Tourisme actif – Randonnée et tourisme de vélo

Sentiers touristiques : un réseau national dense

La Direction générale Tourisme est en charge de l'entretien et du balisage de la majorité des sentiers pédestres au Luxembourg. Depuis la publication du manuel de balisage (2019) préconisant les standards de balisage, elle continue de mettre à niveau de balisage des sentiers locaux, ce avec la collaboration des offices régionaux de tourisme et avec l'aide des syndicats d'initiative. A terme, il est prévu que l'ensemble des sentiers de randonnée réponde aux standards de balisage de la FERP.

Le balisage et l'entretien

Faisant suite à un appel d'offre de marché public, l'année 2025 a vu démarrer un nouveau contrat de trois années avec une asbl qui a comme but principal la mise au travail de personnes provenant de milieux défavorisés et l'intégration de chômeurs de longue durée dans un contrat de travail normal.

Projet de restructuration des circuits auto-pédestres

Le vaste plan de réorganisation des circuits auto-pédestres entamé en 2022 a été clôturé en septembre 2025. La fin du projet a été accompagnée par la publication par un éditeur privé d'un guide des circuits auto-pédestres (tirage : 10.000 exemplaires).

Sentiers de randonnée confort

En 2025, un 6e sentier confort a pu être réalisé à Rédange-sur Attert, et ce en collaboration avec l'ORT Guttland.

Vëlosummer 2025 : une édition parmi les plus réussies à ce jour

Le Vëlosummer 2025, qui s'est déroulé du 19 juillet au 24 août, est l'une des éditions les plus réussies à ce jour. Pour cette sixième édition, 59 communes ont collaboré à la création de 14 circuits totalisant pas moins de 500 km, dont plus de 110 km étaient exclusivement réservés aux vélos. Entre nouveaux tracés et itinéraires emblématiques, les participants ont pu profiter d'une expérience variée. Portée conjointement par le ministère de l'Économie et le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, cette initiative promeut un tourisme durable axé sur la découverte du Luxembourg à vélo.

Grâce à une promotion soutenue et à l'intérêt croissant du public, l'édition 2025 a rassemblé plus de 43 000 cyclotouristes, soit une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente. Le « Vëlosummer Challenge », qui invitait les participants à parcourir l'ensemble des 14 circuits, a également suscité un enthousiasme notable, avec environ 250 cyclistes récompensés par le maillot jaune Vëlosummer.

Signalisation unifiée des pistes cyclables régionales : la suite

Le cyclotourisme prenant de plus en plus d'importance au Luxembourg comme à l'étranger, la mise en valeur du réseau cyclable régional est un atout majeur pour le tourisme durable. Le projet conjoint des ministères de l'Économie et de la Mobilité et des Travaux publics vise à harmoniser la signalisation directionnelle sur les pistes cyclables régionales. Cette uniformisation de la signalisation présente de multiples avantages : elle oriente efficacement les visiteurs vers les sites touristiques, améliore les liaisons entre les communes et les transports publics, et renforce l'attractivité du pays pour les cyclistes.

Fort du succès du premier déploiement dans la région de la Mullerthal, le projet se poursuit avec deux nouvelles études menées par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics : une dans la région de la Moselle-Syrdall qui a pris fin en 2025, et une deuxième dans la région de l'Eislek (Uewersauer / Vianden). Tout au long du processus, les communes et l'Administration des ponts et chaussées ont été associées pour donner leur avis et valider les projets, tandis qu'une équipe « vélo » dédiée, mandatée par le ministère de l'Économie, a assuré l'installation et l'entretien sur le terrain.

Amélioration continue de l'expérience cyclotouristique au Luxembourg

Dans un contexte où les tendances du cyclotourisme évoluent constamment, le pays veille à faire évoluer son offre pour améliorer l'expérience des visiteurs à vélo. Une récente étude sur le cyclotourisme « touring » a permis de mieux cerner les besoins, les attentes et les comportements des cyclistes, offrant ainsi une base solide pour orienter le développement de nouveaux projets. L'un de ces projets en cours consiste à créer un itinéraire nord-sud reliant deux routes internationales réputées : la Vennbahn à Troisvierges et la Voie Bleue à Schengen. Cette initiative répond à l'intérêt marqué des cyclotouristes pour les parcours continus et renommés. Le tracé, structuré en étapes, vise à encourager les cyclotouristes à passer la nuit sur place et à découvrir le pays en profondeur plutôt que de le traverser rapidement.

Harmonisation de la location de vélo au Luxembourg

En 2025, une plateforme nationale de réservation a été mise en place sur le site visitluxembourg.lu afin d'harmoniser et de centraliser l'ensemble du service de location de vélos au Luxembourg. Ce dispositif permet aux usagers de soumettre une demande de réservation directement transmise au prestataire concerné, tout en offrant une meilleure visibilité au service grâce au regroupement de toutes les informations pertinentes sur une seule et même interface (horaires d'ouverture, tarifs, emplacements des points de location, etc.). Cette centralisation simplifie considérablement le processus de réservation pour les utilisateurs.

Concept national pour le tourisme VTT et Gravel au Luxembourg

En avril, le concept national pour le tourisme VTT et Gravel a été publié. Le concept sert comme base stratégique pour le développement de nouveaux produits VTT et Gravel dans les différentes régions du pays. Par ailleurs, le concept facilitera la promotion d'une gestion durable et écologique des visiteurs. Un groupe de travail nationale « Gravel » a été établi. Pendant l'année 2025, le groupe de travail s'est réuni cinq fois.

L'œnotourisme

Wäinhaus – centre de découverte et d'expérience

Le Wäinhaus a franchi une étape décisive : scénario validé, production des éléments d'exposition en cours et premières constructions lancées. Les compléments du circuit (salle Wäin, vignoble didactique, médiathèque) sont passés à la réalisation. L'espace « accueil – vinothèque » est défini autour d'un hub œnotouristique et d'une vinothèque connectée.

La recherche de financements a abouti à l'engagement de la commune de Wormeldange pour le personnel touristique et à l'identification d'un projet LEADER pour soutenir le démarrage de la vinothèque. L'exposition immersive « Monde mosellan » a fortement progressé, et l'espace temporaire ouvrira avec l'exposition itinérante « Via Mosel ».

Le réaménagement du jardin Wellenstein, coordonné par l'INPA, explore des usages liés au Wäinhaus et au bistrot. Enfin, l'ETML a entamé le processus de reprise du site, qui sera finalisé lors de la livraison des bâtiments « propres et secs » par l'ABP, avant l'installation de l'exposition et des aménagements intérieurs.

La Fondation Possenhaus et le « Musée A Possen »

En 2025, le Musée « A Possen » a poursuivi sa refonte muséale et sa professionnalisation, incluant la révision des statuts de la Fondation, la restructuration des outils statistiques, un nouveau système RH, l'annualisation de la programmation culturelle et le dépôt des marques. La gestion de la « Wäistuff » a été transférée à la Fondation, qui a sélectionné un nouvel exploitant ; le restaurant a rouvert en septembre et collabore avec le Musée.

La refonte muséographique attend le lancement de la phase APS, mais les travaux ont progressé, avec validation des fiches muséographiques par le Comité scientifique. En partenariat avec la Commune de Schengen, des préparatifs sont en cours pour déplacer l'entrée conformément à la loi sur l'accessibilité universelle, et deux nouveaux espaces de stockage ont été acquis.

En parallèle, la muséographie actuelle a été améliorée pour mieux valoriser la collection et intégrer des dispositifs participatifs. L'offre culturelle a été étoffée, et le métier à tisser a été rénové et déplacé dans un espace accessible.

Le tourisme de mémoire

Le « Musée de l'Ardoise »

Depuis 2025, le Musée de l'Ardoise est ouvert toute l'année, du mardi au dimanche. Le train touristique a circulé régulièrement, totalisant 1 334 billets vendus. La construction d'un hangar par l'INPA facilitera à l'avenir la gestion et la sécurité de ce service.

Le site a accueilli 22 323 visiteurs en 2025. Les descentes individuelles sont en hausse, tandis que les visites de groupes et la participation aux visites guidées ont diminué (–25 %). Les visites autonomes et celles de la mine Johanna progressent fortement (+28 %). Les visiteurs sont majoritairement luxembourgeois, suivis des Belges et des Néerlandais. Le Musée a également poursuivi ses offres scolaires, visites guidées et thématiques.

Les travaux de restauration de la Villa Rother ont rythmé l'année, parallèlement à l'élaboration de la scénographie. Un groupe de travail a été constitué suite à la décision du ministère de la Culture de soutenir une candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les études relatives au futur restaurant

et au nouvel espace d'accueil ont avancé. L'INPA finance les travaux du site, tandis que la Direction générale Tourisme cofinance les frais de fonctionnement et de personnel du Musée via convention.

Schengen : un voyage immersif entre histoire, culture et patrimoine

Le village luxembourgeois de Schengen occupe une place unique dans l'histoire européenne. C'est ici que furent signés les accords historiques de 1985, ainsi que leur convention d'application en 1990, donnant naissance à l'« espace Schengen », symbole de la libre circulation à travers l'Europe.

Deux projets phares illustrent cette dynamique : la transformation du MS Princesse Marie-Astrid, navire historique témoin de la signature des accords, et la modernisation du Musée de Schengen, désormais doté d'une scénographie entièrement repensée pour une expérience interactive et personnalisée. L'exposition a ouvert ses portes le 14 juin 2025, marquant le 40e anniversaire de la signature des accords de Schengen.

Le Musée de Schengen propose désormais des visites guidées spécialement conçues pour les groupes. Ces parcours approfondis permettent aux visiteurs de découvrir non seulement l'histoire politique des accords de Schengen, mais aussi leur signification profonde pour la construction européenne et la libre circulation des personnes. Le navire a également accueilli plusieurs expositions et projections, dont le projet documentaire de Steve Brookeland sur la rénovation du navire et l'exposition photographique « Musel Rhapsodie », organisée par la Commune de Schengen en partenariat avec le Photo-Club Esch.

À travers ces initiatives, le MS Princesse Marie-Astrid Europa et le Musée de Schengen offrent une expérience complète et immersive, renforçant leur position de symboles vivants du patrimoine européen et de la mémoire collective de l'espace Schengen.

8.2.3. Le tourisme de congrès

Business events - un levier de croissance économique

Le développement du secteur des *Business Events* au Luxembourg est une des priorités de la Direction générale Tourisme dans la mesure où il présente un important potentiel de croissance et constitue un moteur indéniable en termes de développement des secteurs économiques prioritaires du Luxembourg. Le tourisme d'affaires peut, par le biais d'une politique proactive, devenir un réel moteur pour la diversification et le renforcement des secteurs économiques prioritaires du pays. Les manifestations internationales contribuent, entre autres, aussi bien à la transmission de savoir-faire qu'à l'émergence de nouvelles tendances.

Stratégie nationale 2030

La Direction générale Tourisme a développé en 2022 une stratégie nationale « *Business Events 2030* » qui vise à instaurer et à maintenir un cadre propice pour le développement du secteur à long terme. Elle a permis d'identifier de nouvelles opportunités pour ainsi aider les acteurs à orienter leurs choix d'investissement, d'organisation et d'adaptation de leurs services. Quatre axes de développement prioritaires ont été identifiés afin d'ancrer la nouvelle politique stratégique des *Business Events* au Luxembourg : organiser, fédérer, développer et mesurer. La stratégie *Business Events 2030* constitue un levier important pour établir le Luxembourg comme une des 50 meilleures destinations au monde pour l'organisation de congrès internationaux et le travail de mise en œuvre de cette stratégie a continué en 2025.

Aides financières aux organisateurs de congrès

Le gouvernement s'est doté, en janvier 2015, d'un outil de soutien financier[72] des congrès qui est applicable de manière générale selon des critères clairs et objectifs. Ce programme constitue autant un outil de promotion du Luxembourg qu'un outil visant à multiplier les retombées économiques locales. Pour l'année 2025, une enveloppe de 290.000 euros était à disposition. 28 dossiers ont été acceptés.

Aides financières pour manifestations d'envergure internationale

La Direction générale Tourisme soutient également des manifestations d'envergure à caractère sportif et/ou récréatif avec un minimum de 300 nuitées dans l'hôtellerie luxembourgeoise. Pour l'année 2025, une enveloppe de 150.000 euros était à disposition. 21 dossiers de demande de soutien financier ont été acceptés.

Luxembourg Convention Bureau GIE

Le *Luxembourg Convention Bureau* G.I.E. (LCB) est chargé de conseiller et de supporter le développement des évènements professionnels au Luxembourg. En tant qu'interlocuteur privilégié pour les organisateurs de congrès, conférences, team buildings et autres événements business, le LCB revêt le caractère d'un service public et de représentation officielle pour toute la destination. L'action du LCB est axée sur le volet commercial pour constituer une force de vente permettant d'identifier et de démarcher les congrès en lien avec les secteurs prioritaires du Luxembourg, de nouer le réseau international de contacts nécessaires dans ce domaine et coordonner le processus de candidatures du Luxembourg pour les congrès internationaux. A travers cette force de vente, le LCB vise à contribuer à la politique de promotion économique du Luxembourg en attirant de l'attention, du *know-how*, des partenariats et de l'investissement dans les secteurs économiques prioritaires.

Le LCB poursuit sa stratégie de promotion et de communication en se focalisant sur les marchés de proximité européens ainsi que sur les outils digitaux tels que des campagnes digitales sur les réseaux sociaux et des campagnes media. En mai 2025, le LCB a présenté son nouveau branding ainsi que son nouveau site internet lcb.lu.

Rétrospective des événements clés du LCB en 2025

Par son plan d'action englobant des foires et salons internationaux, le LCB contribue, avec l'aide de ses partenaires, à promouvoir la destination à l'étranger. En 2025, le LCB a ainsi participé aux rendez-vous annuels majeurs dans le secteur des événements business, renforçant sa présence sur la scène internationale, notamment :

- 25 au 27 mars – Salon « Heavent Meetings » à Cannes
- 3 et 4 avril – Workshop "ICCA Business, European Destination Marketing Sector" à Reykjavík
- 20 au 22 mai – Foire « IMEX » à Francfort
- 5 et 6 juin – Groupe de travail „Future Meeting Space" à Cologne
- 25 au 28 août – "CityDNA Summer School" à Luxembourg
- 18 septembre –Association meeting à Londres
- 22 septembre – Salon « PURE Meetings & Events » à Paris

[72] Pour plus de details: https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/aides-tourisme/activite-interet-tourisme-national/subventions-tourisme-congres.html

- 03 octobre – Workshop « Inspiration Benelux » à Anvers
- 10 au 12 novembre – Congrès ICCA à Porto
- 18 au 20 novembre – Foire « IBTM World » à Barcelona

Les « *Green business events* » [73]

Le projet « *Green Business Events* » du ministère de l'Économie vise à réduire l'empreinte environnementale et sociale de tout type d'événement relevant du secteur des *Business Events*, tels que des congrès, conférences, expositions ou salons. Les organisateurs de *business events* qui respectent des critères d'écoresponsabilité et d'inclusivité précis peuvent laisser certifier leurs événements avec le logo officiel « *Green Business Events* » et ainsi valoriser davantage leur démarche responsable.

En 2025, l'*Oekozenter Pafendall* a pu conseiller 45 organisateurs dans leur démarche pour l'obtention du logo, dont 43 ont reçu la certification pour leur événement.

8.2.4. Vers une professionnalisation accrue du secteur : les certifications

La classification[74]

La classification des hébergements touristiques vise à offrir un système volontaire, moderne et fiable, adapté à l'évolution du marché et aux attentes des clients. Elle contribue à une offre d'hébergement claire, transparente et qualitative, renforçant ainsi l'attractivité et l'image de la destination Luxembourg.

Depuis 2017, la Direction générale Tourisme, en collaboration avec l'Horesca, applique la classification hôtelière de l'Hotelstars Union, une initiative européenne harmonisant les critères et garantissant une qualité reconnue au niveau international. Ce système évolutif est régulièrement révisé afin de répondre aux besoins de la clientèle. À ce jour, 70 hôtels luxembourgeois sont classés entre 5 étoiles superior et 2 étoiles superior.

La classification des campings, disponible depuis fin 2018 et développée avec Camprilux, repose sur les mêmes principes de transparence et de qualité. Ce dispositif évolutif assure une information fiable aux visiteurs et valorise l'offre des exploitants. Actuellement, 19 campings sont officiellement classés entre 5 étoiles et 3 étoiles.

L'*EcoLabel* [75]

Créé en 1999 avec l'objectif de développer et de promouvoir le tourisme durable au Luxembourg, l'*EcoLabel* s'adresse aux structures d'hébergements touristiques luxembourgeoises et est actuellement détenu par 48 hôtels, campings, auberges de jeunesse, hébergements de groupe et gîtes ruraux. Ces établissements se distinguent par leurs pratiques respectueuses de l'environnement, en se concentrant notamment sur la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, une gestion efficace des déchets et le recours aux énergies renouvelables. En 2025, cinq nouveaux hébergements ont été classés « *EcoLabel* Luxembourg » et 11 établissements ont renouvelé leur certification.

[73] Pour plus de details: www.greenbusinessevents.lu
[74] Pour plus de details: https://classification.lu/
[75] Pour plus de details: https://www.ecolabel.lu/

Le "*bed+bike*" label [76]

Ce *label* a été introduit au Luxembourg en 2011, conjointement par la Direction générale Tourisme et ProVelo.lu. Les établissements qui portent le *label* font des efforts particuliers dans l'accueil des cyclotouristes, notamment en adaptant leurs services et leurs infrastructures à leurs besoins spécifiques. En 2025, deux structures d'hébergement ont reçu le *label* « *bed+bike* », et toutes les structures qui ont reçu le *label* jusqu'à présent ont su maintenir leur statut.

L'*Eurewelcome* [77]

Depuis 2010, le *label EureWelcome* est attribué par la Direction générale Tourisme en étroite collaboration avec le Centre National d'*Info-Handicap*. Ce label est attribué aux établissements ou événements touristiques pour reconnaître leurs efforts en matière d'accessibilité et d'hospitalité visant à répondre aux besoins de tous les visiteurs. En 2025, 14 établissements, infrastructures et évènements touristiques se sont vus remettre le label *EureWelcome*, correspondant à un total de 209 structures et évènements labellisées.

8.2.5. Une législation adaptée aux réalités du 21ème siècle

La refonte de la fiche hébergement

Le 1er septembre 2025 est entrée en vigueur la loi du 28 février 2025 relative aux fiches d'hébergement. Cette nouvelle loi, qui a abrogé la loi du 24 juin 2008 ayant pour objet le contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement, rend entièrement digital l'établissement des fiches d'hébergement. Les exploitants d'hébergements touristiques peuvent remplir les fiches d'hébergement en utilisant différents canaux digitaux, notamment une application mobile gratuite, une démarche MyGuichet.lu ou encore en établissant une connexion de leur système de réservation avec le système électronique des fiches d'hébergement.

Le nouveau système permet d'augmenter le nombre de fiches d'hébergement créées en facilitant la collecte et l'encodage des données par les établissements d'hébergements, de diminuer le nombre de fiches erronées et incomplètes reçues et d'améliorer la qualité, l'exhaustivité et l'exploitation des données collectées, partagées avec le STATEC et mises à disposition de la Police grand-ducale et du Service de renseignement de l'État. Il s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour faire progresser la numérisation.

Un nouveau cadre pour les structures d'hébergements touristiques

En 2025, la Direction générale Tourisme a poursuivi les discussions avec ses partenaires concernant une éventuelle refonte et modernisation de la législation actuelle régissant le statut de l'hébergement touristique.

[76] Pour plus de details: https://bedandbike.lu/
[77] Pour plus de details: www.eurewelcome.com

8.2.6. Mettre en avant le tourisme : les actions de promotion et de sensibilisation

« *Lëtzebuerg, dat ass Vakanz !* »

Depuis 2020, la campagne touristique "Lëtzebuerg, dat ass Vakanz !" encourage résidents et frontaliers à découvrir la diversité de l'offre touristique du Luxembourg. Chaque édition met en avant une thématique spécifique. En 2025, la campagne a valorisé les multiples facettes du patrimoine naturel, comprenant parcs naturels, sites géologiques, rivières, lacs, forêts et réserves naturelles.

Marquant l'ouverture officielle de la saison touristique nationale, l'événement de lancement de la campagne a eu lieu les 25, 26 et 27 avril 2025 à la place d'Armes à Luxembourg-Ville. Pendant trois jours, le Luxembourg City Tourist Office, les cinq offices régionaux du tourisme et plusieurs acteurs du secteur y ont présenté l'offre nationale à travers des stands d'information et des visites guidées thématiques.

En 2025, l'identité graphique de la campagne a été retravaillée afin de renforcer la cohérence visuelle de la famille "Lëtzebuerg, dat ass Vakanz !", incluant notamment les initiatives "Vëlosummer" et "Guide For One Day".

Selon une étude réalisée en 2025 auprès des résidents et frontaliers, 52 % connaissent la campagne, et parmi eux, 54 % déclarent qu'elle les a incités à profiter de l'offre touristique nationale.

Guide for one day [78]

En 2025, la Direction générale Tourisme a organisé la neuvième édition du projet « Guide for one day ». Ce projet gouvernemental invite des bénévoles de tous horizons à devenir, le temps d'une journée, ambassadrices et ambassadeurs du Luxembourg en partageant des lieux insolites, des paysages méconnus, des activités sportives ou de loisirs, ainsi que des curiosités culturelles.

L'édition 2025 a rencontré un vif succès : 34 guides ont proposé 84 visites en allemand, anglais, français, luxembourgeois, ukrainien et italien, auxquelles plus de 830 personnes ont participé tout au long de l'été. Pour remercier les guides bénévoles, un événement a été organisé à la fin de la saison.

Luxembourg Tourism Awards[79]

L'édition 2025 des *Luxembourg Tourism Awards* a réuni 51 projets évalués par un jury de six experts. Cet événement bisannuel, organisé par le ministère de l'Économie, vise à distinguer les initiatives qui contribuent de manière concrète à la diversification et à l'innovation dans le secteur touristique luxembourgeois. Le concours constitue un instrument important de la politique touristique nationale et poursuit plusieurs finalités majeures, à savoir promouvoir des initiatives exemplaires renforçant l'attractivité du pays et la qualité de l'accueil, encourager l'innovation et la durabilité au sein du secteur touristique et mettre en valeur l'engagement des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, privés ou bénévoles.

Les distinctions ont été remises dans six catégories, dont Meilleur projet, Meilleure innovation, Meilleur hôte, Commune méritante, Coup de cœur du public et Bénévole méritant.

[78] Pour plus de details: https://guideforoneday.lu/
[79] https://tourismawards.lu/fr/

8.2.7. Les offices régionaux du tourisme (ORT) : porte-paroles du tourisme sur le terrain

Les ORT regroupent les principaux acteurs intéressés au développement touristique d'une région, dans l'optique d'une meilleure coordination des activités et d'un professionnalisme accru. Il existe un ORT dans chacune des cinq régions touristiques. Parmi les membres des ORT figurent les administrations communales, des associations sans but lucratif œuvrant dans l'intérêt du tourisme, les associations et fédérations du secteur de l'hébergement touristique et les parcs naturels. Le financement des ORT est assuré, d'une part, par une dotation annuelle de la Direction générale Tourisme versée à chaque ORT, et d'autre part, par les cotisations des membres des ORT.

Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, la Direction générale Tourisme a mis à disposition des cinq ORT, une enveloppe budgétaire globale de 300.000 euros supplémentaires. Celle-ci a permis de cofinancer des projets en fonction du niveau d'importance et de concordance avec les priorités stratégiques nationales.

Concrètement, cela a notamment permis aux ORT de remplacer et d'ajouter de nouvelles stations de comptage sur les sentiers de randonnée, d'organiser des formations à l'attention des acteurs touristiques (p. ex. AI, accessibilité), de produire des publications (p.ex. cartes de randonnée et de cyclotourisme), de produire du matériel vidéo et photo pour les réseaux sociaux, etc.

Renforcement des structures touristiques lors des pics de fréquentation

Afin d'assurer le fonctionnement optimal des structures touristiques lors des périodes de pics de fréquentation, le ministère de l'Économie recrute temporairement des élèves et étudiants afin de soutenir les acteurs sur le terrain. Ce recrutement vise à garantir la continuité des missions d'accueil, d'information et d'orientation du public au sein des attractions touristiques, des centres d'information régionaux et des points d'accueil touristiques relevant des offices régionaux du tourisme (ORT).

Pour l'année 2025, un contingent de 300 étudiants a été mobilisé dans pas moins de 60 structures touristiques pour la période allant du 25 mai au 30 septembre, en vue de répondre aux exigences opérationnelles spécifiques en lien avec la forte fréquentation touristique durant cette période.

Le recrutement et la gestion des contrats étudiants reposent sur une coordination étroite avec les ORT, lesquels sont chargés de recenser les besoins sur le terrain, de définir les profils requis, de coordonner l'affectation des étudiants, etc.

8.2.8. Luxembourg for Tourism GIE : l'image du Luxembourg à l'étranger

Recherche : LFT a étendu ses études sur la marque et le potentiel de la destination luxembourgeoise à l'Espagne et à l'Italie (5 000 participants). 2 000 personnes ont pris part à l'enquête auprès des résidents, enrichie de questions supplémentaires sur les expatriés, les intentions de voyage vers le Luxembourg et les groupes cibles. Plus de 1 800 participants ont répondu à l'enquête visiteurs, qui incluait en 2025 de nouveaux volets sur la notoriété et l'utilisation du LuxembourgPass, la randonnée, l'usage de l'intelligence artificielle, les critères de choix d'hébergement et le Bleisure Travel. LFT est partenaire chef de file du groupe de travail sur les études de marché du projet Interreg Trafo : « Sustainable transformation processes for tourism in the Greater Region ».

Digital : LFT a simplifié la gestion et l'utilisation des données grâce à l'Open Data et a amélioré l'accessibilité de l'application VisitLuxembourg. La plateforme de réservation Rentabike a été activée et les pages www.camping.lu et www.gites.lu ont été mises en ligne. Des quiz ont été intégrés dans les

Visit Luxembourg Challenges et un grand nombre de workflows ont été optimisés (1 800 joueurs depuis 2024). L'application a été téléchargée 121.000 fois depuis son lancement en 2021 et compte 48.000 utilisateurs actifs. Visitluxembourg.com a enregistré environ 3,5 millions de pages vues en 2025, principalement en provenance du Luxembourg, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et de France.

LFT mène des campagnes média payantes d'envergure « Luxembourg. Vivre l'instant » (principalement digitales) afin d'assurer la visibilité de la destination tout au long de l'année. En 2025, celles-ci ont généré plus de 27 millions de personnes touchées et 48 millions d'impressions sur les canaux en ligne. La priorité est donnée aux marchés de proximité. Des campagnes digitales conjointes ont intégré LUGA (6 mois) et Lux Art Week (2 mois) lors des campagnes ayant pour thème la « ville » et la « culture ».

LFT a développé son branding et son identité visuelle sur les réseaux sociaux. Un workshop réunissant créatifs et stratèges a permis d'évaluer le potentiel de TikTok et de définir un concept d'expansion vers un nouveau canal axé sur la vidéo courte. La deuxième édition des LuxGames, voyage de groupe réunissant influenceurs et blogueurs autour de challenges interactifs, a rencontré un nouveau succès : 4 influenceurs · 9 publications · 1,12 million d'impressions · 12 000 réactions.

Luxembourg Travel, le site B2B dédié au secteur touristique et aux professionnels du voyage, a gagné en clarté et en exhaustivité grâce à une refonte structurelle et éditoriale. 40 000 pages vues en 2025.

Le « LFT Services Guide » a été produit et diffusé auprès du secteur touristique ainsi qu'aux services diplomatiques comme les LTIOs, ambassades, conseillers commerciaux. Ce document présente LFT, détaille ses missions, les possibilités de collaboration (recherche, campagnes, digital, presse, trade) et les moyens de rester informé de l'actualité et des activités de LFT.

L'extension et la rénovation des bureaux de LFT ont permis de créer un nouvel espace de travail « Visit Luxembourg », favorisant la productivité, la collaboration et le bien-être.

LFT a organisé et accompagné 145 voyages au Luxembourg pour des journalistes, blogueurs et influenceurs. Il a développé le concept interactif de LuxQuiz et organisé une première édition. LFT a participé à 8 salons, intégrant 17 partenaires, et représentant un potentiel total de plus de 350 000 visiteurs.

Au total, plus de 338 000 magazines, brochures et cartes ont été distribués. Plus de 2 900 LuxembourgPass ont été distribués en 2025.

Communautés sur les réseaux sociaux : Instagram : 122 000 ; Facebook : 91 000 ; LinkedIn : 6 200

8.2.9 Relations internationales et coopération transfrontalière

La Direction générale Tourisme a participé en 2025 à plusieurs instances internationales, notamment aux travaux du comité du tourisme de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), du « Tourism Advisory Committee » de la Commission européenne, aux réunions du groupe de travail tourisme du Conseil de l'Union européenne, à la réunion ministérielle informelle à Varsovie en juin 2025 ainsi qu'au « European Tourism Forum » à Copenhague en décembre 2025.

Elle a également poursuivi son engagement dans la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région en participant aux réunions du groupe de travail « tourisme » dans le cadre du sommet de la Grande Région, ainsi qu'aux différents groupes de travail du programme Interreg VI dédiés à la mise en place des stratégies pour les zones fonctionnelles transfrontalières.

Dans le domaine spécifique de la randonnée, la Direction générale Tourisme a participé aux réunions de l'« Institut Européen des Itinéraires Culturels » et a poursuivi son implication en tant que membre de la « Fédération Européenne de Randonnée pédestre » (FERP) et de l' « Association Européenne des Voies Vertes » (AEVV).

8.3. Statistiques

8.3.1 Bilan de la saison touristique 2025 [80]

Le secteur touristique du Luxembourg a fait preuve d'une remarquable résilience en 2025, ayant su naviguer avec succès dans un paysage mondial complexe, surpassant les tendances européennes au printemps et en automne et consolidant sa position de destination de choix pour des voyageurs exigeants.

Alors que les nuitées ont régressé de 3% par rapport à 2024, il convient de préciser que ce recul s'explique par une durée de séjour moins longue sur les campings en été. Les nuitées sur les campings restent supérieures de 30 % et les arrivées supérieures de 50 % par rapport à 2019. Dans les auberges de jeunesse, la baisse de 2% des nuitées était engendrée par les travaux de rénovation dans plusieurs établissements. En revanche, la fréquentation a augmenté de 8% dans les locations court terme et dans les gîtes.

Reflétant la demande élevée mais pour des séjours plus courts, les arrivées ont augmenté de 2% à l'échelle nationale (tous types d'hébergement). La fréquentation a notamment augmenté dans la capitale et en Moselle. Les plus fortes progressions en termes de pays émetteurs ont été enregistrées depuis la France (+19%), l'Italie (+17%) et les Etats-Unis (+6%). L'hôtellerie a été un pilier de la performance positive, avec une hausse des arrivées de 3% et du revenu par chambre disponible (RevPAR) de 2%. Les taux d'occupation moyens ont grimpé à 75%. La fréquentation a régressé de 5% dans le bureau touristique de la capitale mais augmenté de 14% à travers les autres régions. Le nombre de visiteurs a progressé de 1% dans les châteaux, de 5% dans les musées et de 9% dans les sites loisirs (janvier-octobre). La réputation en ligne du Luxembourg est devenue l'un de ses atouts les plus précieux. L'indice de sentiment net s'est consolidé à +88 sur 100, nettement au-dessus de la moyenne européenne (+37). Par ailleurs, le Luxembourg figure parmi les meilleures destinations européennes en termes de perception de la durabilité, renforçant son image de lieu tourné vers l'avenir et responsable.

Pour ce qui est du tourisme à l'échelle européenne, les chiffres préliminaires indiquent une hausse des arrivées internationales de 5% par rapport à 2024. Les destinations du sud de l'Europe ont enregistré de bons résultats, l'intérêt pour les vacances au soleil et à la plage ayant augmenté. Cependant, les voyageurs sont devenus plus sensibles aux prix, et la recherche d'un meilleur rapport qualité-prix a stimulé la croissance vers certaines destinations d'Europe de l'Est. Par ailleurs, les grands événements musicaux et sportifs ont de nouveau constitué un moteur essentiel de la croissance de la demande en Europe, et au Luxembourg où 12% des personnes interrogées ayant passé une nuit sur place ont visité la LUGA.

[80] LFT, Statec (données provisoires janvier-novembre), MKG Hospitality, European Travel Commission, Tourism Economics, MMGY Travelsat.

9. Direction générale Zones d'activités économiques

9.1. Missions

-Zones d'activités économiques nationales

La Direction générale Zones d'activités économiques (DG ZAE) s'occupe, dans le cadre du Plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PSZAE), de tous les aspects réglementaires et techniques concernant les zones d'activités économiques nationales (ECO-n), spécifiques nationales (SP-n) et spéciales économiques (SPEC), et traite les demandes d'admission des entreprises voulant s'établir dans ces zones qui sont essentiellement destinées à accueillir des entreprises industrielles ou de prestations de services ayant une influence motrice sur le développement économique national.

-Zones d'activités économiques régionales

La DG ZAE soutient, notamment au niveau réglementaire, financier et technique, les syndicats intercommunaux gestionnaires de zones d'activités économiques régionales (ECO-r).

-Zones d'activités économiques communales

Sur demande, la DG ZAE soutient également, au niveau réglementaire et technique, les communes dans le développement de leurs zones d'activités communales.

-Commission de suivi du plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"

La DG ZAE gère en outre la commission spéciale en charge de l'évaluation des demandes d'admission d'entreprises dans les zones d'activités économiques nationales (ECO-n), spécifiques nationales (SP-n) et spéciales (SPEC) économiques.

9.2. Activités

- **Projet de plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques (PSZAE) »**

En date du 10 février 2021, le règlement grand-ducal rendant obligatoire le PSZAE est entré en vigueur. Ce dernier définit des terrains réservés à l'accueil de zones d'activités économiques (ZAE) nationales, spécifiques nationales et régionales destinées prioritairement à l'implantation d'activités artisanales et industrielles, restreint le développement de ZAE communales sur base de critères cumulatifs à respecter au niveau des PAG et prescrit le reclassement de certaines ZAE communales en zone verte.

Parallèlement, une commission de suivi a été instaurée, ayant notamment pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PSZAE et de proposer, le cas échéant, des modifications. Ladite commission a effectué, courant 2024, une analyse de la mise en œuvre des surfaces réservées par le PSZAE au niveau des PAG ainsi que les besoins de modification dus à des divergences entre le PSZAE et les PAG en vigueur.

En tout, le PSZAE réserve 456 hectares pour des ZAE nationales, spécifiques nationales et régionales nouvelles ou à étendre ainsi que 1.031 ha pour de telles ZAE existantes.

Alors que courant 2024, la quasi-totalité des ZAE nationales et spécifiques nationales a été classée dans les PAG, à peine la moitié des ZAE régionales a été classée, ce qui a amené au constat que quelque 200 ha n'étaient pas encore classés.

C'est pourquoi un premier projet de modification du PSZAE d'ordre technique a été préparé, ayant pour objectif d'adapter le PSZAE soit aux PAG en vigueur soit à l'utilisation réelle sur le terrain. Un rapport sommaire d'évaluation environnementale a été soumis au ministère compétent fin 2024 afin de savoir si une évaluation environnementale stratégique s'avérerait nécessaire. 32 sites ont ainsi été soumis à l'analyse (30 modifications de projets existants et 2 nouveaux projets). Suite à l'avis du ministère compétent, des adaptations au projet de première modification sont devenues nécessaires et seront finalisées pour début 2026 en vue du lancement de la procédure réglementaire après passage au gouvernement en Conseil.

Parallèlement, dû à certains freins constatés pour la mise en œuvre des ZAE régionales réservées par le PSZAE, il a été décidé de rechercher de manière proactive de nouveaux sites à intégrer au PSZAE lors d'une deuxième modification et qui donnera parallèlement lieu au retrait de certaines surfaces bloquées. L'exercice 2025 a essentiellement servi à l'identification de telles surfaces nouvelles sur initiative des communes ou des deux ministères concernés (département de l'Aménagement du Territoire et ministère de l'Économie). Il est prévu que ces surfaces potentielles soient soumises à une évaluation environnementale sommaire courant 2026.

- **Cadastre des ZAE**

Conformément à l'accord de coalition, la Direction générale Zones d'activités économiques a poursuivi les travaux préparatifs à la mise en place d'un cadastre sur l'ensemble des ZAE sises sur le territoire national. Cet outil informatique permettra une avancée significative vers la digitalisation du suivi des surfaces (terrains et surfaces au sein de bâtiments) occupées ou disponibles dans les ZAE ainsi que la centralisation de données sur les entreprises et les activités implantées en ZAE. Par ailleurs, il permettra aux entreprises à la recherche de surfaces d'exploitation d'identifier de manière transparente les terrains et bâtiments adéquats ainsi que les contacts des gestionnaires de ZAE en vue d'une demande d'implantation officielle. En collaboration avec le GIE Observatoire des PME, qui met en place et gérera l'outil informatique pour le compte de la Direction générale Zones d'activités économiques, les données relatives aux ZAE nationales, spécifiques nationales et régionales ont été collectées sur base de sources diverses courant 2025 afin d'être rendues publiques au premier semestre 2026. La collecte de données relatives aux ZAE communales a débuté fin 2025 et pourra prévisiblement être rendues publiques fin 2026.

- **La Commission spéciale**

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet, entre autres, le développement et la diversification économiques, une commission spéciale instaurée auprès du ministère de l'Économie émet un avis sur les demandes en concession d'un droit de superficie sur un terrain sis dans une ZAEN.

Au cours de l'exercice 2025, la Commission spéciale s'est réunie 10 fois, dont une session extraordinaire en présentiel a également été organisée afin de traiter des dossiers urgents ou spécifiques. En complément, 4 délibérations ont été adoptées par résolution circulaire.

Durant ces réunions, la Commission a examiné un total de 34 dossiers. 18 ont reçu un avis favorable, 8 ont fait l'objet d'un avis défavorable et quatre ont nécessité des informations complémentaires avant décision. Quatre dossiers portaient sur des ventes de terrains faisant

partie des surfaces réservées par le PSZAE pour des ZAE régionales. En vertu des dispositions légales régissant les droits de préemption, ces surfaces sont soumises à un droit de préemption au bénéfice de l'État. Dans chaque cas, la Commission a procédé à une évaluation des circonstances et a décidé de renoncer à l'exercice de son droit de préemption.

- **Mise en œuvre de ZAE nationales**

Parmi les missions du ministère de l'Économie figurent également la viabilisation et la gestion de zones d'activités économiques nationales et de zones d'activités spécifiques nationales prioritairement destinées à accueillir des activités nouvelles de nature industrielle ou de prestations de services ayant une influence motrice sur le développement économique national. Dans ce cadre, le ministère de l'Économie a fait procéder ou a participé à divers travaux d'infrastructures en relation avec les ZAEN sous sa gestion.

❖ **Densification**

Face à la rareté des terrains disponibles et aux enjeux liés à l'urbanisation raisonnée, le concept de la densification permet de nouvelles solutions pour maximiser l'utilisation des surfaces existantes tout en intégrant des principes de circularité et de mutualisation des infrastructures et de services. Il prévoit notamment une densification accrue, en optimisant les surfaces bâties à la fois horizontalement et verticalement, permettant d'accueillir davantage d'entreprises et de salariés sur une même superficie, une mixité accrue des activités économiques, une mutualisation des infrastructures et services, avec la mise en place de parkings centraux, ainsi que des solutions d'énergies renouvelables et des concepts à qualité écologique élevée.

Plusieurs projets-pilotes innovent dans le domaine de l'aménagement communal et urbain dans les zones d'activités économiques au Luxembourg face à la rareté des terrains disponibles. La ZAE régionale « Triangle Vert » explore de nouvelles solutions pour maximiser l'utilisation des surfaces existantes et garantir une mise en œuvre dense des surfaces d'extension tout en intégrant des principes de circularité et de mutualisation des infrastructures et de services.

Un autre projet-pilote axé sur la densification est l'extension de la ZAE régionale existante à Wiltz. Un plan d'aménagement particulier (PAP) a été élaboré en vue du développement de la ZAE et est entré en procédure courant 2025. Le projet prévoit une utilisation densifiée des surfaces ainsi qu'une mutualisation d'infrastructures et de services, selon les principes de circularité. La topographie accidentée du site (30 m de dénivelé) constituait une contrainte particulière dans le cadre de la densification qui a su être maîtrisée en travaillant avec des rez-de-jardin et des étages semi-enfouis.

Conformément à la volonté politique de densification générale des zones d'activités économiques, un masterplan a été élaboré début 2025 sur une partie du « Wolser B » et qui a été accueilli favorablement sur le principe par les communes concernées. Ainsi les réglementations urbanistiques applicables à l'ensemble du « Wolser B » ont été retravaillées en concertation avec les autorités communales afin de permettre la densification générale du « Wolser B » sur base de réglementations uniformes, qui sont entrées en procédure de modification fin 2025, respectivement le seront début 2026.

Parallèlement, un nouveau concept de mobilité dépassant le simple périmètre du Wolser B a été lancé par la DG ZAE afin de garantir sur le moyen et plus long terme des déplacements

multimodaux optimisés pour les entreprises et les salariés, sans impacter négativement les localités alentours.

L'ancien site Delphi à Bascharage de 9ha approx., ne faisant pas partie de la ZAEN R. Steichen, sera d'ailleurs viabilisé à travers un PAP NQ ensemble avec la commune de Bascharage.

❖ **ZAE Projets d'infrastructures**

- Sur l'ancien site du **Crassier d'Ehlerange**, les travaux de cessation d'activités, condition préalable au développement futur du site en tant que ZAE, ont débuté en janvier 2025 et sont réalisés sous la responsabilité de l'ancien gestionnaire du crassier. En parallèle, le ministère de l'Économie a poursuivi la planification de l'aménagement (viabilisation) de la future ZAE. En relation avec la mise en œuvre des mesures CEF, une importante action de déplacement (Umsiedlung) de crapauds calamites vers leurs nouveaux habitats a été menée à bien. La fin des travaux en lien avec la cessation d'activités est programmée pour la fin de l'année 2026, ce qui permettra ensuite le développement d'une ZAE nationale, telle que réservée par le PSZAE. Au sud du crassier, sur le site de l'ancienne usine de cogénération, la construction d'une nouvelle usine est sur le point d'être achevée et la production devrait démarrer dans le courant de l'année 2026.

- Les planifications relatives à une nouvelle zone d'activités spécifiques nationale « Parc technologique » au lieu-dit « **Koibestrachen** » à Dudelange ont avancé dans le cadre de l'élaboration du Masterplan, incluant notamment des concepts de mobilité, paysager et énergétique. Ce parc technologique destiné à devenir un écosystème d'innovation centré sur les technologies de l'industrie 4.0 et les matériaux innovants, offrira à terme des infrastructures et équipements technologiques de pointe permettant d'attirer des acteurs internationaux et nationaux. Il s'appuyera sur deux piliers principaux complémentaires, en l'occurrence des infrastructures technologiques de pointe mutualisées et des terrains aménagés de manière flexible pour l'implantation et le développement de PME et de scale-ups industrielles. Le parc technologique en question offrira une grande mixité des fonctions et sera développé conjointement avec la Ville de Dudelange alors qu'il constituera l'entrée de ville et englobera une ZAE communale. Le Masterplan doit être finalisé au premier semestre 2026 pour ensuite déclencher les prochaines étapes procédurales (Plan d'Aménagement Particulier, Evaluation des Incidences sur l'Environnement, Commodo/Incommodo, planification des infrastructures). Environ la moitié des terrains est entre-temps en main publique. La viabilisation du site devrait pouvoir débuter à partir de 2029.

- **Handwierkerhaff** :
  L'accord de coalition prévoit la création d'un site dédié à des entreprises de petite ou moyenne taille de type artisanat se trouvant soit en phase de post-création (réception d'entreprises sortant d'incubateurs - phase dite scale-up) ou en phase de croissance structurelle relevant d'un des secteurs définis dans le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune.
  Dans le cadre de la reprise par l'État du site « Liberty » à Dudelange, des études ont été entamées pour vérifier une implantation éventuelle du Handwierkerhaff sur ce site. Des pourparlers avec la Chambre des métiers et la Fédération des artisans ont eu lieu afin d'intégrer au maximum les besoins du secteur.

- **Parkings :**
  Dans la zone spéciale « Automobility Campus », le projet du parking à étages démontable, conçu selon les principes d'économie circulaire, a été officiellement inauguré en septembre 2024. La mise en service a eu lieu, après signature des contrats de location, au cours du mois de février 2025. Selon l'intérêt de nouvelles sociétés au Campus une extension de ce parking devra être considérée**.**

  Dans la zone nationale R. Steichen à Bascharage, les travaux de planification pour un parking silo centralisé ont commencé, accompagnés d'une étude de faisabilité pour un projet de « Public Private Partnership » (PPP) du parking. La décision de savoir si un projet PPP sera économiquement possible sera prise dans la première moitié de 2026.

- **Travaux de bassin de rétention**
  Dans la zone R. Steichen la construction d'un septième bassin de rétention dans la zone est en cours et se terminera dans la première moitié de 2026. Les travaux de planification de la mise en conformité des bassins de rétention 2 et 3 de la ZAE aux normes actuellement applicables sont terminés. Le chantier sera exécuté en 2026.

  A Wolser F Krakelshaff une construction de régulation de débit de sortie du bassin de rétention a été réalisée. A Wolser B, dans le cadre de la densification des ZAE, une étude a montré que le volume du bassin de rétention devait être augmenté. Les travaux sont prévus pour fin 2026. Au sud du Crassier d'Ehlerange, la construction de bassins de rétention destinés à recueillir les eaux pluviales provenant de la zone en cours d'aménagement et de la future ZAE nationale a débuté en janvier 2025.

- **<u>Projet de zones transnationales</u>**

  La faisabilité d'une coopération transfrontalière au niveau des zones d'activités économiques doit être analysée sur base d'un cahier des charges élaboré conjointement entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Wallonie. Il s'agit d'identifier et d'exploiter les obstacles et les avantages comparatifs des deux partenaires pour créer une synergie économique et rechercher une forte valeur ajoutée mutuelle. Il s'agit également d'identifier, en cas de faisabilité, les filières et les acteurs économiques, sur base des secteurs prioritaires respectifs et des forces et faiblesses de chacun, qui ont un réel potentiel de coopération économique transfrontalière et les projets potentiels à mener.

  Le cahier des charges a été soumis aux candidats retenus dans le cadre d'une procédure négociée fin 2025 et les dossiers seront remis courant du mois de janvier 2026, pour une remise du rapport final par le candidat retenu pour fin juin 2026.

Tableau 2 : Surfaces au sein des ZAEN (fin 2025)

Zones d'activités économiques nationales (déc.2025)					
Zone - localisation	**Surfaces brutes (ares)**	**Surfaces nettes (ares)**	**Surfaces viabilisées (ares)**	**Surfaces utilisées ou en option (ares)**	**Surfaces disponibles (ares)**
Clop/Grand Bis	522.62	522.62	508.43	508.43	-
Pôle Européen de Développement (PED)	5 393.42	3 751.78	3 337.52	3 081.13	256.39
Gadderscheier	7 535.87	7 535.87	6 847.93	6 847.93	-
Hahneboesch	8 151.34	6 169.56	5 673.39	4 958.72	714.67
Robert Steichen (anc.Bommelscheuer)	9 622.66	9 553.80	8 609.58	7 638.42	971.16
Ehlerange (Crassier)	3 470.00	-	-	-	-
Foetz	3 165.68	2 840.60	2 647.07	2 647.07	-
Wolser H (anc. Riedchen)	4 899.83	4 506.48	4 298.74	3 778.78	519.96
Wolser G (Eurohub Sud)	5 313.31	5 313.31	4 768.86	4 768.86	-
Wolser F (anc. Krakelshaff)	2 422.92	2 354.21	2 086.72	2 086.72	-
Wolser B (anc. Wolser)	11 033.81	7 960.98	6 368.62	4 707.58	1 661.04
Weiergewan	2 077.87	1 893.59	1 787.87	1 787.87	-
Betzdorf	3 680.01	2 489.06	2 288.30	1 856.86	431.44
Echternach	3 996.13	3 012.70	2 851.61	2 851.61	-
Wiltz	3 248.00	2 297.67	1 856.30	1 856.30	-
Bissen (Campus Automobile)*	1 387.03	1 303.51	1 145.84	679.83	466.01
Site Borg Warner (ex-Delphi)**	922.22	-	-	-	-
Koibestrachen (Dudelange)***	980.00	-	-	-	-
Site ArcelorMittal Bettembourg****	1 076.62	-	-	-	-
Site Twinerg**	699.99	-	-	-	-
Total	**71 063.47**	**60 202.23**	**53 930.94**	**49 376.28**	**4 554.66**
*zone spéciale					
**zone d'act. éco. communale					
***z.d'act.spécifique nationale (Parc Technologique)					
****z.spéciale/à redévelopper par le MECO					

Source : Ministère de l'Économie

- **<u>Mise en œuvre de ZAE régionales</u>**

  Dans le cadre de ses missions, le ministère de l'Économie apporte un soutien à la fois technique et financier aux syndicats intercommunaux chargés de la viabilisation et de la gestion des zones d'activités économiques régionales (ZAER), prioritairement destinées à l'accueil d'activités artisanales et industrielles légères. Ces zones sont conçues pour accueillir tant de nouvelles implantations que des transferts d'activités existantes. À la fin de l'exercice 2025, onze syndicats intercommunaux étaient en charge de la gestion d'une ou de plusieurs ZAER.

  - **Personnes de support pour les syndicats intercommunaux :** L'année 2025 a marqué la première année complète de mise en œuvre du dispositif de personnes de support au sein du ministère de l'Économie. À cet effet, six agents mobilisés à temps partiel ont été affectés à l'accompagnement des syndicats intercommunaux dans leurs démarches techniques et administratives. Ce dispositif a été accueilli très favorablement par les syndicats. Les activités de support principales se concentrent sur:

    - le suivi des demandes d'avis d'implantations de sociétés ;
    - le suivi des conventions de participation financières ;
    - le support urbaniste et technique dans le domaine des PAG, PAP et Commodo ;
    - l'assistance juridique dans le cadre des discussions/négociations avec les entreprises (implantation de nouveaux projets, prolongations de droits existants, etc.) ;

- le support administratif des syndicats auprès des autres acteurs publics (Ministères, Administrations publiques, etc.) concernés.

- Du point de vue du ministère, une amélioration notable de la communication avec les syndicats a été constatée, se traduisant par une réduction des délais de traitement des dossiers, en particulier en matière budgétaire et conventionnelle. L'exercice 2025 a également mis en évidence l'hétérogénéité des syndicats, tant en termes de structure que de besoins en accompagnement. La présence régulière des personnes de support au sein des bureaux des syndicats a permis une meilleure compréhension de leurs spécificités respectives et, partant, une allocation plus ciblée et plus efficace des ressources du ministère.

- En matière d'avis relatifs aux demandes d'implantation dans les ZAER, le ministère de l'Économie a examiné, au cours de l'année 2025, quatorze dossiers portant sur l'implantation d'entreprises dans des zones d'activités économiques régionales gérées par des syndicats intercommunaux. Huit de ces dossiers concernaient des demandes de location introduites par des entreprises déjà établies dans ces zones et souhaitant occuper des surfaces disponibles. À l'issue de l'instruction des dossiers, treize avis favorables et un avis défavorable ont été émis.

- Par ailleurs, dix-sept conventions de soutien financier ont été conclues en 2025 entre le ministère de l'Économie et les syndicats intercommunaux gestionnaires de ZAER.

- Enfin, plusieurs projets structurants ont été poursuivis ou initiés au cours de l'exercice :

✓ La thématique de la densification des ZAER a progressé, notamment à travers la préparation de modifications des PAG et l'élaboration de nouveaux PAP pour la ZAER « Triangle vert », retenue comme projet pilote. En parallèle, les syndicats ZARW, SIAEE et Réidener Kanton ont lancé leurs propres projets de densification.

✓ Un projet de développement d'un outil informatique destiné à la définition des primes uniques et des primes annuelles a également été engagé.

✓ Enfin, les travaux relatifs à la mise en place d'un cadastre des zones d'activités économiques, recensant les parcelles et terrains encore disponibles au sein des différentes ZAE, y compris les ZAER, ont été poursuivis.

Tableau 3: Surfaces au sein des ZAE régionales (fin 2025)

Zones d'activités économiques régionales (déc. 2025)					
SYNDICAT Localisation (zone)	**Surfaces brutes (ares)**	**Surfaces nettes (ares)**	**Surfaces viabilisées (ares)**	**Surfaces utilisées ou en option**	**Surfaces disponibles (ares)**
ZARE	**5 535.01**	**4 432.54**	**3 889.99**	**3 337.74**	**1 002.25**
Ehlerange (Est)	2 469.47	1 969.95	1 519.95	1 142.48	827.47
Ehlerange (Ouest)	1 938.37	1 426.97	1 334.42	1 291.00	43.42
Esch-sur-Alzette (A Sommet)	516.28	516.28	516.28	516.28	-
Foetz (Féiz)	366.21	274.66	274.66	274.66	-
Op Herbett (Schifflange)	244.68	244.68	244.68	113.32	131.36
SIKOR	**1 995.06**	**522.45**	**510.25**	**175.94**	**334.31**
Rodange (Au Grand Bis)	1 472.61	-	-	-	-
PED	522.45	**522.45**	**510.25**	**175.94**	**334.31**
ZARO - *Grass*	**2 737.67**	**2 089.23**	**1 734.45**	**1 677.06**	**76.09**
REIDENER KANTON	**1 497.85**	**1 376.04**	**1 139.11**	**1 131.11**	**8.00**
Rédange	935.21	826.35	703.47	703.47	-
Rambrouch (Riesenhaff)	562.64	549.69	435.64	427.64	8.00
ZARW - *Wiltz*	**1 962.69**	**832.64**	**871.89**	**871.89**	**437.50**
SICLER	**11 128.81**	**7 325.79**	**6 741.00**	**6 741.00**	-
Troisvierges (In den Allern/A Stackem)	2 344.75	1 691.79	1 562.58	1 562.58	-
Troisvierges (Gare)	210.00	210.00	210.00	210.00	-
Eselborn/Lentzweiler (Op der Sang)	6 087.75	3 061.53	3 061.53	3 061.53	-
Hosingen (Op der Héi)	2 486.31	2 362.47	1 906.89	1 906.89	-
ZANO - *Fridhaff*	**4 476.49**	**4 358.13**	**3 305.02**	**2 587.77**	**717.25**
SIAEE - *Echternach*	**1 530.42**	**1 170.03**	**929.25**	**819.31**	**109.94**
SIAEG	**5 534.19**	**5 532.86**	**5 398.17**	**5 398.17**	-
Grevenmacher (Potaschbierg)	4 800.29	4 798.96	4 664.27	4 664.27	-
Mertert	733.90	733.90	733.90	733.90	-
SIAER - *Ellange Gare (Triangle Vert)*	**2 936.61**	**2 745.43**	**2 138.38**	**2 138.38**	-
Total	**39 334.80**	**30 385.14**	**26 657.51**	**24 878.37**	**2 685.34**
*ZAMID: ZAER "Merscherberg" en cours d'aménagement					
*SICLER: ZAER à Fischbach (à p.d. 2028: 150 ar de surfaces disponibles)					

Source: ministère de l'Économie

10. Affaires générales

10.1 Activités de la cellule PCN/RSE

La cellule PCN/RSE du ministère de l'Économie assure le secrétariat et le fonctionnement du point de contact national du Luxembourg pour la conduite responsable des entreprises (LuxPCN). Le LuxPCN fait partie du réseau mondial des points de contact nationaux établis par les gouvernements adhérents aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque PCN a pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour la conduite responsable des entreprises, ainsi que de contribuer au règlement des différends liés à leur application.

En 2025, le mandat, l'ancrage institutionnel ainsi que les ressources humaines et budgétaires du LuxPCN sont demeurés inchangés. Un processus de révision du règlement de procédure concernant les plaintes introduites auprès du PCN a néanmoins été engagé afin d'en assurer l'alignement complet avec la mise à jour 2023 des Principes directeurs. Des consultations écrites et orales ont été menées avec les parties prenantes au cours de l'année. Le règlement révisé a été adopté et publié au début de 2026.

Le LuxPCN a poursuivi ses missions de promotion des Principes directeurs, de traitement des circonstances spécifiques (plaintes) et de contribution à la cohérence des politiques publiques en matière de conduite responsable des entreprises.

Ces trois missions traduisent le rôle transversal du LuxPCN, à la fois comme instance de promotion des standards internationaux, mécanisme non juridictionnel de règlement des différends et acteur contribuant à l'alignement des politiques publiques nationales avec les Principes directeurs de l'OCDE.

Promotion des Principes directeurs

En 2025, le LuxPCN a organisé ou coorganisé six événements dédiés aux Principes directeurs et est intervenu dans cinq événements organisés par d'autres acteurs, réunissant des représentants du secteur privé, de la société civile et des administrations publiques.

Ces initiatives ont contribué à renforcer la visibilité des Principes directeurs auprès des entreprises luxembourgeoises et des parties prenantes, en favorisant une meilleure compréhension des attentes en matière de devoir de diligence et de gestion des risques liés aux droits humains et à l'environnement.

Le site internet du LuxPCN a fait l'objet de mises à jour régulières, notamment en ce qui concerne les informations relatives aux Principes directeurs, aux procédures applicables aux instances spécifiques (plaintes) et aux décisions rendues.

Les réunions du groupe de parties prenantes se sont poursuivies, à raison d'au moins deux réunions annuelles, complétées le cas échéant par des réunions ad hoc.

Traitement des circonstances spécifiques (plaintes)

En 2025, six instances spécifiques (plaintes) étaient en cours de traitement, dont quatre nouvelles plaintes, introduites au cours de l'année 2025:

le 6 mai 2025, par Global Rights Advocacy à l'encontre de Ternium S.A. (secteur sidérurgique), en cours d'évaluation initiale ;

le 2 juillet 2025, par un individu à l'encontre de Ferrero International S.A. (secteur agroalimentaire), en cours d'évaluation initiale ;

le 1er décembre 2025, par Opportunity Green à l'encontre d'ArcelorMittal S.A. (secteur sidérurgique), en cours d'évaluation initiale ;

le 28 mars 2025, par un individu concernant ArcelorMittal Zenica d.o.o., déclarée irrecevable à l'issue d'un examen préliminaire et clôturée le 3 décembre 2025.

Concernant les dossiers introduits en 2024 :

La plainte déposée par l'International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUF) contre Batipart Invest SCASA a donné lieu à une médiation ayant abouti à un accord entre les parties. Une déclaration finale a été publiée le 22 décembre 2025.

La plainte introduite par Greenpeace contre le Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale (SICAV-FIS) est demeurée en cours d'examen en 2025.

Contribution à la cohérence des politiques publiques

En 2025, le LuxPCN a coordonné les travaux relatifs à la transposition nationale de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD). Des réunions de coordination interministérielle et des consultations avec des représentants du secteur privé et de la société civile ont été organisées. Ces travaux ont permis d'assurer la cohérence entre les obligations issues du cadre européen et les instruments existants en matière de conduite responsable des entreprises, tout en veillant à la sécurité juridique et à la proportionnalité des mesures envisagées.

Le LuxPCN a également suivi les évolutions réglementaires au niveau européen, notamment dans le cadre des discussions relatives à l'initiative dite « omnibus », complétant la CSDDD.

Engagement international

Le LuxPCN a poursuivi sa participation aux travaux du groupe de travail de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises et du réseau des PCN, lors de réunions organisées en ligne et à Paris. Cette participation régulière permet au LuxPCN de contribuer aux échanges de bonnes pratiques, d'anticiper les évolutions normatives et de garantir l'alignement du Luxembourg avec les orientations communes adoptées au niveau de l'OCDE.

Il a en outre contribué à la revue par les pairs du PCN de la Norvège, notamment lors de la visite sur site organisée du 23 au 25 septembre 2025.

10.2 Promotion de l'image de marque

L'année 2025 a constitué une étape-clé marquant l'achèvement du Plan d'action 2021-2025 de la Cellule de Promotion de l'image de marque, plus connue du grand public sous le nom de l'initiative « LuXembourg – Let's Make It Happen » (LMIH).

Ainsi, a été conduit pendant l'année écoulée un important bilan des actions mises en œuvre au cours des cinq dernières années, notamment sur base d'une consultation anonyme auprès des acteurs de la promotion, d'un sondage auprès du grand public, d'études sur la perception du Luxembourg à l'étranger et d'une évaluation externe du Plan d'action 2021-2025, avec pour objectif de faire un état des lieux de l'image de marque du Luxembourg, d'évaluer la pertinence des concepts et outils de

l'initiative LMIH et de sonder les besoins des acteurs de la promotion pour les années à venir, ceci dans un but d'identification des priorités et orientations stratégiques du Plan d'action 2026-2030.

En parallèle, la Cellule a poursuivi ses activités intersectorielles courantes et a traité environ 550 dossiers et demandes provenant de 23 secteurs identifiés, pris en charge par le biais de ses six départements :

1. Conseil stratégique et accompagnement d'initiatives de promotion phares

La Cellule a assuré un rôle de conseil stratégique et d'accompagnement d'initiatives de promotion phares, telles que le Pavillon du Luxembourg à l'Exposition universelle d'Osaka 2025, la Commission UNESCO et la candidature du Luxembourg au Conseil Exécutif de l'Unesco 2025-2029, le Conseil de Gestion de Luxembourg for Tourism, l'accession au trône, dite « Trounwiessel », l'initiative d'attraction des talents « WorkinLuxembourg.com », la participation du pays à l'Eurovision Song Contest ou encore la stratégie pour l'Œnotourisme.
Cet accompagnement a pour but de soutenir les acteurs dans leurs activités à grand potentiel de visibilité internationale et de renforcer ainsi la cohérence du discours de promotion sur le Luxembourg.

2. Coordination et communication interne

Volet essentiel pour fédérer les parties prenantes de la promotion et renforcer la cohérence du discours, la Cellule a déployé tout au long de l'année un travail soutenu de coordination et de communication interne. Celui-ci s'est traduit par une série de présentations destinées à un large éventail d'acteurs (ministères, administrations, réseau diplomatique, institutions européennes, entreprises, etc.) sensibilisant près de 450 personnes aux concepts et aux outils de la marque « LuXembourg ». Trois groupes de travail ont par ailleurs été organisés avec les membres officiels et consultatifs de la promotion de l'image de marque afin d'échanger sur les projets phares, à savoir le Plan d'action 2026-2030, les stands interministériels de promotion et les dispositifs digitaux pour l'aéroport du Luxembourg.

Ainsi, afin de refléter l'identité culturelle, les traditions et le savoir-faire luxembourgeois à l'aéroport de Luxembourg — véritable carte de visite du pays accueillant plus de 5 millions de passagers par an — la cellule a lancé plusieurs actions, dont l'installation de deux lettrages LuXembourg, l'offre d'articles de la LuXembourg Collection et un projet de dispositifs digitaux destinés à la diffusion de films promotionnels des divers membres et partenaires de la Promotion de l'image de marque, à concrétiser en 2026.

Finalement, le site LMIH.lu, la plateforme dédiée aux acteurs de la promotion (qui a enregistré plus de 60 000 visiteurs depuis sa mise en ligne en 2022), a continué d'être alimentée en arguments et outils de promotion multimédias et optimisée en fonctionnalités. Par ailleurs, d'importants efforts ont été entrepris pour renforcer l'accessibilité numérique du site, portant son taux de conformité à 85 %.

3. Promotion et communication externe

Grâce à une augmentation constante et soutenue du nombre d'abonnés (+18 % en 2025), les réseaux sociaux de LuXembourg – Let's Make It Happen ont franchi, à la fin de l'année 2025, le seuil des 100 000 followers cumulés sur l'ensemble des trois comptes (Facebook, Instagram et LinkedIn).

Mettant en lumière l'attractivité du Luxembourg en tant que pays ouvert, dynamique et fiable, où il fait bon vivre et rester, la nouvelle campagne multimédia « Oops, I stayed in Luxembourg » a été lancée

à l'occasion de la Fête Nationale. Comptant plus de 1,3 million de vues, primée aux City Nation Place Awards à Londres, la référence mondiale en matière de *nation branding*, aux Luxembourg Design Awards et élue 3e meilleure campagne de l'année sur le site de référence de la communication du Luxembourg, Adada.lu, la campagne a connu un grand succès auprès des publics internationaux résidant au Luxembourg comme à l'étranger.

Le cinquième anniversaire des transports publics gratuits, atout majeur de la promotion du Luxembourg, a été célébré en mars 2025 par une vidéo réalisée aux quatre coins du pays.

Dans un but de promotion des secteurs économiques prioritaires du Luxembourg, un nouveau film « *Innovation* » a été réalisé et présenté en avant-première de l'ouverture de NEXUS Luxembourg 2025.

Lancée en 2023 pour faire connaître les visages et les valeurs du Luxembourg, la web série *Faces of Luxembourg* s'est, quant à elle, poursuivie sur Internet et les réseaux sociaux, avec huit nouveaux portraits publiés en 2025, mettant à l'honneur un large éventail de personnalités issues de tous les secteurs d'activité et totalisant plus de 900 000 vues.

Enfin, comme chaque année, la Cellule a développé une gamme pour les Fêtes de fin d'année - cette fois sous le slogan « Luxembourg. Winter Skies, Warm Hearts ». Inspiré des paysages poétiques du Luxembourg, ce thème a été décliné sous forme d'une carte de vœux physique, d'un film d'animation, ainsi que d'un coffret de chocolats et d'une boîte cadeau réunissant les multiples saveurs du Luxembourg.

4. **Partenariats financiers et matériels**

En 2025, la Cellule a également poursuivi le développement de ses partenariats avec des projets et événements à fort rayonnement international. Sur avis du Conseil Partenariats, un soutien financier à hauteur de 294.684 euros a été alloué à 21 projets et événements, parmi lesquels on peut citer e.a. la Healthcare Week, les Luxembourg Venture Days, l'Art Week, le Luxembourg City Film Festival, la Luxembourg international Science Expo ou encore la Biennale De Mains de Maître.

L'initiative a par ailleurs soutenu 116 projets et événements sous forme de matériel promotionnel et de matériel de prêt, pour un montant total de 117.028 euros, faisant ainsi rayonner la marque LuXembourg et le savoir-faire des producteurs locaux lors de grands évènements à visibilité internationale, notamment dans le milieu sportif avec e.a. Euromeet, les Jeux des Petits Etats d'Europe, les Ladies Tennis Masters etc. ou lors de conférences internationales comme l'IMF/WBG Constituency Meeting 2025, l'Egmont Group Plenary, etc.

L'équipe a par ailleurs organisé dix stands de promotion directe lors d'évènements partenaires, tels que Nexus Luxembourg 2025, les Venture Days ou l'Expat Day, ainsi que pour la Journée de l'Europe et à la veille de la Fête nationale, afin de mieux faire connaître les valeurs et les visages du Luxembourg auprès du public de visiteurs internationaux.

5. **Gestion de la LuXembourg Collection et de la LuXembourg House**

En 2025, la Cellule a poursuivi le développement de la LuXembourg Collection en privilégiant durabilité, production locale et mise en valeur du savoir-faire luxembourgeois à travers chaque produit. La collection s'est enrichie de 57 nouveaux articles, dont 17 développés pour le Pavillon du Luxembourg à Osaka et quatre pour l'Accession au trône, portant l'offre totale de la Collection à 154 produits. La croissance de la demande s'est traduite par une augmentation de 38 % des commandes, de 22 % des ventes et de 24 % du nombre de clients professionnels, témoignant de l'intérêt grandissant pour la Luxembourg Collection.

La LuXembourg House, vitrine incontournable du patrimoine et de l'artisanat luxembourgeois mettant en lumière le savoir-faire local en présentant des produits en provenance des quatre coins du Luxembourg, a continué d'affirmer son dynamisme avec plus de 1.200 articles provenant de 102 producteurs, artistes, artisans et vignerons locaux et une hausse de 40 % des ventes, témoignant du succès croissant de cette initiative et de l'adhésion des partenaires et du public à son modèle participatif et coopératif.

C'est dans cette continuité, et en ligne avec la volonté du gouvernement de promouvoir l'œnotourisme et les produits régionaux du Luxembourg, que la Cellule a développé un nouveau concept pour la LuXembourg House, qui intègrera, à l'automne 2026, des locaux plus spacieux et dûment emménagés au rez-de-chaussée du bâtiment « Konrodseck ». La nouvelle LuXembourg House aura elle aussi pour ambition de contribuer à faire connaître les valeurs et les visages du Luxembourg, en exposant au mieux le savoir-faire luxembourgeois, d'offrir une expérience visiteur unique et impactante et de participer au développement de l'œnotourisme luxembourgeois.

6. **Encadrement de la marque « LuXembourg – Let's Make It Happen » et monitoring**

L'encadrement de la marque « LuXembourg – Let's Make It Happen » et du « X » assure une utilisation cohérente et efficace de la marque-pays par les acteurs de la promotion grâce à des règles claires et transparentes. Cet encadrement comprend le dépôt légal mondial de la marque, la veille, le suivi des demandes d'usage et la supervision du développement de nouveaux logos s'inscrivant dans l'architecture de marque. En 2025, cela s'est notamment traduit par 22 interventions pour des utilisations non conformes, 25 refus d'utilisation et sept nouveaux logos intégrant la « famille » de logos de la marque, qui compte à ce jour 42 déclinaisons agréées.

Finalement, afin d'évaluer la perception du Luxembourg à l'étranger et de guider les actions futures des acteurs de la promotion, la Cellule a également poursuivi ses efforts de monitoring par le biais de la réalisation d'études d'image du Luxembourg. Les résultats de ces études menées en Norvège, au Canada, à Singapour, à Taiwan et en Inde, ont été partagés avec les membres du Comité de la Promotion de l'image de marque et publiés sur le site LMIH.lu, ceci afin de guider les acteurs dans le cadre de leurs actions de promotion dans les pays concernés.

10.3 Sécurité économique

10.3.1. Mission

La Cellule sécurité économique du ministère de l'Économie couvre le volet de la sécurité économique dans le contexte de ses attributions, en premier lieu le filtrage des investissements directs étrangers. Par ailleurs, la Cellule assure la rédaction de rapports de recherche et le suivi des mesures de sécurité économique telles que proposées au niveau européen. Dans ce contexte, un groupe de travail est chargé de la coordination interministérielle en matière de sécurité économique.

10.3.2. Activités

Filtrage des investissements directs étrangers

Après l'entrée en vigueur de la loi sur le filtrage des investissements directs étrangers en septembre 2023, l'année 2025 a été la deuxième année complète pendant laquelle le mécanisme a été en place. Depuis lors, 36 notifications nationales ont fait l'objet d'un examen, dont quatre ont été soumises à une procédure de filtrage.

Le comité interministériel pour le filtrage des investissements a eu quinze réunions au cours de l'année 2025, lors desquelles des avis à l'attention du ministre ont été élaborés sur base d'analyses du groupe d'experts. Le ministère de l'Économie assure la coprésidence du comité ainsi que la présidence du groupe d'experts. Par ailleurs, le secrétariat du comité, y compris le traitement des courriers et les contacts avec les investisseurs qui notifient des transactions, est assuré par la Cellule sécurité économique.

En collaboration avec les agents du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, point de contact national dans le cadre du mécanisme de coopération européen pour le filtrage des investissements directs étrangers, la Cellule sécurité économique a également traité les notifications d'investissements ayant été faites dans d'autres États membres de l'UE, susceptibles d'affecter le Luxembourg.

Rapports de recherche

En 2025, la Cellule sécurité économique a continué d'effectuer des vérifications ad hoc de type « *reputational and integrity due diligence* ». Les vérifications ont été faites sur demande interne pour diverses raisons, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du régime de sanctions et de mesures restrictives de l'UE envers la Russie.

La Cellule sécurité économique apporte un soutien en interne aux agents du ministère de l'Économie, mais aussi à des administrations et entités qui sont sous la tutelle du ministère, notamment le Commissariat aux affaires maritimes et la *Luxembourg Space Agency*.

Suivi des initiatives en matière de sécurité économique au niveau de l'Union européenne

Afin de suivre les efforts de la Commission européenne et du Conseil européen, un groupe de travail de coordination interministérielle en matière de sécurité économique a été créé en mars 2024. Le ministère de l'Économie en assure la coprésidence ainsi que le secrétariat.

Ce groupe de travail a pour objectif la coordination des positions nationales et l'échange d'informations relatives aux initiatives de l'Union européenne en matière de sécurité économique, notamment dans le cadre des communications afférentes de la Commission européenne. Au cours de l'année 2025, le groupe de travail s'est réuni douze fois.

Au vu de l'avancement des initiatives de l'Union européenne, notamment en matière de filtrage des investissements entrants, mais aussi en matière d'investissements sortants, le groupe de travail de coordination interministérielle en matière de sécurité économique continuera à être une plateforme d'échange et de coordination importante en 2026.

10.4 Secrétariat du comité de conjoncture

Courant 2025, le secrétariat du Comité de conjoncture a suivi le rythme de croisière de 2024 sans trop de surcharge administrative. Outre les demandes de chômage partiel, instrument phare du Comité de conjoncture, son secrétariat a traité, tout au long de l'année, des sujets tels que : demandes d'homologation de plans de maintien dans l'emploi, demandes d'exemptions fiscales, demandes d'accès à la préretraite-ajustement, notifications de licenciements économiques, plans sociaux.

Au total, pour l'année 2025, le Comité de conjoncture et son secrétariat se sont réunis 12 fois. Ci-dessous un résumé chiffré des travaux exécutés :

- Chômage partiel : En 2025, 721 demandes ont été introduites en vue de bénéficier du chômage partiel, contre 1.311 demandes en 2024. En moyenne mensuelle, cela représente environ 60 demandes. Ce nombre reste largement en hausse par rapport à la période précédant la crise sanitaire, où le Comité recevait en moyenne une quinzaine de demandes par mois. Cette situation s'explique notamment par la hausse des prix des matières premières et du transport de fret, ainsi que par l'augmentation des prix de l'énergie et de la guerre en Ukraine.

- Plan de maintien dans l'emploi : En 2025, le secrétariat du Comité de conjoncture a analysé 6 plans de maintien dans l'emploi contre 14 en 2024. Rappelons qu'en 2024 parmi les 14 plans, 6 étaient en réalité des plans de redressement provenant pour la plupart d'entreprises des secteurs de l'immobilier et du parachèvement. (Le plan de redressement est une procédure simplifiée mise en place pour les entreprises disposant de moins de 15 salariés dans leur effectif total).

- Application de l'article 115.10 LIR : Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 31 demandes d'exemption fiscale des indemnités de licenciement et de départ en application de l'article 115 (10) L.I.R., portant sur l'éligibilité de 396 salariés (contre 525 salariés en 2024) dans les entreprises concernées. Ces demandes étaient principalement liées à des plans sociaux, provenant principalement du secteur des finances et de l'industrie.

- Préretraite-ajustement : Le Comité de conjoncture a émis, au cours de l'exercice 2025, 7 avis relatifs aux dispositions légales en matière de préretraite-ajustement (également 7 en 2024). Au cours de ce même exercice, 82 salariés ont été concernés par la préretraite-ajustement (contre 327 en 2024). Ces avis étaient surtout liés à des plans de maintien dans l'emploi issus des secteurs de l'industrie et de la manufacture.

Notification des licenciements non inhérents à la personne : Au cours de 2025, le Comité de conjoncture a reçu 210 notifications de licenciements non inhérents à la personne, ce qui concernait au total 755 salariés (contre 403 en 2024). Tout au long de l'année, ce sont surtout les salariés du secteur financier qui sont concernés, ainsi que, dans une moindre mesure, le secteur de l'industrie et du bâtiment-construction.

Cellule d'évaluation des entreprises en difficulté

La « Cellule d'Évaluation des Entreprises en Difficulté » (CEVED), est, entre autres, composée de certains membres du secrétariat du Comité de conjoncture, et dont la gestion et la préparation des dossiers relèvent du secrétariat du Comité de conjoncture.

La « Cellule d'Évaluation des Entreprises en Difficulté » a été instituée par la loi du 7 août 2023 relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite.

La CEVED est composée de cinq membres effectifs et de cinq membres suppléants du ministère de l'Économie, du Centre commun de la sécurité sociale, de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA et de l'Administration des contributions directes. La présidence est assurée par le ministère de l'Économie. Les membres se réunissent au moins une fois par mois.

Le rôle de la Cellule est d'apprécier l'opportunité des assignations en faillite. Elle a notamment comme mission :

- La détection active des entreprises en difficulté ;
- La protection des entreprises avec de réelles chances de survie (p.ex. difficultés de trésorerie passagère ; carnet de commandes rempli) ; après avoir procédé à l'analyse de leur viabilité ;
- L'évaluation des risques sur d'autres entreprises en cas de continuation des activités afin d'éviter des faillites en cascade ;
- La prise de contact avec les entreprises concernées afin de les assister en matière de dettes publiques.

Dans l'accomplissement de ses tâches, le secrétariat bénéficie d'une panoplie de sources et d'indicateurs permettant d'évaluer la situation économique et financière d'une entreprise en difficulté.

Au cours de l'année 2025, le secrétariat du Comité de conjoncture a donc préparé des dossiers, tout en participant activement aux différentes séances de la « Cellule d'Évaluation des Entreprises en Difficulté ».

Pendant cette année 620 dossiers de sociétés distinctes ont été discutés au cours des 12 séances. Parmi ces dossiers, 106 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie et une dizaine de sociétés ont été directement contactées, voire visitées afin de mieux cerner leurs problèmes et besoins.

10.5 Mégatendances internationales

Le ministère de l'Économie a chargé la conseillère mégatendances de suivre les mégatendances globales telles qu'identifiées par des organisations et entreprises internationales spécialisées en la matière. Pour ce faire, elle recense et examine les publications internationales majeures et participe à des réunions et conférences dédiées au sujet.

Dans le cadre international, le ministère a continué en 2025 à entretenir ses réseaux internationaux de prospective, dont font partie, entre autres, l'OCDE, l'UE, le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan (ex-France Stratégie), Futuribles asbl, le *World Economic Forum (WEF)-Strategic Foresight Intelligence*. Les principaux événements internationaux suivis sont la rencontre de la *Government Foresight Community* de l'OCDE, organisée chaque année en octobre à Paris, et les *European Foresight*

Days, organisés par le *European Strategy and Policy Analysis System* (ESPAS), chaque année en novembre à Bruxelles.

Au niveau européen, le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAE) représente le Luxembourg auprès du EU-WIDE FORESIGHT NETWORK (EUFN) et assure la fonction de *Ministry for the Future* siégeant au Conseil des affaires générales. En continuation des bonnes relations de travail, la conseillère a représenté le MAE à la 10ème réunion du EUFN au niveau officiel senior et a contribué au Rapport stratégique prospectif (2025) de la Commission européenne.

Au niveau national, la conseillère Mégatendances a entrepris deux productions prospectives d'envergure :

- Un catalogue des mégatendances pertinentes pour l'économie nationale, basé sur le *EU Global Trends Report 2040*, publié en interne. Il condense les possibles implications à court, moyen et long-terme de ces mégatendances pour l'économie du Luxembourg, décline des scénarios et dresse les éventuelles opportunités et menaces pour l'économie du Luxembourg.
- Une note interne sur les opportunités et menaces que constitue l'intelligence artificielle pour l'économie du Luxembourg.

Par ailleurs, le *Global Risk Report 2025* (WEF) a été analysé d'un point de vue des intérêts de l'économie luxembourgeoise, les *Masterclasses Foresight* de l'OCDE ont été suivies, l'inventaire des études pertinentes de mégatendances globales et l'étude prospective stratégique nationale sur les infrastructures économiques du futur (INFRA2100), publiée en ligne en 2024, ont été tenus à jour.

La conseillère Mégatendances a aussi participé aux travaux de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, animée par le ministère de l'Intérieur.

CONTACTS

IV. CONTACTS

Site Internet : https://meco.gouvernement.lu/

Email : info@eco.public.lu

Bluesky : https://bsky.app/profile/ministryeconomylu.bsky.social

Linkedin: https://www.linkedin.com/company/ministere-de-leconomie-luxembourg

Youtube: https://www.youtube.com/@MinistryoftheEconomyLuxembourg

Instagram: https://www.instagram.com/minecolux/

Ministère de l'Économie
19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84137
Fax : (+352) 460448

